هكذا من الأصل

Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION — 3

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE - Nº 12925 - 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — MARDI 19 AOUT 1986

Impasse au Soudan

La destruction d'un avion civil soudanais abattu, samedi 17 août, par les forces de l'Armée populaire pour la libération du Soudan (APLS), constitue *une nouvelle et grave* escalade dans la sanglante guerre civile *qui oppose depuis près de trois* ans le Sud, chrétien et animiste, au gouvernement central musulman de Khartoum. Le drame, au cours duquel auraient péri plus d'une soixantaine de civils, intervient quelques jours après les entretiens qu'ont eus à Addis-Abeba, en marge du sommet de l'OUA, le *premier ministre* soudanais, M. Sadek El Mahdi, et le *colonel Garang, le chef de la* rébellion, sur une éventuelle conférence constitutionnelle qui réunirait toutes les forces politiques du pays.

La rencontre d'Addis-Abeba a achoppé sur le même obstacle *qui a empêché jusqu'à présent* tout progrès dans les négociations officieuses qui se déroulent depuis plusieurs mois entre les dirigeants de la rébellion et le gouvernement issu des élections d'avril. Il est maintenant clair que tant que la charia (la loi islamique) imposée par l'ancien président *Nemeiry ne sera pas* abrogée, il n'y aura aucun espoir de paix entre les deux parties du Soudan. L'échec de la réunion d'Addis-Abeba a apparemment creusé davantage le fossé de méfiance qui existe entre les deux *frères ennemis.* Les nouveaux dirigeants de Khartoum sont convaincus *que les rebelles* du Sud, forts de l'appui que leur accorde l'Ethiopie, ne sont pas pour l'instant disposés à négocier sérieusement, et souhaitent d'abord assurer leur mainmise totale sur l'ensemble du Sud afin de *pouvoir traiter d'égal à égal* avec le pouvoir central.

Pour leur part, le colonel Garang et ses amis sont persuadés que le Nord veut reprendre le contrôle militaire du Sud — fût-ce avec l'appui militaire de la Libye — avant d'engager avec l'APLS des pourparlers qui n'accorderaient aux sudistes qu'une autonomie limitée. Le colonel Garang réclame, pour sa part, une refonte totale des structures politiques du pays, qui assurerait aux habitants du Sud une participation effective au pouvoir à *Khartoum. L'impasse* est donc totale, malgré le dialogue — de sourds — qui se poursuit par intermittence entre le Nord et le Sud, et les deux parties s'efforcent, entre-temps, de consolider leurs positions sur le terrain.

Dans ce domaine, l'avantage revient *incontestablement* à l'APLS, dont les unités occupent pratiquement le haut Nil et le Bahr-el-Ghazal, et ont réalisé au cours des deux derniers mois une percée spectaculaire à l'intérieur de la province de l'Equatoria, en direction de Juba, qui fut jadis la capitale de la province *unifiée du Sud.* L'Equatoria, qui, jusqu'à tout récemment encore, était *demeurée* à l'écart des affrontements, risque désormais de sombrer *dans la guerre,* privant le pouvoir central d'un allié fort appréciable dans sa lutte contre les forces du colonel Garang.

Les enjeux militaires de l'épreuve de force qui oppose actuellement le Nord au Sud semblent avoir relégué au second plan les efforts en vue de venir en aide aux millions de personnes menacées de famine dans le sud du pays. De plus en plus, les deux adversaires ont recours à l'arme de la faim pour obtenir des gains militaires. Les forces de Khartoum n'hésitent pas à appliquer la politique de la « terre brûlée » dans les zones rurales qui appuient les rebelles, et ces derniers utilisent fréquemment le blocus économique pour venir à bout de la résistance des forces qui leur font face. Dans ces conditions, il sera de plus en plus difficile d'acheminer l'aide internationale aux populations sinistrées. Celles-ci, une fois de plus, seront les principales victimes d'un conflit qui les dépasse...

(Lire nos informations page 3.)

Premières consultations officielles depuis dix-neuf ans

Soviétiques et Israéliens se rencontrent à Helsinki

Soviétiques et Israéliens se rencontrent, ce lundi 18 août à Helsinki, pour des consultations officielles portant théoriquement sur des questions d'ordre consulaire. En dépit des démentis de Moscou, ces consultations pourraient — si leurs résultats sont positifs — constituer un premier pas vers le rétablissement des relations diplomatiques, rompues en 1967.

MOSCOU
de notre correspondant

Ce n'est pas l'« an prochain à Jérusalem » que s'installera un ambassadeur soviétique, et les conversations, prévues pour durer deux jours, qui commencent ce lundi 18 août à Helsinki, entre représentants *soviétiques* et israéliens, ne portent que sur des questions consulaires limitées. Tel est l'essentiel du message que Moscou essaye de faire passer à *propos* des premières consultations officielles entre les deux pays depuis dix-neuf ans.

Deux fonctionnaires du ministère des affaires étrangères, présentés comme de rang peu élevé : MM. Plikhine et Tikhomirov, constituent la délégation soviétique. *« Il ne s'agit dans l'immédiat que de contacts de travail entre des collaborateurs des services consulaires des deux pays à propos des biens soviétiques en Israël, ainsi que des ressortissants soviétiques résidant en permanence en Israël, et de rien d'autre »*, écrivait, le 12 août, les *Izvestia.* Le quotidien du soir dénonçait les « rumeurs » selon lesquelles ces contacts étaient un premier pas vers le rétablissement des relations diplomatiques rompues en 1967 après la *guerre* de six jours.

Il reste à expliquer pourquoi l'Etat soviétique se préoccupe soudain, au bout de dix-neuf ans, des biens immobiliers en Terre sainte appartenant à l'Eglise orthodoxe russe, et dont il a hérité des tsars. *Cette nouvelle* sollicitude envers les *« ressortissants soviétiques »* en Israël est tout aussi étonnante. Les juifs soviétiques qui émigrent en Israël sont en effet déchus de leur citoyenneté d'origine, comme le prouve le laissez-passer qui leur est remis à leur départ et qui ne vaut que pour la durée de leur voyage.

Le fait est *qu'ils* ont souvent besoin par la suite de certificats de naissance, de mariage ou de divorce, mais ces problèmes d'état civil ne semblaient pas préoccuper jusqu'ici les autorités soviétiques. Les « questions consulaires » sont *en fait le prétexte* trouvé par Moscou pour renouer *expérimentalement,* en quelque sorte, un contact officiel avec l'Etat hébreu.

Le Kremlin veut tester la réaction arabe. Si celle-ci reste modérée, le prochain pas sera l'envoi d'une délégation en Israël même. M. Gromyko en personne avait fini par reconnaître devant des diplomates occidentaux que la rupture des relations en 1967 avait été une erreur. L'URSS aspire à retrouver un rôle *plus* actif au Proche-Orient. Il lui faut donc entretenir un minimum de contacts avec l'Etat hébreu pour pouvoir participer à cette conférence *internationale* qu'elle propose depuis des années *« à toutes les parties intéressées »*.

DOMINIQUE DHOMBRES.

(Lire la suite page 3.)

Refonte du régime des impôts aux Etats-Unis

M. Reagan a fait adopter sa réforme de la fiscalité

Le président Ronald Reagan a qualifié d'« historique » le compromis sur la fiscalité, intervenu à la fin de la session parlementaire, dans la nuit du 16 au 17 août. Cette profonde réforme, qui sera soumise au vote final du Congrès en septembre, met fin à quarante ans de confusion fiscale, et exempte d'impôt six millions d'Américains, grâce à une hausse des versements des sociétés.

WASHINGTON
correspondance

Après *deux ans d'âpres débats* et controverses, suivis d'intenses discussions à huis clos au sein de la commission réunissant des membres de la Chambre des représentants et du Sénat, l'accord s'est fait sur un projet de réforme fiscale. De sa *résidence* d'été de Santa-Barbara, le président Reagan a qualifié d'*« historique »* la décision, ajoutant que la réforme était bonne pour l'économie et les contribuables.

Si le Congrès, à la rentrée parlementaire de septembre, approuve le projet, le président Reagan aura marqué un point très important en assurant aux contribuables, comme il l'avait promis, une réduction d'impôt *moyenne* de 6,1 %. Il aura ainsi tenu son engagement de promouvoir la *réforme* fiscale *qui* figurait en priorité dans son programme législatif.

Toutefois, les experts estiment que dix-sept millions d'Américains subiront une augmentation d'impôt en 1987, année de transition où cinq taux d'imposition seront en vigueur (actuellement, on en compte quinze, variant de 11 % à 50 %) en attendant l'introduction du nouveau système à deux taux, de 15 % et 28 %. En outre, si les compagnies de gaz et d'électricité, les promoteurs immobiliers et d'autres industries répercutent sur leurs clients l'augmentation de leurs taxes, le bénéfice de la réduction d'impôt sera pratiquement annulé pour un grand nombre de contribuables.

Il est vraisemblable que les deux *Assemblées* approuveront la décision prise par leurs représentants, mais non sans remous, dans la mesure où le projet de réforme s'écarte de ceux qu'elles avait primitivement votés. Le conflit entre sénateurs et représentants pourrait *sommairement* se résumer ainsi : le Sénat, contrôlé par les républicains, se préoccupait de l'intérêt des sociétés et des entreprises, *« moteur de l'économie »* ; la *Chambre,* en *majorité* démocrate, entendait que les petits et surtout les moyens contribuables soient les premiers bénéficiaires de la réforme.

Or le projet définitif supprime ou restreint les déductions plus largement que la Chambre ne le souhaitait, mais il augmente l'impôt sur les sociétés au-delà de ce que le Sénat *escomptait.* Il faut donc s'attendre que la réforme sera mal accueillie et même vigoureusement critiquée par ceux qui estiment avoir payé trop cher le « compromis » intervenu.

Jusqu'à nouvel ordre, la déception est plus perceptible dans les rangs des sénateurs. Beaucoup s'étaient battus pour le maintien des concessions fiscales en faveur des industries dans leurs Etats respectifs, comme *l'industrie* pétrolière au Texas ou les compagnies aérospatiales dans le Missouri ou ailleurs.

HENRI PIERRE.

(Lire la suite page 17.)

M. Chirac promet une aide aux éleveurs

D'AILLEURS,
LA GRANDE SÉCHERESSE DE 1976,
C'ÉTAIT SOUS GISCARD,
ET, MOI-MÊME,
J'ÉTAIS CONTRE !!

M. Jacques Chirac a annoncé, le 17 août, à Meymac (Corrèze) que les éleveurs recevraient une aide financière directe pour compenser les dépenses supplémentaires de céréales que la sécheresse les oblige à effectuer pour nourrir leur bétail. Le ministre de l'agriculture a, de son côté, déclaré que les 400000 tonnes de céréales cédées à bas prix par la CEE seraient, en partie, données aux exploitants les plus touchés par la raréfaction du fourrage. Les mécanismes de fixation et de distribution de ces aides restent à préciser. Des réunions entre les organismes agricoles et les pouvoirs publics devraient arrêter le dispositif des aides avant la fin du mois d'août.

Au cours de sa visite à Meymac, M. Chirac a également précisé le sens de ses déclarations à un quotidien israélien sur la politique française au Proche-Orient.

(Lire nos informations pages 3 et 17.)

La formation des policiers et les « bavures »

Le tir et la loi

Paris, Fontenay-sous-Bois : à quelques semaines d'intervalle, deux policiers tirent sur deux fuyards, l'un à pied, l'autre à moto. Et les tuent. Or, dans leurs poches, le CRS Gilles Burgos et le gardien Eric Laignel ont théoriquement, depuis le début de l'année, un petit carnet bleu, bréviaire fort bien conçu de l'action policière quotidienne censé constituer leur documentation professionnelle. C'est le *Mémento du gardien de la paix.*

« Le policier et son arme » : les pages 32 à 35 développent ce thème, avec pour préambule cet axiome : *« L'utilisation d'une arme à feu par un policier est un acte grave. »* Et voici ce que chaque policier peut y lire : *« Dans une action individuelle, vous ne pouvez utiliser votre arme que dans le cas de légitime défense de vous-même ou d'autrui. Pour être en état de légitime défense : il faut une agression injustifiée contre une personne (soi-même ou autrui), il faut une attaque caractérisée et non une simple crainte d'une éventuelle violence, il faut que cette attaque, cette menace soient actuelles ou imminentes entraînant la nécessité immédiate de se défendre. Lorsque le danger est passé, il n'y a plus légitime défense (fuyard). »*

Il n'est nul besoin d'un grand savoir juridique pour saisir que, rotation du torse ou non, ébauche d'un geste menaçant ou non, les circonstances des morts de Loïc Lefebvre et de William Normand n'entrent pas dans ce cadre juridique. D'autant plus que le Mémento ajoute, avec une minutie très didactique : *« Il faut que la défense soit proportionnée à l'attaque : l'usage de l'arme à feu suppose que l'attaque est portée avec un objet capable de procurer la mort ou des violences physiques graves, ou que la force déployée par l'agresseur est telle qu'elle ne peut être stoppée que par l'usage de l'arme. »*

Telle est la loi, traduite ici, par la police elle-même, en consignes simples. Elle n'est pas la même pour les gendarmes qui, eux, peuvent *tirer,* après *sommation, sur* un automobiliste ou un individu qui n'obéirait pas à leurs injonctions même s'il ne les menace pas. N'en déplaise à quelques maximalistes qui appellent de leurs vœux l'alignement du droit policier sur *le droit gendarmique,* il y a des raisons à cette inégalité.

Différence de terrain d'abord : la *campagne n'est pas la ville, les* situations y sont souvent plus claires, la connaissance du terrain plus exhaustive, les risques des balles perdues moindres. Différence d'institution *surtout* : la police n'est pas l'armée ; service public civil, elle ne relève pas du « métier des armes » et, partant, la formation au tir n'y a pas la même ampleur ni la même finalité extrême (la guerre).

EDWY PLENEL.

(Lire la suite page 8.)

Débats

LES POUVOIRS DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

« Le Monde » a ouvert, avec l'interview du garde des sceaux (9 août) et l'article d'Edgar Faure (13 août), un débat sur le rôle du Conseil constitutionnel qui ne paraît pas près de s'épuiser. Léo Hamon répond à Albin Chalandon que la haute instance a le mérite de contenir les écarts possibles d'une majorité à l'autre. François Luchaire s'en prend à Edgar Faure et estime que la France ne peut renoncer aux garanties juridictionnelles des droits et des libertés de la personne humaine.

La double confusion d'un vrai théologien

Les récentes décisions de la haute instance témoignent d'une remarquable continuité

par FRANÇOIS LUCHAIRE (*)

LE président Edgar Faure, avec tout le talent qui le caractérise, considère les membres du Conseil constitutionnel comme de « nouveaux théologiens ». Pourquoi ?

Parce que dans sa décision relative aux entreprises de presse, le Conseil avait *« décidé qu'une loi de 1984 et une ordonnance de 1944 étaient inabrogeables »*, sauf, car ensuite l'auteur rectifie son propos – si le texte est *« remplacé par un autre qui permette d'aboutir au même résultat »*, c'est-à-dire à une garantie analogue à celle contenue dans le texte abrogé.

Il est parfaitement loisible à un parlementaire – qui par définition n'est pas membre du gouvernement – de critiquer une décision du Conseil constitutionnel ; encore faut-il qu'il l'ait bien lue. Or l'analyse du président Edgar Faure procède d'une double confusion.

1°) Que l'ordonnance de 1944 et la loi de 1984 ne puissent être abrogées sans être remplacées par des dispositions comprenant des garanties analogues, c'était la thèse des parlementaires qui avaient saisi le Conseil, mais non la décision de celui-ci. Le Conseil s'est opposé à cette abrogation pour une raison très simple et que sa décision expose très clairement : il a considéré que l'article d'abrogation (art. 21) n'était pas séparable de l'article 11 jugé contraire à la Constitution ; en effet, cet article (essentiel et très différent de ceux des anciens textes) disparaissant, le Conseil ne pouvait déterminer lui-même quels auraient été les articles anciens que le Parlement aurait abrogés ou maintenus s'il avait voté la loi sans cet article 11 ; il a donc laissé au Parlement le soin de réaliser cette dichotomie. Le président Edgar Faure a donc confondu la saisine et la décision.

2°) C'est dans une autre décision en date du 20 janvier 1984 que le Conseil s'était opposé à l'*« abrogation totale »* d'une loi *« accordant des garanties non remplacées par des garanties équivalentes »* ; or il s'agissait de la loi du 12 novembre 1968 relative à l'enseignement supérieur, mieux connue sous le nom de loi « Edgar Faure » ; en confondant ces deux décisions, ce dernier nous rappelle donc que c'est lui le vrai théologien puisqu'il a posé des principes dont le Conseil constitutionnel a refusé l'abrogation.

Droits et libertés

Il est surprenant de voir l'ancien président de l'Assemblée nationale se joindre à une campagne dirigée contre le Conseil constitutionnel et qui, suivant sa décision sur la presse écrite, précède celle qui est relative à la communication audiovisuelle.

Cette campagne elle-même entraîne trois observations. En premier lieu, ce qui est reproché au Conseil c'est l'application et l'interprétation de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 (1) et du préambule de la Constitution de 1946 auxquels se réfère le préambule de la Constitution de 1958.

Or il s'agit des droits et libertés de la personne humaine ; si l'on désire une protection constitutionnelle de ces droits ou libertés, il est évident que seul le Conseil constitutionnel peut assurer cette protection face au législateur.

En second lieu, ces droits et libertés font aujourd'hui l'objet d'une protection internationale ; supprimer la protection nationale serait donc multiplier les cas dans lesquels notre pays serait traîné devant des prétoires internationaux ; mieux vaut balayer soi-même sa propre maison que d'en confier le soin à des voisins. C'est ce qu'ont compris tous les pays démocratiques (Etats-Unis, Allemagne fédérale, Italie..., etc.) où le juge constitutionnel s'est reconnu plus de pouvoirs que le Conseil constitutionnel français.

En troisième lieu, les récentes décisions du Conseil constitutionnel témoignent d'une remarquable *continuité* par rapport à *celles qu'il* a rendues pendant la précédente législature ; on ne peut se féliciter de sa jurisprudence quand la gauche est au pouvoir et lui demander de l'abandonner quand vient le tour de la droite.

La France s'est toujours considérée comme le pays de la liberté ; elle ne peut – seule parmi les autres pays démocratiques – renoncer aux garanties juridictionnelles des droits et libertés de la personne humaine.

(*) Président honoraire de l'université Paris-I, ancien membre du Conseil constitutionnel.

(1) Le président Edgar Faure la date de 1791 ; ce n'est pas entièrement faux, car elle a été reproduite dans la Constitution de 1791.

Les « tables de la loi » ne peuvent tout prévoir

Renforcer le fonds commun des permanences nationales

par LÉO HAMON (*)

LE respect même verbal de la Constitution serait-il au moins aussi difficile à tenir au pouvoir que dans l'opposition ? Les récents propos de M. Chalandon obligent à se le demander. Le Conseil constitutionnel n'avait guère eu les faveurs du Parti socialiste, qui, dans l'opposition, fut pour lui généreux en appréciations péjoratives. Celui qui était alors le premier secrétaire du parti n'y manqua point pour sa part. Mais quand il fut devenu maître du pouvoir, en dehors de quelques airs de bravoure de MM. Lionel Jospin et Pierre Joxe et de quelques ambiguïtés de parlementaires mineurs, on s'inclina devant *les décisions* de la haute instance rendues sur les réquisitions de ce qui était devenu l'opposition, l'opposition dont les diligences firent plus que doubler le nombre des saisines.

Bien plus : on fit entrer dans le travail législatif la jurisprudence du Conseil constitutionnel, en ce sens que les auteurs des projets de loi et des amendements déposaient et rédigeaient leurs textes en tenant compte des principes posés, afin d'éviter la censure, qui se fût imposée à tous au terme de l'article 62 de la Constitution.

M. Chalandon demande aujourd'hui que soient données à ce juge des « tables de la loi ». Le ministre de la justice – et non de la loi – sait que l'action des juridictions, à la marche desquelles il doit pourvoir, va bien au-delà d'une application de la loi. Comme on l'explique depuis longtemps dans nos facultés à nos étudiants, ce n'est pas l'application de la loi mais l'indépendance du juge qui définit l'action de ce juge.

En font foi notamment la jurisprudence du Conseil d'État, construite moins à partir de textes que de grands arrêts – les revirements de jurisprudence, qui accordent l'interprétation des textes à l'évolution du sentiment public, – et ce qu'on appelle la juridiction gracieuse, par laquelle tous les jours les magistrats prennent, en vertu de leur pouvoir d'appréciation, des mesures telles que la garde d'enfant, la mise sous séquestre, etc., qui ont pour objet de créer des situations d'équité et non d'appliquer la loi.

Loin qu'il s'agisse ici d'une particularité du droit français, il est notoire que le droit anglais et le droit américain reposent, pour l'essentiel, non pas sur l'application des lois mais sur les précédents des juges tranchant des cas. Pour le surplus, la Cour suprême des Etats-Unis à Washington ne puise pas moins son pouvoir dans la Déclaration des droits américaine que le Conseil constitutionnel français dans nos préambules, ou le tribunal de Karlsruhe, en Allemagne, dans les principes généraux de la République fédérale d'Allemagne.

Il en est nécessairement ainsi car les principes énoncés en termes généraux par les déclarations requièrent pour être mis en œuvre dans la législation que dictent les besoins quotidiens une part notable d'appréciation : le garde des sceaux doit bien le *constater, il n'est pas de « table de* la loi » qui puisse tout prévoir.

Sans doute peut-on réserver ce pouvoir d'appréciation au Parlement et refuser tout contrôle de constitutionnalité. Ce fut la solution de la IIIe et même de la IVe République. Mais elle reposait sur le dogme de la souveraineté parlementaire qu'a écarté la Constitution de 1958 au profit de la souveraineté nationale, le pouvoir du Parlement ne s'exerçant dès lors que dans le cadre de la Constitution, des procédures et des instances qu'elle prévoit.

Un principe gaulliste essentiel

S'il est un principe gaulliste essentiel, entre quelques autres, c'est bien celui-là. Il a fondé notamment la compétence du Conseil constitutionnel pour assurer le respect par le Parlement de ses limites et du domaine propre du pouvoir réglementaire. Sans doute la haute instance s'est-elle, pendant les douze premières années, tenue principalement à la limitation des domaines législatif et réglementaire, sans se référer au préambule. Mais, après le départ du fondateur de la Ve République, c'est sous la présidence d'un gaulliste comme Gaston Palewski que le Conseil décide en pleine conscience de l'innovation d'élargir la portée de son contrôle.

C'est en 1974, sous la présidence d'un autre gaulliste, Roger Frey, qu'il met en œuvre (et peut-être inspire) l'extension de sa saisine mise à la portée de soixante parlementaires, pour donner toute sa portée pratique à l'élargissement réalisé quelques années plus tôt. (Cette révision constitutionnelle est votée par les parlementaires se réclamant du gaullisme.) C'est qu'il s'agit en fait d'assurer, *contre les facilités* et les excès qui pourraient séduire une majorité nécessairement temporaire à l'Assemblée nationale, assurer, répétons-le, le respect des principes fondamentaux de notre ordre *juridique* et la sauvegarde de l'essentiel social.

En contenant ainsi les écarts possibles d'une majorité à l'autre, on consolide et renforce le fonds commun des permanences nationales et, à défaut de pouvoir rassembler, on réduit du moins les tentations centrifuges et les réactions qu'elles susciteraient. S'il est une finalité gaulliste, n'est-ce pas celle-là – et il n'y a pas à rougir de l'avoir promue.

Sans doute parce que les Sages sont des hommes, ils sont eux-mêmes faillibles. Aucun palais ne garde ses occupants de l'erreur ; la vertu des institutions est de les cantonner et de faire prévaloir autant qu'il se peut la finalité de la volonté nationale. C'est pourquoi ces institutions ont droit au respect.

La gauche a payé hier d'une perte de sa majorité parlementaire les gestes et les discours dont l'excès a donné à penser que cette gauche pouvait inconsidérément remettre en cause quelques aspects de la continuité nationale et sociale auxquels le pays était attaché. La modération recherchée dans les derniers temps n'avait pas fait oublier l'excès des premiers. Il serait fâcheux pour la nouvelle majorité (et pour quelques valeurs du gaullisme) de tomber dans semblable erreur avec, à terme, la même sanction.

(*) Ancien ministre.

« LA FAUTE DU PASTEUR CRUSE » de René Cruse

L'Olympe sous les drapeaux

TITRE modeste si nous le comparons à l'énormité du crime : celui qui s'attaque au saint des saints ne vaut pas la corde pour le pendre. Un homme, René Cruse, souligne que l'offensive contre la raison d'Etat, l'indiscipline radicale, l'atteinte à l'ordre public, le blasphème, viennent de très haut, d'une croix d'esclave rebelle. Le transgresseur des frontières les plus sacrées ne vaut pas les clous pour lui transpercer mains et pieds.

René Cruse voit notre société, dite sécularisée, remplie de dieux. Nos empires, le dollar et le prolétarien, possèdent chacun leur sanctuaire où se tient le dieu caché de la force d'équilibre cosmique. Les vieilles divinités reprennent du service dans la préparation d'une guerre des étoiles ou de la mer. Pluton, qui règne sur les enfers, dirige les morts, est réquisitionné, Poséidon aussi, le dieu marin. *Le Terrible, le Redoutable* sillonnent le fond des eaux. L'Union soviétique ne donna pas plus de nom à ses missiles qu'Israël à son Dieu. Pour désigner la salle de commandement du sous-sol élyséen, notre pays, lui aussi muni d'un sanctuaire, choisit Jupiter, le dieu en chef. Tout l'Olympe est appelé sous les drapeaux. Bref, une armada de dieux qui se dissuadent les uns les autres.

La logique d'une adhésion à Jésus-Christ, grand athée de toutes les idoles même dissimulées sous le vocable Dieu, conduit René Cruse au crime de lèse-majesté : déchirer le voile du Temple, violer le secret d'Etat et *le secret bancaire, la militarisation* sacrée, le sacre de l'arme absolue. Avec des réserves sur une méconnaissance du rôle de la maternité virginale (l'inconcevable, – l'humain fraternel est conçu), je n'exprime qu'un seul regret : pourquoi diable réduire le délit d'un combat d'humanité à la faute d'un pasteur ? René Cruse est coupable d'anti-thanatocratie. Le plus beau des chefs d'accusation. Adversaire irréductible du gouvernement de la mort. C'est sa faute, sa foi.

JEAN CARDONNEL.

★ René Cruse, *la Faute du pasteur Cruse*, préface de Jean Ziegler, *Le monde libre veut-il la guerre ?* (Les lettres libres, 201 p., 79 F).

COURRIER DES LECTEURS

Un saint, non un hérésiarque

Le président Edgar Faure, à propos du Conseil constitutionnel, se réfère à Pierre Damiani, qu'il qualifie d'*« hérésiarque »*. Permettez-moi de rappeler à vos lecteurs que saint Pierre Damien, moine du mont Cassin, est un saint authentique (et un très remarquable écrivain). Si les thèses extrêmes de son traité sur la toute-puissance de Dieu ont été souvent critiquées, il n'a pas été condamné pour « hérésie » encore que les théologiens aient admis en général que modifier le passé serait pour Dieu se contredire.

MAURICE DE GANDILLAC,
professeur honoraire à la Sorbonne.

Une ombre au tableau

Le dessin fait-il encore partie de la culture ? Je lis, à la page 5 de votre journal du mardi 12 août ces propos qu'aurait tenus M. Léotard, ministre de la culture : *« Le législateur légifère sous l'ombre portée du Conseil constitutionnel... si on l'ampute* (le Parlement) *de ses moyens de légiférer par une espèce d'ombre qu'on fait porter sur son travail, alors là on change un petit peu l'équilibre des institutions... »*

N'y aurait-il pas une espèce d'ombre au tableau du ministre de la culture ? Car, sans l'ombre d'un doute, ce n'est pas *l'« ombre portée »* du Conseil constitutionnel qui fait de l'ombre au travail du Parlement, mais l'ombre « projetée » (...).

RAYMOND JOURDAN.
(Paris.)

Le droit de vivre

Suite au récent article d'André Fontaine sur les problèmes de police (*le Monde* du 5 août) je voudrais faire ces quelques observations :

1) Le métier de policier est un métier exposé, à risques, et qui demande sang-froid et compétence.

2) La répétition des campagnes sécuritaires, l'annonce de la couverture *a priori* des éventuels abus, la multiplication des contrôles d'identité sans motif, vont multiplier (et nous l'avions malheureusement prévu) les accidents, pour les citoyens comme pour les policiers. Cela est aggravé par le fait que, trop souvent, on utilise les CRS, dont la mission première est le maintien de l'ordre, pour régler, lourdement armés et sans préparation adéquate ni connaissance suffisante du terrain, des problèmes de délinquance.

3) La responsabilité de certains hommes politiques est immense dans le développement de ce climat. Pris à leur propre logique, ils donnent des consignes pour justifier, tant que cela est possible, l'attitude du policier. Deux conséquences immédiates à cela : seuls les policiers lampistes, sur le terrain, dépassés ou manipulés, vont être exposés, alors qu'il s'agit d'abord d'un problème de commandement et d'instructions ; on va chercher à tout prix à expliquer que le tir du policier était « justifié », soit par une conception extensive de la légitime défense (va-t-on bientôt appliquer le concept de « légitime défense préventive », réservé pour l'instant au seul Mesrine, à tous les conducteurs ?), soit par la personnalité de la victime (horrible voleur à l'arraché ou honorable prothésiste dentaire). A défaut, on ira même jusqu'à contester à certains témoins qui gênent la version policière leurs opinions politiques supposées, et à faire pression sur d'autres (les prostituées de la rue Mogador) pour qu'ils ne parlent pas.

4) La situation est bien dégradée pour qu'il soit aujourd'hui nécessaire de rappeler tout simplement que les policiers, souvent il est vrai dans des conditions difficiles, ont à arrêter les délinquants et non pas à les exécuter ; qu'il y a une différence entre le fait de tirer à hauteur des pneus d'un véhicule qui s'enfuit, et celui de tirer à hauteur des individus ; qu'avec des « antécédents judiciaires » ou sans (ce qui est impossible à savoir lors de l'intervention, et qui n'a rien à voir avec les modalités de celle-ci) tout individu *a le droit de vivre*. (...).

JEAN-PAUL JEAN,
secrétaire général du syndicat de la magistrature.

Pour des armes soporifiques

Me sera-t-il permis, à propos de l'été des bavures, d'avancer ici une proposition ? Débile, sans doute, car comment expliquer sinon qu'un autre que moi ne l'ait suggérée plus tôt ? C'est entendu, il faut une police : l'état de notre société ne permet pas de s'en passer. Mais alors pourquoi ne pas faire usage de ces armes soporifiques avec lesquelles, dans les réserves, on tire sur le gros gibier ? Les projectiles sont surpuissants et ça vous couche un pachyderme par terre en moins de rien. Mais ça ne tue pas.

J. FINK.
(Paris.)

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 620 000 F

Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* », Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde-Entreprises, MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général : Bernard Wouts.

Rédacteur en chef : Daniel Vernet.

Corédacteur en chef : Claude Sales.

Le Monde PUBLICITE S.A.
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395 - 2037

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 456 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $.

هكذا من الأصل

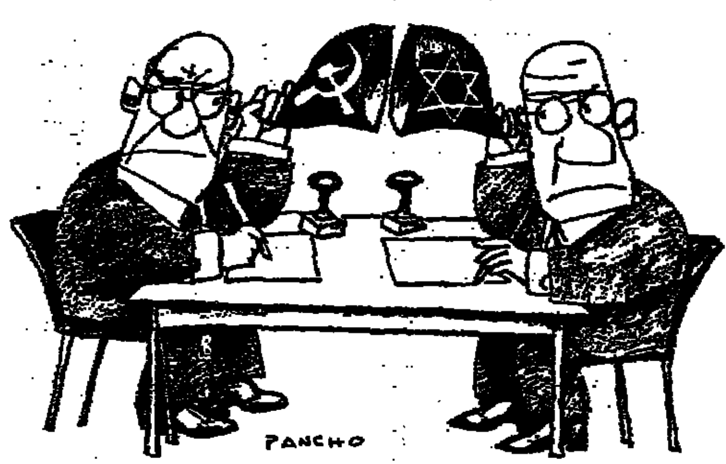
Etranger

Les conversations israélo-soviétiques à Helsinki

Jérusalem souhaite aborder le sort des juifs d'URSS

JÉRUSALEM
De notre correspondant

« Le géant soviétique possède un pied immense ; on pourrait donc dire que, doté d'un tel pied, le pas qu'il fait en direction d'Israël est nettement plus petit que ceux qu'il effectue généralement. » Cette formule du premier ministre, M. Shimon Pérès, traduit parfaitement l'extrême prudence des Israéliens à l'égard de la rencontre d'Helsinki. Pour reprendre une autre petite phrase de M. Pérès : *« Cette rencontre recèle un potentiel mais non pas une certitude »*, ou, plus exactement, la seule certitude c'est que l'URSS a l'intention d'aborder à Helsinki des questions consulaires liées aux biens de l'Eglise orthodoxe russe en Israël. Le reste – c'est-à-dire les perspectives d'un véritable dégel avec le bloc soviétique – relève du domaine des « signes », que l'on se refuse ici à interpréter de manière définitive, même si l'on reconnaît que ces « signes » se multiplient : ouverture prochaine d'une représentation officielle polonaise à Tel-Aviv ; invitation à Sofia de Mme Shamir, la femme du ministre des affaires étrangères, qui est elle-même d'origine bulgare ; accroissement des échanges commerciaux et touristiques avec la Hongrie...



La campagne de Chtcharanski

En réalité, en vue de la rencontre d'Helsinki, le débat sur la question des juifs soviétiques a éclipsé, en Israël, tous les autres problèmes. La délégation israélienne devait-elle mettre cette question sur le tapis et de quelle manière ? Dès la semaine dernière, au cours du conseil du cabinet du 10 août, le premier ministre, M. Shimon Pérès, et le ministre des affaires étrangères, M. Ytzhak Shamir, ont fait savoir que *« la délégation israélienne à Helsinki placerait la question des juifs soviétiques en tête de ses préoccupations »*.

Cette attitude n'est-elle pas trop « molle » ou, au contraire, ne risque-t-elle pas, d'emblée, de torpiller le dialogue israélo-soviétique ? Une large controverse s'est engagée autour de ces questions. Dès l'annonce de la rencontre d'Helsinki, il y a deux semaines, les organisations de soutien aux juifs soviétiques se sont mobilisées. Elles ont déclenché une campagne, dont Anatoli Chtcharanski s'est fait le porte-drapeau. Après sa libération des camps soviétiques en février dernier et son installation en Israël, le célèbre dissident juif avait fait savoir qu'il consacrerait son énergie à la lutte en faveur de ses frères restés en URSS. Le rendez-vous d'Helsinki a permis à Anatoli Chtcharanski de passer résolument à l'action. Il a pris la tête de manifestations et multiplié les déclarations à la presse.

Dans un article publié vendredi 15 août en première page du *Jérusalem Post*, Anatoli Chtcharanski a plaidé longuement en faveur de l'établissement d'un *« lien »* entre les questions consulaires et le problème des juifs soviétiques. Il cite le chiffre de quatre cent mille juifs qui ont présenté des demandes de visa pour Israël. *« A Helsinki*, écrit-il, *Israël doit exiger que l'URSS reconnaisse leur droit à la libre émigration, comme condition préalable à la poursuite des discussions. »*

Le gouvernement de M. Pérès s'est-il laissé influencer par cette campagne de presse et n'a-t-il pas ainsi adopté une position qui entrave les chances d'un rapprochement avec Moscou ? Certaines personnalités ne sont pas loin de le penser. L'ancien ministre des affaires étrangères, M. Abba Eban, aujourd'hui président de la commission des affaires étrangères au Parlement, affirme qu'*« Israël risque d'obtenir des résultats contraires à ceux escomptés, en établissant un lien entre la rencontre d'Helsinki et le problème des juifs soviétiques »*. Et un chroniqueur du quotidien *Haaretz* écrit que *« chacun doit connaître sa place sur l'échiquier international : Israël n'est pas en mesure de poser des conditions à une grande puissance comme l'URSS. »*

Officiellement, on souligne qu'il n'est pas question à Helsinki d'essayer d'imposer des conditions aux Soviétiques. Cependant, explique-t-on, l'ordre du jour n'a pas été fixé et il est évident qu'Israël se réserve le droit d'évoquer des sujets tels que la situation des juifs soviétiques, le sort des « refuzniks » ou la propagande anti-israélienne en URSS. Toutefois, il ne s'agit nullement d'un ultimatum lancé à Moscou. La délégation israélienne à Helsinki, affirme-t-on, laissera la porte ouverte à la poursuite du dialogue.

(Intérim.)

Premières consultations depuis dix-neuf ans

(Suite de la première page.)

On en est encore loin puisque Israël pose, comme condition préalable, la reprise des relations diplomatiques. Moscou, de son côté, affirme que celle-ci n'est possible que si Israël évacue les territoires occupés depuis 1967.

La délégation israélienne est décidée à soulever en priorité la question de l'émigration des juifs soviétiques. Ils n'ont été que trente et un à pouvoir partir en juillet, le chiffre le plus bas depuis onze mois. Le bilan de 1985 est de 1 140 sorties, contre 51 320 en 1979, l'année où les départs ont été les plus nombreux. Les Soviétiques n'ignorent pas qu'ils seront confrontés à cette question, mais n'ont pas pour autant annulé la rencontre d'Helsinki. La thèse officielle est qu'il s'agit d'un problème intérieur soviétique.

Ce sujet *« est hors de l'ordre du jour décidé d'un commun accord »*, affirmait, le 12 août, M. Guerassimov, porte-parole du ministère des affaires étrangères. En attendant, les locaux de l'ancienne ambassade d'Israël à Moscou sont sous scellés, et l'Etat hébreu continue de payer le loyer...

DOMINIQUE DHOMBRES.

La publication des déclarations de M. Chirac dans un journal israélien

« La position de la France sur le problème palestinien n'est pas à géométrie variable »

affirme le premier ministre

« Tout le monde connaît la position de la France sur le problème palestinien. Elle n'est pas à géométrie variable et tout le monde connaît mes propres positions », a déclaré, dimanche 17 août, M. Jacques Chirac. Répondant brièvement aux questions de la presse sur les propos qui lui ont été prêtés vendredi dernier par le journal israélien *Yediot Aharonot* (*le Monde* daté 17-18 août), le premier ministre a réaffirmé, comme l'avait fait Matignon dans un communiqué le 15 août, qu'il n'avait pas donné d'interview à ce journal. Le *Yediot* attribuait au premier ministre français des propos affirmant qu'il n'était pas favorable à la création d'un Etat palestinien. Interrogé à ce sujet, il s'est borné à répondre : *« Je dirais non à un Etat corrézien, malgré mes très fortes racines. »*

M. Chirac a expliqué qu'il avait *« rencontré le 8 août un journaliste israélien, M. Ben Porat, à sa demande, au sujet d'un livre qu'il écrivait. J'ai été extraordinairement surpris de voir ressortir cette interview que je n'avais pas donnée »*, a-t-il précisé.

A la question de savoir si la publication de l'article dans le *Yediot Aharonot* pouvait altérer les relations entre la France et les pays arabes, M. Chirac a répondu : *« J'ai vu un certain nombre d'articles de presse dans les journaux arabes qui, dès le lendemain, faisaient surtout état du fait que j'avais démenti avoir donné une interview. »*

La Ligue arabe : « un coup monté »

Jusqu'à présent, l'article du *Yediot Aharonot* n'a suscité pratiquement aucune réaction officielle dans le monde arabe, notamment de la part de l'OLP. A Paris, le représentant de la Ligue arabe, M. Hammadi Essid, a relevé que, si *« les propos prêtés par le journal au premier ministre étaient confirmés, ils constitueraient évidemment un recul grave par rapport à la ligne imprimée par le général de Gaulle à la politique de la France au Moyen-Orient et jamais démentie depuis »*. Dans un communiqué, il estime que ces *« déclarations ne manqueront pas de provoquer une réaction légitime dans le monde arabe, et en particulier de la part de l'OLP »*. M. Essid déclare encore qu'il *« persiste à croire que le premier ministre n'a pu se démarquer si nettement de la ligne d'équilibre que la France s'efforce depuis plus de vingt ans de maintenir au Moyen-Orient »* ; *« J'ai tout lieu de croire*, poursuit-il, *qu'il s'agit d'un coup monté par les Israéliens contre la cohabitation en France et contre les relations traditionnelles d'amitié entre la France et le monde arabe »*.

France-Palestine : « vive inquiétude »

L'Association France-Palestine a fait part, de son côté, de sa *« plus vive inquiétude »* après les propos de M. Chirac, qui, dit-elle, *« rompent avec la politique de Charles de Gaulle au Proche-Orient »* et avec les résolutions des Nations unies. L'Association de solidarité franco-arabe, que préside M. Lucien Bitterlin, a également critiqué les propos de M. Chirac.

En revanche, ceux-ci ont été bien accueillis en Israël, où le porte-parole de la présidence du conseil, M. Ouri Savir, a notamment déclaré : *« Ces affirmations sont une preuve supplémentaire des sentiments d'amitié du premier ministre français à l'égard d'Israël ; sentiments qui permettent d'espérer une nouvelle amélioration des relations entre Paris et Jérusalem. »*

● **Les relations entre Israël et Pretoria.** – Des négociations menées ces derniers jours à Pretoria entre une délégation du ministère israélien des finances et des représentants sud-africains ont abouti à la reconduction de toute une série d'accords commerciaux entre les deux pays, a-t-on appris dimanche 17 août de source autorisée à Jérusalem. Les accords portent sur les investissements sud-africains en Israël, qui pourront atteindre le même montant que l'année précédente (100 millions de dollars). Ils concernent également la vente de charbon sud-africain à Israël et les droits de pêche israéliens dans les eaux territoriales sud-africaines. – (AFP.)

SOUDAN

Un avion civil abattu par les rebelles du Sud

Un avion civil de la compagnie aérienne Sudan Airways, avec cinquante-sept passagers et les membres d'équipage à son bord, a été abattu, samedi 16 août, près de la ville de Malakal (est du pays) par les rebelles soudanais. Selon l'agence de presse officielle SUNA, les forces sudistes rebelles du colonel John Garang ont utilisé un missile SAM-7 pour abattre l'appareil, un Fokker Friendship, qui assurait la liaison régulière entre Malakal et Khartoum. L'incident a eu lieu samedi matin immédiatement après le décollage de l'avion de l'aéroport de Malakal.

Le syndicat du personnel des Sudan Airways a décrété une grève de trois jours *« jusqu'à ce que les circonstances de l'incident soient éclaircies et les responsabilités établies »*. Dans un communiqué, le syndicat a annoncé qu'*« aucun vol ne sera plus assuré sur les destinations dangereuses jusqu'à ce que la sécurité des personnes et des biens publics soit assurée »*.

L'Armée populaire de libération du Soudan (APLS), branche armée du mouvement des rebelles du sud du Soudan, avait annoncé, samedi, sur les ondes de sa radio, qu'elle abattrait systématiquement tous les avions, civils et militaires, qui survoleraient les territoires qu'elle contrôle au Soudan. Le responsable militaire de l'APLS pour la région du Haut-Nil, le commandant Lam Akol Ajawin, a déclaré, dimanche à Addis-Abeba, que ses hommes abattraient tous les appareils qui survoleraient la zone, dans la mesure où la distinction entre appareils militaires et civils était impossible à faire et qu'un récent accord entre le premier ministre soudanais Sadek El Mahdi et *« un pays étranger »* prévoyait la mise en place d'un pont aérien destiné à acheminer des armes aux troupes gouvernementales assiégées dans le sud du Soudan.

Le commandant Lam Akol Ajawin n'a pas cité le *« pays étranger »* en question, mais il a précisé que le premier ministre soudanais s'y était rendu le 8 de ce mois. M. El Mahdi se trouvait le 8 août en Libye, où il a notamment rencontré le colonel Kadhafi. Le commandant Lam Akol a accusé une nouvelle fois les autorités soudanaises de détourner l'aide alimentaire destinée aux réfugiés pour la réserver aux soldats assiégés. – *(AFP.)*

DJIBOUTI

Un avion civil intercepté par la chasse sud-yéménite

Djibouti *(AFP)*. – Djibouti a interrompu, dimanche 17 août, toutes les liaisons aériennes et maritimes avec le Yémen du Sud à la suite de l'interception, samedi après-midi, par la chasse sud-yéménite d'un avion de la compagnie nationale aérienne Air-Djibouti. L'appareil assurait la liaison entre Sanaa, la capitale du Yémen du Nord, et Djibouti. Le ministre djiboutien des affaires étrangères, M. Moumin Bahdon Farah, a qualifié dimanche cette interception d'*« acte inacceptable »*.

L'appareil, un Boeing-720, a été détourné en fin de matinée par deux Mig de la chasse sud-yéménite et contraint de se poser sur l'aéroport d'Aden. Les cinquante-neuf passagers ont été obligés de descendre de l'avion qui a été fouillé par des miliciens armés.

Les forces de sécurité sud-yéménites recherchaient des opposants politiques partisans de l'ex-président Ali Nasser Mohammed, renversé en janvier dernier à l'issue de plusieurs jours d'affrontements sanglants. De fait, un opposant politique à l'actuel régime sud-yéménite, habitué à faire régulièrement des déplacements de courte durée entre Addis-Abeba et Sanaa *via* Djibouti, M. Houssein Kassem Ahmed, se trouvait à bord de l'appareil. Il a pu rejoindre Djibouti avec les autres passagers.

Le commandant de bord, de nationalité éthiopienne, a refusé de redécoller sans l'ensemble de ses passagers, et le Boeing-720 est finalement arrivé peu après 19 heures GMT à Djibouti.

IRAN

Treize tués dans l'attentat à la voiture piégée à Qom

Treize personnes ont été tuées dans l'attentat à la voiture piégée qui a eu lieu, samedi 16 août, dans la ville sainte de Qom, dans le centre de l'Iran, a indiqué la radio iranienne. La voiture a explosé devant l'une des entrées du sanctuaire autour duquel est bâtie la ville. La déflagration a endommagé une dizaine de bâtiments et plusieurs voitures. La radio a rejeté la responsabilité de l'attentat sur *« des agents de l'impérialisme et des Etats-Unis »*, soulignant qu'il s'était produit alors que l'Iran célèbre la fête musulmane du Sacrifice et que la population se mobilise pour combattre sur le front de guerre avec l'Irak.

Selon un communiqué de l'état-major irakien, le week-end a été marqué par un nouveau bombardement par l'artillerie iranienne du grand port du sud de l'Irak, Bassorah, faisant deux tués et quatre blessés parmi la population civile. Depuis la fin juillet, Bassorah essuie presque quotidiennement des tirs de l'artillerie à longue portée iranienne, qui ont déjà fait trente-huit victimes – tués et blessés – selon les communiqués irakiens.

L'état-major iranien a assuré, pour sa part, que deux chasseurs irakiens, dont un Mirage F-1, avaient été abattus samedi par la DCA iranienne alors qu'ils effectuaient un bombardement dans le sud-ouest de l'Iran.

A Londres, la compagnie d'assurance Lloyd's a annoncé qu'un navire battant pavillon panaméen, le *Weelek numéro 3*, transportant des produits chimiques, était en feu dans le Golfe après avoir fait l'objet d'une attaque aérienne. Deux marins ont été tués et trois autres blessés au cours de cette attaque dont les Lloyd's n'indiquent pas si elle a été le fait de l'aviation irakienne ou de celle de l'Iran.

Le premier ministre iranien, M. Mir Hossein Moussavi, a assuré, dimanche, que son pays maintenait le niveau de ses exportations pétrolières en dépit du bombardement irakien, la semaine dernière, contre le terminal de l'île de Sirri, dans le sud du Golfe. *« Quelques heures après le raid contre Sirri*, a-t-il dit, *l'Iran a commencé à exporter du pétrole à partir d'un autre lieu et a réussi à maintenir le niveau de ses exportations. »* Il n'a pas précisé quel était cet *« autre lieu »*, mais, selon les milieux maritimes du Golfe, il pourrait s'agir de l'îlot de Larak – à l'est de Sirri, – où mouillent désormais les six pétroliers-réservoirs de la flotte iranienne qui se trouvaient auparavant à Sirri. – *(AFP, Reuter.)*

LIBAN

Echange de tirs sur la ligne de démarcation à Beyrouth

Des tirs de mortier, de roquettes antichars (RPG) et d'armes automatiques ont eu lieu, dimanche 17 août dans la soirée, sur la ligne de démarcation qui sépare les deux secteurs chrétien et musulman de Beyrouth. Des obus ont atteint les zones résidentielles proches de la ligne de démarcation, notamment les quartiers musulmans de Ras-el-Nabeh et Noueiri, selon le mouvement chiite Amal. Les régions périphériques du quartier chrétien d'Achrafiyeh et la route côtière au nord de la capitale libanaise, qui relie Beyrouth-Est au cœur du pays chrétien, ont également été bombardées, selon un communiqué des Forces libanaises (FL, milices chrétiennes unifiées).

Au Liban du Sud, un couple a été tué et ses trois enfants blessés lors de bombardements intermittents, samedi, de l'Armée du Liban du Sud (ALS, milice créée et financée par Israël) contre le village chiite de Jbaa, a indiqué la police.

Enfin, le chef de la milice chrétienne, M. Samir Geagea, a réaffirmé, samedi, que les troupes syriennes n'entreraient pas à Beyrouth-Est, le secteur chrétien de la capitale. *« Toutes les rumeurs sur l'entrée des Syriens dans le secteur est sont infondées »*, a-t-il dit dans une interview à la radio Voix du Liban, en réponse à une déclaration récente du ministre syrien de la défense, le général Tlass, qui assurait que le plan de sécurité syrien serait étendu à tous les secteurs de la capitale. – *(AFP, Reuter.)*

Europe

Selon le quotidien ouest-allemand « Bild »

Des tractations seraient en cours entre les deux Etats allemands à propos des réfugiés

Le chancelier Helmut Kohl a de nouveau déclaré, dimanche 17 août, sur la chaîne de télévision ZDF, qu'il jugeait *« intolérable »* l'afflux de réfugiés du tiers-monde en République fédérale et à Berlin-Ouest. Le même jour, dans un long commentaire de l'organe du PC est-allemand, *Neues Deutschland*, la RDA a réitéré son refus d'interdire le transit par son territoire à ces réfugiés. La moitié environ des demandeurs d'asile en RFA arrivent par des vols d'Interflug, la compagnie aérienne est-allemande, à Berlin-Est, et de là se rendent à Berlin-Ouest ou à la frontière de la RFA, où ils déposent leur demande d'asile.

Selon le quotidien ouest-allemand *Bild*, des pourparlers se dérouleraient cependant entre les deux gouvernements. Le quotidien affirme que Bonn envisage d'accorder une somme de 1,5 milliard de marks à la RDA pour obtenir sa coopération à ce sujet. Le gouvernement fédéral a démenti. En juillet 1985, un arrangement avait été conclu entre les deux Etats allemands au sujet des Tamouls : Berlin-Est s'était engagé à ne plus vendre de billets d'avion sur les vols d'Interflug aux ressortissants sri-lankais non munis d'un visa délivré par une ambassade occidentale à Colombo.

L'odyssée des Tamouls

D'autre part, les cent cinquante-cinq réfugiés tamouls retrouvés le 11 août sur des embarcations dérivant au large de Terre-Neuve ont reconnu être partis de RFA et non d'Inde, comme ils l'avaient d'abord affirmé. Ils ont présenté leurs excuses pour avoir menti. Lors d'une conférence de presse donnée samedi à Montréal, ils ont expliqué que des pressions avaient été exercées sur eux afin qu'ils ne divulguent ni leur point de départ ni le nom de ceux qui avaient organisé leur traversée. Tous avaient passé plusieurs mois – certains plusieurs années – en RFA avant d'entreprendre ce voyage dans le but de trouver, ont-ils dit, un lieu où ils pourraient s'installer de façon permanente.

Ils ont raconté que, venant de différents endroits de République fédérale, ils avaient été conduits jusqu'au navire après avoir versé une somme voisine de 2 500 dollars à un Sri-Lankais du nom de Ranan. La plupart ont voyagé dans la cale du navire et n'ont vu le commandant qu'au moment de la descente à bord des canots de sauvetge. Le chef de la police de Hambourg avait révélé vendredi que le capitaine et propriétaire du caboteur l'*Aurigae*, M. Wolgang Bindel, était soupçonné d'avoir assuré le transport clandestin des réfugiés et d'avoir touché pour ces services 700 000 marks (environ 2 100 000 F). M. Bindel, actuellement en mer, a démenti et ajouté qu'il rentrait en RFA pour répondre aux accusations portées contre lui.

Deux « passeurs » écroués en France

Le premier ministre canadien, M. Mulroney, a de nouveau promis dimanche aux cent cinquante-cinq Tamouls qu'ils ne seraient pas expulsés du Canada. *« Ce n'est pas la présence de cent cinquante-cinq êtres humains terrorisés, en quête de liberté, qui compromettra la politique canadienne en matière d'immigration »*, a-t-il déclaré. – *(AFP, Reuter.)*

Deux « passeurs » tamouls, de nationalité sri-lankaise, ont été incarcérés à Thionville (Moselle), à la demande de M. Jérôme Dié, juge d'instruction. Les deux hommes, dont la justice s'est refusée à dévoiler l'identité, avaient forcé un poste-frontière franco-luxembourgeois, samedi 16 août, à 4 heures, à bord de deux voitures. Venant de République fédérale, ils projetaient d'acheminer en France une douzaine de Sri-Lankais, tamouls comme eux. Les passagers ont été refoulés vers la RFA.

Les deux passeurs ont été inculpés de refus d'obtempérer, d'entrée irrégulière en France et d'aide directe à l'immigration. L'un d'eux est un récidiviste : il avait été condamné à une peine d'emprisonnement avec sursis pour des faits identiques il y a quelques mois. Les deux passeurs avaient demandé récemment le statut de réfugié politique en République fédérale. L'un l'avait obtenu. La demande du second est en cours d'examen.

URSS : le renouvellement des générations

M. Zakharov, spécialiste de l'agitprop, devient ministre de la culture

MOSCOU
de notre correspondant

Un économiste remplace un chimiste à la tête du ministère de la culture. Les traditions sont respectées avec la nomination, samedi 16 août, de M. Vassili Zakharov au poste occupé pendant douze ans par M. Demitchev. Dans un cas comme dans l'autre, ce n'est pas une quelconque illustration acquise dans un domaine artistique qui justifie une telle promotion, mais de solides états de service dans l'agitprop. M. Demitchev avait été, dans les années 60, chef de la commission à l'idéologie du comité central. M. Zakharov a été chef du service d'agitation et de propagande de la région de Leningrad et était depuis 1983 chef adjoint de la section de propagande du comité central.

La seule anomalie est le délai de presque deux mois entre le départ de M. Demitchev et la nomination de M. Zakharov. Aucune explication satisfaisante n'a été avancée jusqu'ici. Une commission de quarante membres a été désignée le 7 août dernier pour la mise en place ultérieure d'un Fonds de la culture. Présidée par M. Demitchev, cette commission comprend notamment M. Zakharov et... Mme Raissa Gorbatchev. La rumeur avait couru à Moscou que l'épouse du secrétaire général souhaitait devenir elle-même ministre de la culture, mais se heurtait à des résistances, ce qui retardait la nomination d'un nouveau titulaire.

La désignation de M. Zakharov est conforme au mouvement de renouvellement des générations qui caractérise l'ère Gorbatchev. L'intéressé est en effet âgé de cinquante-deux ans alors que son prédécesseur en avait soixante-huit. Rien dans sa carrière ne permet de supposer qu'il soit partisan d'une quelconque libéralisation en matière culturelle. Il est presque inconnu des milieux intellectuels et artistiques de Moscou. Docteur ès sciences économiques de l'université de Leningrad, M. Zakharov a d'abord enseigné cette discipline à l'institut polytechnique de Tomsk, en Sibérie, puis à l'institut de technologie de Leningrad. Permanent du parti depuis 1973, il a connu une ascension rapide en se spécialisant, comme on l'a vu, dans l'agitprop. Il était depuis janvier deuxième secrétaire du comité du parti pour la ville de Moscou et est entré au comité central en mars dernier, lors du XXVIIe congrès du parti.

Des rues retrouvent leurs anciens noms

Faut-il voir la marque de M. Zakharov dans la décision annoncée au cours du week-end d'un retour partiel aux noms de lieux tradionnels à Moscou ? La *Pravda* de Moscou a publié l'information dimanche en première page. Le quotidien constate que *« les noms de rues et de places racontent l'histoire de notre vieille ville »* et *« sont devenus une partie de notre culture nationale »*. La *Pravda* de Moscou estime que certains d'entre eux ont été changés *« pas toujours d'une façon bien réfléchie »*. Une commission municipale a été chargée d'établir une liste de noms historiques qu'il ne sera plus possible de modifier à l'avenir. Trois « retours en arrière » sont, d'autre part, décidés. La *« rue des Constructeurs-du-Métro »* redevient la *« rue au Foin »*, comme elle s'appelait au dix-septième siècle. Une des cinq rues Frounzé de la capitale (du nom du commandant de l'armée rouge mort en 1925) redevient la *« rue des Tisserands »*. Enfin, la station de métro Lermontov s'appellera *« Belle-Porte »*, nom par lequel le site sur lequel elle a été construite a toujours été désigné.

D. Dh.

● **Nouveau ministre de l'industrie chimique.** – M. Youri Bespalov, quarante-sept ans, a été nommé ministre de l'industrie chimique de l'URSS, en remplacement de M. Vladimir Listov, qui occupait ce poste depuis novembre 1980, a annoncé, dimanche 17 août, l'agence Tass.

Le départ de M. Listov, cinquante-cinq ans, affecté à d' *« autres fonctions »* non précisées, apparaît aux observateurs comme un limogeage, l'ancien ministre ayant été critiqué dans une résolution du comité central du PC et du gouvernement publiée le 6 août par la *Pravda*. Il lui était reproché d'avoir mal assuré l'approvisionnement des sovkhozes et kolkhozes en engrais minéraux et pesticides. En mai 1983, M. Listov avait déjà reçu un blâme pour « insuffisances » dans son travail.

M. Bespalov exerçait depuis 1984 les fonctions de chef adjoint du département de l'industrie chimique du comité central du PC. – *(AFP.)*

● **Le maire de Pékin à Moscou.** – Une délégation de la municipalité de Pékin conduite par son maire, M. Chen Xitong, est arrivée, dimanche 17 août, à Moscou, à l'invitation du soviet de la capitale, a annoncé l'agence Tass. Une exposition commerciale chinoise, la première du genre depuis trente-trois ans, s'est tenue du 24 juillet au 10 août à Moscou et une exposition similaire soviétique est prévue à Pékin en décembre. – *(AFP.)*

Diplomatie

Une démarche de cinq anciens responsables américains

Pour un moratoire de dix ans sur les essais liés à l'IDS

Cinq anciens hauts responsables de l'administration américaine ont adressé au secrétaire d'Etat, M. George Shultz, une communication suggérant une stratégie de modération en matière de défense et, notamment, le renoncement pour une période pouvant aller jusqu'à dix ans des essais d'armes spatiales mises au point dans le cadre de l'initiative de défense stratégique (IDS, « guerre des étoiles ») chère au président Reagan.

Le *New York Times*, qui a publié, dimanche 17 août, le contenu de ce document, précise que ses auteurs sont MM. Harold Brown, Melvin Laird, James Schlesinger (tous trois anciens secrétaires à la défense), Cyrus Vance (ancien secrétaire d'Etat) et Brent Snowcroft (ancien conseiller spécial pour la sécurité auprès du président Ford).

Les cinq conseillent, en outre, que les Etats-Unis continuent à respecter la limitation en nombre des armes nucléaires prévue par le traité SALT-2, qui n'a pas été ratifié.

A Moscou, une « intervention » de M. Gorbatchev à la télévision a été annoncée pour lundi soir. Certaines sources croient savoir que le dirigeant soviétique pourrait annoncer, à cette occasion, la décision concernant le moratoire sur les essais nucléaires appliqué unilatéralement par l'URSS qui a, en principe, pris fin le 6 août.

Ces derniers jours, la presse soviétique s'est attachée à tempérer l'optimisme affiché par Washington quant aux chances de parvenir à une entente en matière de désarmement. Dimanche, un commentateur soviétique a ainsi estimé à la télévision que les entretiens soviéto-américains sur ce sujet, qui se sont tenus les 11 et 12 août à Moscou, n'avaient permis *« aucun rapprochement des positions »*. La position des experts américains *« n'a laissé aucune chance au compromis »*, a dit M. Alexandre Bovine.

ITALIE

La Mafia a été sollicitée pour des tentatives de coup d'Etat

ROME
de notre correspondant

Le coup d'envoi public pour un deuxième grand procès de la Mafia a été donné, le 16 août, à Palerme. Les sept magistrats du groupe spécialisé ont, en effet, déposé leurs conclusions : celles-ci prévoient la présentation à la cour d'assises, sans doute l'année prochaine, de quatre-vingt-douze personnes, dont un certain nombre au demeurant sont déjà inculpées dans le procès en cours depuis six mois (*le Monde* du 16 août).

Assassinats, trafics de drogue et d'armes, constituent comme à l'accoutumée l'essentiel des crimes reprochés aux hommes de la Cosa Nostra. Mais il y a en plus, cette fois, un fumet de politique, même si ce n'est pas encore le *« troisième niveau »* auquel chacun songe en Italie et qui désigne les complicités éventuelles de mafieux et d'hommes au pouvoir en Sicile ou à Rome.

Le rapport d'instruction renvoie à ces années 70 où, en plus de la violence des Brigades rouges, l'Italie subissait l'intense activité d'un demi-monde associant des extrémistes de droite, des francs-maçons peu orthodoxes et certains responsables des services secrets complotant contre l'Etat, ainsi que des personnalités étranges comme le banquier failli Michele Sindona, mort empoisonné au cyanure dans une prison lombarde, le 20 mars dernier.

La nouvelle ordonnance de renvoi à jugement fait revivre cette période en y associant la Mafia – ce qui revient à étayer des affirmations couramment avancées, mais sans preuves.

A deux reprises, assurent les juges, des fauteurs de coup d'Etat en puissance ont tenté d'embarquer la Cosa Nostra dans leurs projets. La première fois c'était en 1970 sous l'égide d'un personnage qui, en son temps, avait défrayé la chronique, Valerio Borghese, instigateur d'un complot d'extrême droite manqué. La seconde fois ce fut en 1979, lorsque Sindona, réfugié aux Etats-Unis après le krach de sa banque, revint clandestinement en Sicile pendant soixante-dix jours. Ce qu'il tramait alors, les magistrats viennent de le révéler : un coup d'Etat.

L'affaire a été pour l'essentiel dévoilée par le fameux « parrain repenti », Tommaso Buscetta, détenu aux Etats-Unis, mais venu à plusieurs reprises faire ses déclarations aux juges anti-Mafia. Le chef présumé du très redouté « clan des Corleonais », Luciano Liggio, adversaire implacable de Buscetta, a confirmé qu'il avait bien été contacté pour fournir un appui logistique à un putsch qui devait avoir lieu en 1970.

Ces révélations ont fait de gros titres dans la presse italienne du dimanche 17 août. Mais la mort des chefs présumés des deux coups d'Etat avortés, et le très évident changement de climat politique en Italie, ôtent à ces affaires une notable partie de leur intérêt. En outre, dans un cas comme dans l'autre, les chefs des clans mafieux ont apparemment conclu qu'il était urgent de temporiser et de ne pas se découvrir.

J.-P. CLERC.

● **Rectificatif.** – Contrairement à ce que nous avons indiqué dans notre édition du samedi 16 août, le matériel d'émission de Radio Radicale n'a pas été saisi le 14 août par la police romaine. Seules ont été saisies les bandes d'enregistrement des appels téléphoniques parvenus à la station et qui depuis deux semaines étaient diffusés sur les ondes. La radio du Parti radical italien continue cependant l'émettre.

A travers le monde

Brésil

Relance de la polémique sur les essais nucléaires

Sao-Paulo. – L'hebdomadaire le plus important du Brésil, *Veja*, a affirmé à son tour, dans son numéro du dimanche 17 août, que la base militaire de Cachimbo est bien équipée de puits pouvant servir à des essais nucléaires. L'hebdomadaire précise que sa source est un officier de haut rang du ministère de l'aéronautique, sans donner son identité. Cette information confirme les révélations publiées la semaine dernière par *la Folha de Sao Paulo*, concernant cette base située en pleine forêt amazonienne, d'une étendue de 4,5 millions d'hectares, au sud-ouest de l'Etat du Para (nord du Brésil). Les autorités brésiliennes ont constamment opposé un démenti à ces informations, ajoutant que le Brésil exclut formellement le projet de se doter de l'arme nucléaire. Mais en même temps, elles ont revendiqué son droit à maîtriser le cycle nucléaire complet. L'hebdomadaire *Veja* précise à ce sujet que *« dominer le cycle nucléaire complet »* implique précisément produire de l'uranium enrichi qui peut à la fois servir au fonctionnement d'une centrale nucléaire comme à la fabrication d'une bombe. – *(AFP.)*

Congo

Un condamné à mort au procès de Brazzaville

La Cour révolutionnaire de justice a rendu son verdict, dimanche 17 août, contre les dix personnes, dont trois en fuite, accusées des attentats à l'explosif qui firent neuf morts et une centaine de blessés à Brazzaville en 1982 (*le Monde* du 15 août). M. Ernest-Claude Ndalla, dit Ndalla-Graille, ancien ministre de l'éducation nationale, accusé d'avoir fomenté un complot visant à déstabiliser le régime, est condamné à mort. Trois accusés présentés comme des hommes de main ayant réalisé les attentats se sont vu infliger une peine de vingt ans de réclusion criminelle. Le Français Jean Bouissou, accusé d'avoir aidé à la fabrication d'une bombe, ce qu'il nie, a été condamné à dix ans de la même peine. En revanche, deux personnalités contre lesquelles le procureur avait requis de lourdes peines de travaux forcés ont été condamnées à cinq ans de prison avec sursis ; ce sont M. Jean-Pierre Thystéré-Tchicaya, ancien numéro deux du parti unique, et le colonel Blaise Nzalakanda. Les trois accusés en fuite – un Zaïrois, un Centrafricain et un autre Français, M. Michel Le Cornec – ont été condamnés à des peines de réclusion criminelle.

Ce verdict n'est pas susceptible d'appel. Les principaux accusés plaidaient non coupables, laissant entendre qu'ils étaient victimes d'une machination du service de la sécurité d'Etat. Mᵉ Jacques Verges, avocat de M. Thystéré-Tchicaya, avait demandé un acquittement général, qualifiant ce procès de *« scandaleux »*, en raison de l'absence de preuves.

Corée du Sud

Nouveau parti d'opposition

Séoul. – Un nouveau parti d'opposition, le Parti démocratique du peuple (PDP), a été officiellement formé samedi 16 août. Le PDP a été créé par douze députés de l'opposition qui ont quitté l'an dernier le grand mouvement d'opposition, le Parti démocratique de la Corée nouvelle (PDCN), parce qu'ils refusaient de soutenir MM. Kim Dae-Jung et Kim Young Sam, les deux opposants qui dirigeaient le Parti en sous-main.

Par ailleurs, le PDCN a exigé samedi le départ de l'ambassadeur des Etats-Unis, l'accusant de faire obstacle à la démocratie et d'avoir aidé le gouvernement du président *Chon Doo Hwan* a recruter l'ancien collaborateur du président Reagan, M. Michael Deaver. Le PDCN va demander l'ouverture d'une session parlementaire extraodinaire pour débattre de cette affaire. L'opposition accuse l'ambassadeur Richard Walker *d'avoir joué un rôle important* dans l'embauche de M. Deaver par Séoul pour la somme de 470 000 dollars par an. M. Deaver fait l'objet d'une enquête du Congrès américain. Il est soupçonné d'avoir violé la loi en abusant de son influence, notamment au profit du Canada et de la Corée du Sud. – *(Reuter.)*

Hongkong

Envoi d'une délégation antinucléaire à Pékin

Hongkong. – Une délégation de *militants antinucléaires de Hongkong*, porteurs d'une pétition rassemblant un million de signatures, a quitté le territoire, dimanche 17 août, pour Pékin, afin de demander aux autorités chinoises de renoncer à la construction d'une centrale nucléaire proche de Hongkong, a annoncé la radio.

La pétition que les douze membres de cette délégation ont l'intention de transmettre aux autorités chinoises leur demande de renoncer à la construction prévue de la centrale nucléaire de Daya Bay, à une cinquantaine de kilomètres au nord-est de Hongkong. Les militants antinucléaires ont prévu de discuter cette question avec le ministre chinois de l'industrie nucléaire, M. Jiang Xinxiong. Ils espèrent également être reçus par le premier ministre, M. Zhao Ziyang. – *(AFP.)*

Inde

Graves inondations

New-Delhi. – Dix personnes ont trouvé la mort dans l'Etat de Madhya-Pradesh, au centre de l'Inde, à la suite d'inondations qui ont nécessité l'évacuation de milliers de peronnes, ont annoncé, dimanche 17 août, les autorités locales. Dans l'Etat voisin d'Andhra-Pradesh, la montée des eaux avait déjà provoqué, la semaine dernière, la mort de plus de 70 personnes et l'évacuation d'environ 100 000 habitants. Plus de 300 personnes ont été tuées en Inde depuis le début de la mousson en juin. – *(AFP.)*

Maroc

Un ministre israélien invité

Tel-Aviv (Reuter). – Le ministre israélien des transports, M. Haim Corfu, assistera à une convention internationale sur les transports l'hiver prochain au Maroc, a annoncé la radio nationale samedi 16 août. Cette invitation intervient un mois après la rencontre au sommet entre le président du conseil israélien, M. Shimon Pérès, et le roi Hassan II du Maroc, qui s'étaient entretenus de la paix au Proche-Orient. Des parlementaires israéliens ont déjà effectué des visites officieuses au Maroc, le plus souvent pour rencontrer des chefs de la communauté juive du pays.

L'agence marocaine MAP rapporte, pour sa part, que le président Reagan a adressé, ce week-end, un message au roi Hassan II pour le féliciter *« à nouveau du courage dont il a fait preuve en rencontrant M. Shimon Pérès »*. Dans ce message adressé à l'occasion de la célébration de la fête musulmane du Sacrifice (l'Aïd el Kebir), M. Reagan salue encore *« le dévouement* [du souverain marocain] *à la paix dans la région »*.

Namibie

Deux attaques de la SWAPO

Windhoek. – L'Organisation du peuple du Sud-Ouest africain (SWAPO) a lancé, samedi 16 août, deux opérations qui ont fait l'objet de communiqués officiels du commandement des forces sud-africaines en Namibie. La première visait la ville d'Oshakati dans le nord du territoire. Selon les autorités, trois civils noirs *ont été tués et dix autres blessés par* des obus de mortier tirés par les maquisards indépendantistes, qui ont perdu quatre hommes lors de la riposte des forces sud-africaines. La seconde attaque, toujours au mortier, a eu lieu contre la localité de Ruacana, près de la frontière angolaise. Un soldat sud-africain métis a été tué, selon un porte-parole militaire. – *(AFP.)*

Pérou

Le président Garcia dénonce l'« insensibilité » du FMI

Lima. – Le président péruvien *Alan Garcia a répondu, samedi* 16 août, en termes très vifs au Fonds monétaire international, qui a fait savoir vendredi 15 août que le Pérou était devenu *« inéligible »* à de nouveaux prêts. De son balcon du palais de Lima, devant plusieurs milliers de personnes, il a estimé que le FMI avait *« répondu avec une insensibilité, une incompréhension et des règlements d'un système inhumain dont la logique est sourde à la voix des pauvres du monde (...). Le FMI a servi de gardien et de police pour les banques ». « Nous nous attendions à cette mesure »*, a pour sa part indiqué le président de la Banque centrale de réserve, M. Leonel Figueroa, en assurant, d'autre part, que les relations entre le Pérou et le FMI *« continueront aussi normalement qu'auparavant »*. – *(Reuter, UPI.)*

● **AFGHANISTAN : protestation contre l'Iran.** – Des hommes masqués ont attaqué le chargé d'affaires afghan à Téhéran et un de ses collègues durant un voyage en train mardi à destination de l'URSS, dérobant leur passeport diplomatique, des documents et 5 millions de dollars en liquide, a rapporté dimanche Radio-Kaboul. Kaboul a *« fermement protesté »* auprès du gouvernement iranien pour cette *« attaque planifiée »* contre ses diplomates. – *(AFP.)*

● **BULGARIE : M. Marchais reçu par M. Jivkov.** – M. Georges Marchais, secrétaire général du PCF, actuellement en visite en Bulgarie à l'invitation du comité central du PC bulgare, a été reçu dimanche 17 août dans la ville de Varna sur la mer Noire par le chef du parti et de l'Etat bulgare, M. Todor Jivkov. – *(AFP.)*

● **NICARAGUA : le Parti conservateur démocrate se retire des débats sur l'avant-projet de constitution.** – Le Parti conservateur démocrate (PCD opposition), seconde force politique du pays, a décidé, dimanche 17 août, de se retirer de la commission parlementaire qui examine l'avant-projet de constitution, en dénonçant la *« vocation totalitaire »* du Front sandiniste de libération nationale (FSLN, gouvernemental). Le PCD, qui dispose de 14 députés à l'Assemblée nationale, a également décidé de suspendre ses réunions bilatérales avec le FSLN. Le Parti libéral indépendant (PLI), seconde formation d'opposition avec 9 députés, s'était retiré des discussions sur la nouvelle constitution la semaine dernière. L'Assemblée nationale débat depuis septembre 1985 de cet avant-projet, dont le texte définitif doit être adopté le 10 janvier 1987.

Le président du Parlement, le commandant Carlos Nunez, a déclaré que la nouvelle constitution serait adoptée même si tous les partis d'opposition, qui ont 35 sièges à l'Assemblée, contre 61 au FSLN, se retiraient des discussions préparatoires. – *(AFP.)*

Asie

PHILIPPINES

M. Marcos aurait activement participé au récent complot

Manille. – Des notes prises par les standardistes d'un grand palace de Manille lors de la récente tentative de putsch contre le régime de la présidente Aquino indiquent une participation active de l'ex-président Ferdinand Marcos dans le complot, a révélé, dimanche 17 août, le *New York Times*, citant une source de la présidence philippine.

Une transcription des notes fait apparaître toute une série de coups de téléphone et de directives de l'ex-président aux putschistes. Ceux-ci, conduits par M. Arturo Tolentino, ex-colistier de M. Marcos, avaient occupé l'Hôtel Manila pendant plusieurs jours, en juillet dernier, avant de se rendre aux autorités. M. Marcos, qui se trouve en exil à Hawaï, avait démenti toute participation au complot. La loi américaine lui interdit toute activité hostile à un Etat en paix avec les Etats-Unis.

Le mauvais goût d'Imelda fait recette

New-York *(AFP, AP)*. – Des antiquités adjugées à plus de 40 000 dollars, mais aussi des statues en coquillages et des fleurs artificielles vendues 200 dollars, le succès était au rendez-vous pour une vente aux enchères d'objets d'art ayant appartenu à Ferdinand et Imelda Marcos organisée dans un grand hôtel de New-York les 15 et 16 août.

Avant même le décompte officiel des recettes, le président du comité des enchères a estimé que celles-ci rapporteraient plus de 1 million de dollars. Pourtant, plusieurs experts avaient jugé que beaucoup d'objets étaient *« de mauvais goût »*. Par exemple, une phrase brodée sur un coussin proclamait : *« Mieux vaut être nouveau riche que pas riche du tout »* ; une autre : *« Etre riche n'est plus un péché, c'est un miracle. »* Ces coussins ont été adjugés pour 700 dollars.

Un portrait représentant Imelda Marcos en divinité et sous-titré *« Le triomphe de la beauté »* est, lui, parti pour 27 000 dollars, neuf fois la valeur estimée. Les amateurs ont également acheté de véritables antiquités et objets de valeur, notamment une petite table George III datant de 1780 (42 500 dollars) et un grand piano de concert Steinway (27 000 dollars). Une collection en vingt volumes des œuvres de Shakespeare publiée en 1903 a trouvé preneur à 5 250 dollars.

Les recettes serviront à payer les frais de procédure engagés pour récupérer 100 millions de dollars d'objets d'art que les Marcos auraient dissimulés ou vendus secrètement après leur chute en février dernier.

Près de mille personnes ont assisté à cette vente d'un lot de sept cent soixante-douze objets qui décoraient les trente pièces d'une des demeures new-yorkaises de Ferdinand et Imelda Marcos avant leur départ en exil pour Hawaï.

CHRONIQUE DES ANNÉES 60

Des courants centrifuges travaillent la majorité comme l'opposition. La gauche « archaïque » reprend le terrain perdu lors de la candidature Mitterrand, tandis que Valéry Giscard d'Estaing se démarque des gaullistes.

29. « Oui mais... » et « non mais... »

HIROU/GAMMA

SA mise en ballottage à l'élection présidentielle avait été ressentie douloureusement par le général de Gaulle et sa majorité. Le second tour avait rassuré, mais on jugeait prudent de faire quelque concession à l'opinion frondeuse. Celle-ci exprimait son mécontentement dans le domaine précis de la politique économique et sociale : le plan de stabilisation, lancé en septembre 1963 en vue de freiner l'inflation, avait eu des retombées malheureuses sur la croissance. De Gaulle et Pompidou, qu'il avait appelé à former un troisième gouvernement, prièrent donc Valéry Giscard d'Estaing d'abandonner le ministère des finances en faveur de Michel Debré. En compensation, on offrait à Giscard le portefeuille de l'équipement ; celui-ci dédaigna ce lot de consolation. Après sept années de présence au gouvernement, le jeune et talentueux Valéry se retrouvait ainsi sur la touche. Le camouflet aiguillonna son esprit d'entreprise. On allait voir ce qu'on allait voir.

L'astuce de l'ex-grand argentier fut de rester dans la majorité. Il savait que ses anciens amis indépendants, brouillés avec le général depuis 1962, s'étaient condamnés au rôle de zombies politiques : il n'y avait pas de place pour une troisième force antigaulliste. Par ailleurs, malgré les efforts méritoires de Jean Lecanuet, le Centre démocrate, qu'il s'ingéniait à constituer en dehors de la majorité, ne pouvait guère prétendre au pouvoir. Pour Valéry, il s'agissait donc de se maintenir aux côtés de la plus grande force politique du pays – les gaullistes – tout en profitant de sa nouvelle liberté d'action pour développer dans la place sa propre image de marque (on parlait déjà volontiers le langage des publicitaires). A la tête de ses Républicains indépendants, il ne disposait pas de gros bataillons, mais il avait confiance en lui, foi en son étoile, et ne doutait pas de sa force de séduction sur le pays.

L'important était d'adhérer en s'opposant, de respecter de Gaulle tout en suggérant qu'il en serait le meilleur successeur. Face au vieux souverain solennel, hiératique et autoritaire, il serait un jeune chef, décontacté et libéral. Encore ministre, il s'était fait remarquer en s'exhibant en pull-over devant les téléspectateurs ; il s'emploiera dorénavant à cultiver cette allure sympathique et sportive : il participe à des concours de ski, joue au football, descend le mont Blanc en compagnie de Maurice Herzog... *Mens sana in corpore sano* : l'ancien polytechnicien ne devait pas être réduit à une « tête d'œuf » ; il avait aussi des muscles, du souffle et de la volonté.

Le 10 janvier 1967, donnant une conférence de presse, Giscard trouve la formule de son identité antithétique – être dedans et dehors simultanément. Cela s'énonce en deux mots : Oui, mais... *« Oui, à la majorité, mais avec la ferme volonté de peser sur ses orientations. Notre mais n'est pas une contradiction mais une addition... »* Non pas combattre l'actuelle majorité, mais élaborer une force d'influence en son sein, dans un sens plus libéral et plus européen. Une politique de rechange se dessinait ainsi sans besoin de changer la majorité : après de Gaulle, Giscard viendrait. *L'Express* le dit de façon plus monarchique, titrant le 21 février 1966 : *« Naissance d'un dauphin »*.

Pendant ce temps, les partis de gauche essayaient de mettre à profit la percée de leur candidat à l'élection présidentielle. La FGDS, qui regroupait les socialistes, les radicaux et la Convention des institutions républicaines, eurent l'idée de constituer un contre-gouvernement, ce qui ne partait pas d'une mauvaise inspiration : il fallait démontrer aux Français que l'alternative gaullienne « moi ou le chaos » ne correspondait pas à la réalité. Las ! la composition du *shadow cabinet* suscita plus de rire que d'espoir : avec Guy Mollet, René Billières et quelques autres chevaux de retour, l'équipage de François Mitterrand n'était pas fringant ! Au même moment, autour de Pierre Mendès France, se tenait à Grenoble une « rencontre socialiste », en dehors de toute préoccupation électorale, où l'on avançait des ébauches de programme. Une fois encore, le divorce était patent entre le dynamisme intellectuel de la gauche et sa routine politicienne.

Un autre conflit travaillait cette opposition ; elle concernait la politique extérieure du général. Celle-ci, depuis la fin de la guerre d'Algérie, était brillante, entreprenante, soulevait l'enthousiasme des pays non alignés et provoquait la satisfaction non dissimulée de l'URSS. Outre qu'il avait reconnu la Chine de Mao, en janvier 1964, envers et contre les Américains, de Gaulle, se faisant le champion des souverainetés nationales face aux hégémonies des Deux Grands, en était venu à traiter les Etats-Unis comme son adversaire principal, tout au moins dans la conjoncture de la détente. En mars 1966, de Gaulle annonce le retrait de la France des forces de l'OTAN. Les socialistes ripostent par le dépôt d'une motion de censure à l'Assemblée, mais, du même coup, laissent mesurer par l'opinion tout ce qui les sépare des communistes, ceux-ci refusant de la voter. On se souvient alors que les Soviétiques ont ouvertement souhaité la victoire du général à la présidentielle de 1965 : la gauche avait-elle un avenir quand une contradiction de cette envergure opposait communistes et non-communistes ?

De Gaulle, lui, continue. En septembre, lors d'une tournée à travers le monde, il condamne solennellement, à Phnom-Penh, l'intervention américaine au Vietnam. Cette démarche d'indépendance, de soutien aux peuples du tiers-monde, la nique qu'il fait sans arrêt à l'Oncle Sam, c'était une nouveauté totale de la part de la France, bien propre à intriguer, voire à séduire nombre d'intellectuels. C'est ainsi qu'au cours de l'année 1966 on voit un certain nombre d'entre eux, qui s'étaient élevés contre le retour du général dans les conditions du 13 mai, publier un manifeste en faveur de sa politique extérieure. On y trouvait les signatures d'Emmanuel d'Astier de la Vigerie, Robert Barrat, Jean-Marie Domenach, André Philip, David Rousset, etc. Le directeur d'*Esprit* écrivait notamment : *« Je ne veux pas laisser croire en France et à l'étranger qu'un homme de gauche se reconnaît dans les attitudes prises par la coalition mitterrandiste à l'égard de la coopération et de l'OTAN. »*

Symétrique au *« oui, mais »* de Giscard, on avait donc le *« non, mais »*, des communistes et d'une partie des intellectuels de gauche. Cependant, l'échéance électorale amenuisa ces distorsions dans les deux camps. D'autant que, pour les législatives de mars 1967, un amendement interdit aux candidats n'ayant pu obtenir 10 % des voix des inscrits au premier tour de se représenter au second. La logique dualiste devenait plus contraignante : gare aux partis sans alliés ! En décembre 1966, l'accord électoral fut signé entre le PC et la FGDS. Or, en mars, sans que la répartition des voix ait beaucoup changé, on put vérifier l'importance de la loi et la nécessité des coalitions. Après un premier tour paisible qui apparut comme la confirmation de la victoire du général à la présidentielle, l'efficacité des désistements entre les alliés de gauche permit à celle-ci d'obtenir plus de sièges que la majorité, à tout le moins sur le territoire métropolitain : ce sont en effet dix-sept circonscriptions d'outre-mer qui donnèrent à de Gaulle le moyen de garder une majorité – de sept sièges – à l'Assemblée nationale.

Dès lors on se posait la question : et si ce résultat serré avait été inversé ? Etait-il possible qu'un président de la République fît bon ménage avec un gouvernement issu de l'opposition ? On savait que, pour de Gaulle, la réponse était claire. Il avait toujours dit : il n'y a qu'un maître à bord. Plutôt que de se départir d'une parcelle de son pouvoir, il se serait retiré. L'éventualité d'une telle situation n'était plus un cas de figure pour les étudiants en droit : elle avait failli se produire et entraîner une nouvelle crise. Tant qu'elle exclurait la possibilité d'une alternance sans drame, la Ve République resterait fragile : la loi la permettait mais les esprits n'y étaient pas préparés.

MICHEL WINOCK

A TRAVERS LES PRÉPARATIFS ÉLECTORAUX

MM. Mitterrand et Giscard d'Estaing se présentent comme les principaux leaders de la gauche et de la droite

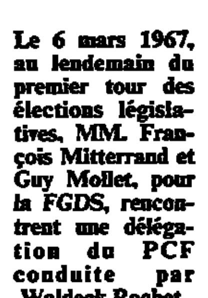
A l'approche de la session de printemps du Parlement, qui sera ouverte officiellement le 2 avril mais ne débutera vraiment que le 13, la majorité et les oppositions multiplient les pourparlers et poussent leurs préparatifs électoraux.

Du côté de la majorité, c'est dans deux semaines environ que doit être constitué autour du premier ministre le comité de liaison qui procédera aux arbitrages et animera la campagne. M. Giscard d'Estaing, qui s'efforce de développer et d'implanter les organisations locales des républicains indépendants, vient de passer dans ce but deux jours à Grenoble, où il a pris la parole à trois reprises.

L'opposition de gauche non communiste a étudié jeudi, au comité exécutif de la Fédération démocrate et socialiste, les projets de M. Mitterrand et poursuivra ses discussions à la veille du prochain conseil national de la S.F.I.O., fixé au 16 avril.

A l'Assemblée nationale, le groupe du Centre démocratique envisage de lancer une pétition nationale contre la politique ... pouvoir et peut-être de déposer une motion de ... sera samedi et dimanche à ... France ». Le ... enfin

(26 mars 1966.)





Le 6 mars 1967, au lendemain du premier tour des élections législatives, MM. François Mitterrand et Guy Mollet, pour la FGDS, rencontrent une délégation du PCF conduite par Waldeck Rochet.

AFP

AVEC 244 SIÈGES (DONT 12 D'OUTRE-MER) SUR 486

La Ve République garde d'extrême justesse la majorité absolue à l'Assemblée

Le parti communiste passe de 41 à 73 députés et la Fédération de 91 à 116

Le reflux

par SIRIUS

DOTER la France d'institutions politiques qui permettent la continuité de vues et d'action, mettre fin à la guerre d'Algérie, réintégrer dans l'unité nationale les millions de Français longtemps traités de « séparatistes », replacer la France au rang des grandes puissances mondiales, tels furent entre autres les grands desseins du général de Gaulle ... de

En votant pour la gauche, des électeurs du Centre démocrate ont assuré la défaite de nombreux gaullistes

MM. Couve de Murville, Messmer, Sanguinetti et Charbonnel sont battus

(14 mars 1967.)

La composition de l'« équipe formatrice »

Président	M. François MITTERRAND, député (Ras. dém.).
Aménagement du territoire	M. Robert FABRE, député (rad., Ras. démocr.).
Affaires extérieures et défense	M. Guy MOLLET, député (S.F.I.O.).
Education nationale et culture	M. René BILLERES, dép. (rad., Ras. démocr.).
Jeunesse	M. Pierre MAUROY (S.F.I.O.).
Recherche scientifique	M. Christian LABROUSSE (rad.).
Affaires sociales et administratives	M. Gaston DEFFERRE, dép. (S.F.I.O.).
Promotion de la femme	Mlle Marie-Thérèse EYQUEM (C.I.R.) (1).
Collectivités locales	M. Georges GUILLE, sén. (S.F.I.O.).
Plan	M. Etienne HIRSCH.
Affaires économiques et financières	M. Ludovic TRON, sénateur (C.I.R.) (1).
Droits de l'homme et du citoyen	M. Michel SOULIE (rad.).

(1) Convention des institutions républicaines.

Le 5 mai 1966, M. Mitterrand communique à la presse la liste du contre-gouvernement.

M. Giscard d'Estaing : nous devons faire une place à ceux qui suivent M. Lecanuet

M. Valéry Giscard d'Estaing a ...pété jeudi soir, au micro d'Eu...pe n° 1, qu'il était « souhai...ble et naturel » de faire une ...ace dans la majorité à ceux qui ...vent M. Lecanuet. Evoquant ... résultats de l'élection prési...tielle, il a déclaré :

« On s'est aperçu que des élec...s qui avaient voté pour M. ...nuet au premier tour sont ...s assurer la majorité du gé...l de Gaulle au deuxième tour ...rutin. J'estime que nous de... retrouver ces électeurs, les ...ver au sein de la majorité, ...ne faire leur place. »

... président de la Fédération ...ale des républicains indé...nts a répondu en ces termes ... question concernant son ...lle candidature à l'élec...ésidentielle de 1972, si le ... de Gaulle ne se repré...pas :

« ...ord, il y a une chose que ... très curieuse : c'est tous ...mes politiques français ... pas d'ambition. Cela ..., car ils ne doivent pas ...sincères. ... a per... l'écol... ...u- ...cains indépendants et non pas du tout à placer des jalons ou à prendre des attitudes en fonction d'une tout autre échéance. »

Voteriez-vous pour M. d'Astier de La Vigerie s'il était candidat dans votre circonscription ? a-t-on demandé à l'ancien ministre des finances. Il a répondu à son interlocuteur :

« Vous me posez une question très délicate, car il se trouve que j'ai un lien de parenté avec M. Emmanuel d'Astier. Vous me posez une grave question de conscience. Je vous réponds : non. »

[Se référant à une citation qu'il avait cru lire dans « le Monde », un auditeur a demandé à M. Giscard d'Estaing s'il était exact qu'il avait affirmé que « la direction du budget était un gouvernement dans le gouvernement ». L'ancien ministre a déclaré qu'il n'avait rien dit de cette nature, et nous pouvons ajouter que « le Monde » n'a rien publié à ce sujet.]

(25 février 1967.)

Demain : Rien que six jours

Politique

NOUVELLE-CALÉDONIE : le quatrième congrès du FLNKS

Les indépendantistes joueront le jeu de la réforme régionale, « outil de la lutte »

NOUMÉA
de notre correspondant

Le congrès du FLNKS s'est achevé, dimanche 17 août, dans l'île de Lifou, les indépendantistes acceptant de jouer le jeu du nouveau code régional de la Nouvelle-Calédonie défini par la loi Pons.

Tout en dénonçant le gouvernement de M. Jacques Chirac, qui, *« en cédant une fois de plus aux pressions de la droite coloniale, a trahi les engagements de l'Etat français et pris la responsabilité de l'aggravation de la situation »*, les délégués du mouvement ont « *reconduit la confiance aux élus pour mener à son terme le travail déjà engagé dans les régions* », lesquelles sont qualifiées d'« *outils de la lutte* ».

L'Union calédonienne (UC), la tendance majoritaire dirigée par M. Jean-Marie Tjibaou, a donc réussi à imposer son point de vue aux autres composantes du FLNKS hostiles à la poursuite de l'expérience régionale, sous le prétexte qu'elle engendre la « *démobilisation* » des militants. Les débats ont toutefois été extrêmement houleux – M. Tjibaou admet : « *On s'est engueulés comme des chiffoniers.* » Selon un délégué présent, « *les dirigeants de l'UC ont été vivement pris à partie par certains jeunes en des termes parfois insultants* », mais l'impératif de l'unité a finalement prévalu.

Le FLNKS, il est vrai, était condamné à préserver sa cohésion, surtout après la consécration diplomatique obtenue aux îles Fidji lors du dernier Forum du Pacifique sud. Par ailleurs, les deux tendances favorables au retrait des institutions, l'Union progressiste mélanésienne *(UPM) et le Front uni de libération* kanake (FULK), pouvaient difficilement se payer le luxe d'une rupture, *sachant qu'elle risquerait fort* de se traduire par leur marginalisation progressive de la scène indépendantiste. *La mésaventure survenue* au parti de M. Nidoish Naisseline, Libération kanake socialiste (LKS), qui avait *décidé de faire cavalier* seul en 1984, ainsi que l'échec d'autres dissidences ont été attentivement étudiés par les rivaux de M. Tjibaou. Ce congrès de Lifou, c'est avant tout la confirmation que l'UC reste le pilier du FLNKS et le partenaire obligé de toute coalition indépendantiste.

« Une situation transitoire »

Pour emporter l'adhésion des délégués, M. Tjibaou avait un argument de poids : malgré la nouvelle définition de leurs pouvoirs, les régions continueront à financer l'essentiel des projets de développement programmés sous le statut Fabius-Pisani. Les trois régions contrôlées par le FLNKS venaient en effet d'avoir confirmation, la veille de l'ouverture du congrès, que l'Etat compenserait le manque à gagner budgétaire dû au changement de statut. Ces garanties financières étaient la condition imposée par l'UC au maintien de sa présence dans le nouveau cadre régional.

En outre, l'UC a expliqué à ses partenaires que cette régionalisation ne saurait être qu'un détour tactique, l'objectif demeurant l'indépendance. « *Etre dans les régions est une situation transistoire*, précise la motion finale du congrès de Lifou, *pour préparer dans les meilleures conditions la sortie des institutions régionales dans une perspective offensive.* » Une sortie qui interviendrait dans le cas d'un désaccord avec le gouvernement français lors des négociations à venir sur les modalités du référendum prévu en *juillet-août 1987*.

La revendication du FLNKS sur ce point n'a pas varié : « *On ne peut admettre, pour le vote d'autodétermination, que la participation du peuple kanake, le seul peuple colonisé.* » Les dirigeants indépendantistes pourraient toutefois assouplir cette position de principe en acceptant d'inclure dans le corps électoral des non-Kanakes « *victimes de l'histoire* », selon la formule consacrée, mais dans des limites qui leur garantissent *a priori* la victoire. M. Tjibaou l'a d'ailleurs rappelé explicitement : « *Si les conditions du référendum ne vont pas dans le sens de l'indépendance, on se retire des régions et on boycotte le scrutin.* »

Le congrès a enfin rétabli M. Yann Celené Uregeï dans ses fonctions de ministre des relations extérieures du « *gouvernement provisoire de Kanaky* ». M. Uregeï avait été suspendu de son titre après s'être rendu, *en janvier dernier*, en Libye sans avoir été mandaté par le bureau politique.

FRÉDÉRIC BOBIN.

Le comité de décolonisation de l'ONU n'a pas examiné le dossier du territoire

NEW-YORK
(Nations unies)
Correspondance

Le comité de décolonisation des Nations unies, (« comité des 24 »), a achevé ses travaux, la semaine dernière, après avoir passé en revue la situation intérieure et diplomatique d'une longue liste de territoires qu'il considère comme « non autonomes », c'est-à-dire destinés à être décolonisés. L'on y trouve, pêle-mêle, des territoires importants comme la Namibie, Gibraltar ou le Sahara-Occidental, des îles chargées d'histoire comme les Malouines, et des atolls minuscules dont l'indépendance n'est souhaitée par personne, comme les Tokelaou, administrés par la Nouvelle-Zélande à la plus grande satisfaction de la population.

Après dix jours de débats dans la plus pure tradition onusienne, ayant entendu des dizaines de « pétitionnaires » — représentants de mouvements de libération et de diverses ONG (organisations non gouvernementales) et de représentants d'Etats membres des Nations unies, les « 24 » ont préféré le *statu quo* pour les sujets les plus délicats.

La question de la Nouvelle-Calédonie, dont les treize pays membres du *Forum du Pacifique sud* demandent la réinscription sur la liste des colonies, n'a pas été examinée, le comité préférant, à l'unanimité, repousser la requête présentée par Fidji à la prochaine session, en janvier 1987, ce qui signifie que l'affaire ne sera pas inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale qui s'ouvre le 22 septembre.

Sur proposition du Venezuela, les «24» ont suggéré, à propos des Malouines, la poursuite du dialogue direct entre *la Grande-Bretagne* et l'Argentine et de la médiation entreprise jadis par le secrétaire général des Nations unies, oubliée depuis longtemps.

Les problèmes de Gibraltar et du Sahara-Occidental n'ont pas été véritablement examinés en raison du refus de la Grande-Bretagne et du Maroc de participer au débat. La question namibienne a donné lieu à l'habituelle litanie de plaintes unanimes contre l'Afrique du Sud, mais, de l'avis de plusieurs participants, le sujet souffre de la confusion entre le problème posé par l'apartheid sud-africain et celui de l'indépendance du territoire namibien.

L'Indonésie a *vigoureusement* reproché au comité de s'occuper du Timor-Oriental, mais les Etats-Unis ont totalement ignoré la résolution, pourtant assez dure, en faveur de l'indépendance de Porto-Rico, territoire non inscrit sur la liste des « 24 », mais traditionnellement «défendu» par les amis de l'Union soviétique.

Fondé en 1962 afin de promouvoir l'indépendance des colonies à travers le monde, le comité ne *compte qu'un seul Etat occidental* – la Suède – et n'est pas reconnu par bon nombre de puissances, notamment la France. Ses résolutions sont des recommandations destinées à l'Assemblée générale, seule habilitée à prendre des décisions.

CHARLES LESCAUT.

Le projet de loi sur l'audiovisuel devant le Conseil constitutionnel

Les socialistes invoquent la défense du service public et le respect du pluralisme

Le texte de la loi relative à la liberté de communication, qui prévoit, entre autres, la privatisation de TF 1 et la mise en place d'un nouvel organisme destiné à remplacer la Haute Autorité de la communication audiovisuelle, vient d'être déféré au Conseil constitutionnel par un groupe de plus de soixante députés socialistes. Le Conseil constitutionnel a un mois pour statuer, sauf déclaration d'urgence par le gouvernement, qui ramènerait ce délai à huit jours.

Les auteurs de la saisine font, pour l'essentiel, porter leurs analyses et leurs critiques sur « *quatre aspects fondamentaux de la loi* » pour demander au Conseil constitutionnel d'en annuler un certain nombre de dispositions importantes : la future Commission nationale de la communication et des libertés, le système des autorisations en matière audiovisuelle prévu par le texte, le transfert de TF 1 au secteur privé et le pluralisme de la communication.

« *L'évolution des sciences et des techniques*, observent d'abord les auteurs du recours, *l'influence considérable des moyens de communication audiovisuelle, les errements passés des gouvernements les utilisant à des fins de propagande, conduisent à considérer que la mise en œuvre moderne de la liberté de communication proclamée par l'article 11 de la Déclaration de 1789 suppose l'existence d'une instance indépendante à laquelle est confiée la mission de veiller constamment au respect des principes constitutionnels* (1) *et de prendre les décisions nécessaires* ». Dès lors, « *l'existence d'une telle institution mais également son indépendance* » résultent, affirment les auteurs de la saisine, d'une « *exigence constitutionnelle* ». A leurs yeux, la loi Léotard maintient bien une telle instance, mais « *elle porte gravement atteinte à son indépendance* » en mettant fin avant terme au mandat des membres de la Haute Autorité pour mettre en place avec de nouveaux membres la Commission nationale de la communication et des libertés.

Cette indépendance est un leurre, arguent les auteurs du recours, si une loi peut à tout moment en remplacer une autre, au gré des alternances politiques, et mettre fin prématurément au mandat des membres de l'institution abolie au profit d'un nouvel organisme.

« *Le législateur*, concluent sur ce point les requérants, *dès lors que l'instance concernée joue un rôle éminent dans le domaine des libertés publiques, doit prévoir un mécanisme permettant aux membres nommés d'achever normalement leur mandat.* » Par exemple, en ajoutant quatre membres, pour composer la première Commission nationale de la communication et des libertés (qui doit en compter treize), aux neuf membres de la Haute Autorité, jusqu'à ce que ces derniers achèvent leur mandat normalement. Ils seraient alors remplacés conformément aux modalités de la nouvelle loi. Agir autrement, jugent les députés socialistes, c'est « *créer un précédent grave* ».

Deuxième grand chapitre de la loi contesté : les autorisations d'utilisation des fréquences hertziennes, pour ce qui concerne les télévisions. Il s'agit, soutiennent les signataires du recours d'« *un bien limité. C'est à ce titre que leur utilisation ne peut être purement et simplement laissée à la volonté de qui s'en saisit* ».

Service public

Il existe en fait, affirment les députés socialistes, « *un domaine public hertzien* » de même qu'il existe un « *domaine public terrestre (...) fluvial (...) maritime et aérien* ». Notion d'un maniement juridique complexe (la majorité de l'époque dut y renoncer en 1982 au moment de la discussion de la loi sur la communication audiovisuelle), le « *domaine public hertzien* » peut très bien se trouver reconnu, affirment les auteurs de la saisine par le procédé de la « *concession de service public* » qui permet de « *maintenir l'impératif d'intérêt général* ».

Or, la loi déférée devant le Conseil constitutionnel « *non seulement ne recourt pas à la notion de domaine public mais supprime celle naturellement en vigueur de service public* ». Il s'ensuivrait une banalisation dans le traitement des fréquences hertziennes alors que « *de deux choses l'une (...) ou bien la télévision hertzienne constitue effectivement un moyen de communication comme un autre et l'autorisation préalable ne se justifie pas plus pour lui que pour la presse écrite ; ou bien la télévision n'est pas un moyen de communication comme les autres, du fait du caractère limité des fréquences et le traitement particulier qu'elle appelle doit tenir compte de ses éléments propres* ».

Ces éléments propres (un « *bien fini et limité* » dont l'usage « *intéresse au plus haut point l'exercice des libertés publiques* ») sont tels que « *soit (...) ce bien appartient au domaine public, soit (...) la télévision constitue un service public national dont la nécessité découle de principes et de règles de valeur constitutionnelle* ». Pour avoir méconnu cette spécificité de la télévision hertzienne, les articles concernés de la loi Léotard doivent donc, jugent les auteurs de la saisine, être déclarés non conformes à la Constitution.

Troisième grand problème : le transfert au secteur privé de TF1. Opérée « *hors le cadre de la concession de service public* » qui seule sauvegarderait « *les impératifs d'intérêt général (...) consubstantiels à la notion même de télévision hertzienne* », la privatisation de TF1 doit, soutiennent les auteurs du recours, être déclarée non conforme à la Constitution.

Au nom des « *exigences du pluralisme* », ils contestent aussi l'acquisition de la chaîne « *par un unique groupe d'acquéreurs* » : « *Il importe de rappeler qu'en matière de presse écrite le législateur de 1984 a limité à 25 % de la diffusion le plafond maximum de la concentration entre les mêmes mains. Il a été proposé de porter ce seuil à 30 % dans un article de loi que le Conseil constitutionnel, pour d'autres raisons, a déclaré non conforme à la Constitution. Pourtant, avec la loi adoptée, ce serait 40 % de l'audience actuelle de la télévision qui d'un seul coup se trouveraient, par décision de la loi, remis entre les mains d'un unique groupe de repreneurs* ».

Est-ce à dire qu'aucune chaîne publique ne peut être transférée au privé, sinon démantelée ? « *L'exigence du pluralisme a pour seule conséquence en l'occurrence d'interdire que l'ensemble de la chaîne soit cédée à un groupe unique* » (2). Pour les auteurs du recours, « *la seule solution constitutionnellement acceptable consistait donc à prescrire une plus large diffusion des actions de TF 1 que celle qui en remet 50 % à un seul groupe* ».

Du reste, la reprise de TF 1 par un groupe unique serait contraire aux principes relatifs à la concurrence, soutiennent les auteurs de la saisine. La chaîne cédée engagerait en effet la conquête du secteur « *demeuré vierge* » des télévisions privées avec les atouts gigantesques d'une télévision « *existante, puissante, diffusant sur l'ensemble du territoire dans d'excellentes conditions* ».

TF 1 à moitié prix ?

Enfin, « *le transfert au secteur privé de la propriété de TF 1, ne peut constitutionnellement être opéré dans les conditions décidées par la loi* », estiment les requérants. Selon eux, les acquéreurs, en versant 50 % du prix de TF 1 « *sont assurés de bénéficier de 100 % du pouvoir au sein de celle-ci* » et d'y détenir une position de force « inexpugnable » après avoir acheté, en fait TF1 à moitié prix.

Quatrième et dernière grande critique soumise au Conseil constitutionnel : le pluralisme de la communication « *est menacé, pour les raisons précédemment développées, par le transfert de TF 1 au secteur privé* ». D'autre part, le vide législatif en la matière est tel que « *lors même que la Constitution exige un dispositif multimédia de protection du pluralisme, il n'interviendrait qu'après qu'aurait pu être opérées des concentrations, éventuellement très excessives, qui, cependant, ne pourraient être ni empêchées a* priori *ni remises en cause a* posteriori ». Pour ces quatre grandes raisons, assorties de contestations plus limitées portant sur une douzaine d'autres articles de la loi, les députés socialistes demandent au Conseil constitutionnel de déclarer non conforme à la Constitution la loi sur le liberté de communication.

M.K.

(1) Dans sa décison du 27 juillet 1982 (loi sur la communication audiovisuelle), le Conseil constitutionnel précisait : « ... *il appartient au législateur de concilier l'exercice de la liberté de communication avec les contraintes techniques inhérentes aux moyens actuels de communication audiovisuelle et avec les objectifs de valeur constitutionnel que sont la sauvegarde de l'ordre public, le respect de la liberté d'autrui et la préservation du caractère pluraliste des courants d'expression socioculturels* » (NDLR).

(2) Au cours des débats à l'Assemblée nationale, M. Jacques Toubon (RPR), président de la commission des lois, avait déclaré : « *Je suis un partisan de la répartition de l'antenne entre plusieurs opérateurs au cours de la semaine* (...). *La loi que nous allons voter ne l'interdit en aucune manière.* »

● **M. Lafleur et les « fantaisies » de M. Uregei.** — *M. Jacques Lafleur, député RPR de la Nouvelle-Calédonie* a déclaré lundi 18 août : *« Le gouvernement doit prononcé immédiatement la dissolution du gouvernement provisoire de Kanaky ». Le président du Rassemblement pour* la Calédonie dans la République estime nécessaire de mettre un terme « *aux fantaisies de M. Uregei* », qui vient d'être rétabli dans ses fonctions de « *ministre des relations extérieures* » du gouvernement de Kanaky à l'occasion du congrès du FLNKS. « *La communauté calédonienne finira, dans des délais assez brefs, par réagir contre ceux qui ont commis autant d'actes criminels, il y a encore un ou deux ans* », a-t-il affirmé.

CORRESPONDANCE

La situation des Français de Tunisie

A la suite de notre article sur la visite à Tunis de M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères (le Monde *du 19 juillet), nous avons reçu la lettre suivante de M. Georges Piolet, membre du bureau de l'Association démocratique des Français à l'étranger (proche du PS). M. Piolet conteste le fait que le gouvernement précédent ne se soit pas suffisamment occupé du sort des Français de Tunisie :*

« Des résultats positifs ont été obtenus. La procédure de renouvellement de la carte de séjour est simplifiée depuis le 1er mars 1986. Le passeport n'est plus retenu, le visa étant apposé au moment de la remise de la carte. Les bureaux d'établissement des cartes fonctionnent désormais aussi bien à Tunis qu'à l'intérieur du pays. Les commerçants peuvent obtenir une carte de séjour dont la durée de validité est égale à celle de leur carte de commerçant, soit cinq ans.

» Le déblocage des avoirs français en Tunisie a fait l'objet de plusieurs entretiens avant mars 1986, entretiens portant sur le montant du financement par des prêts français sous forme de crédits mixtes. L'accord signé récemment à ce sujet n'est que le résultat de discussions antérieures. » (*le Monde* du 5 juillet).

M. André Laignel donne sa version dans le différend qui l'oppose au peintre Yves Brayer

M. André Laignel, député socialiste de l'Indre et trésorier du PS, s'est expliqué, lundi 18 août, lors de l'émission « Parlons vrai » d'Europe 1, sur son différend avec l'épouse de l'artiste-peintre Yves Brayer, qui demande la restitution d'un tableau acheté par le député en août 1984 *(le Monde* du 16 août).

M. Laignel a précisé que, dans le catalogue de l'exposition où figurait ce paysage, les tableaux portaient, soit la mention réservé, soit un prix indiqué comme prix d'assurance, soit simplement un prix, qui, selon M. Laignel, était donc le prix de vente.

« Des affaires qui n'existent pas »

Le député de l'Indre indique qu'il a réceptionné le tableau en question un mois après l'avoir réservé, lors de cette exposition, ce qui, juge-t-il, aurait largement laissé le temps à l'artiste de réagir si le tableau n'était pas à vendre.

Enfin, M. Laignel affirme que, si le chèque qu'il a établi pour l'achat du tableau n'a pas été encaissé, cela tient à un désaccord entre le peintre et les organisateurs de l'exposition, désaccord auquel il s'estime totalement étranger.

Au cours de l'émission d'Europe 1, M. Laignel a déploré « *cette espèce de folie collective qui consiste à inventer tous les matins des affaires qui n'existent pas* » et jugé que tout cela est « *désastreux pour la démocratie elle-même* ». Il a affirmé, à propos des accusations de fausses factures électorales portées par *le Canard enchaîné* contre M. Alain Juppé, secrétaire d'Etat chargé du budget, que, selon lui, M. Juppé n'a pas commis d'actes répréhensibles et qu'il désapprouve ces accusations.

M. Laignel a également répondu, à propos de l'affaire du Carrefour du développement, qu'il s'agit pour le moment d'une « *affaire Chalier* ». « *Je n'ai pas à me substituer à la justice* », a continué M. Laignel, qui a précisé : « *Jusqu'à preuve du contraire, Christian Nucci est innocent.* »

● **Les affiches électorales de M. Alain Juppé : une précision de l'imprimerie.** — *Après l'article du Canard enchaîné* mettant en cause M. Alain Juppé à propos de ses affiches électorales de 1983, l'imprimerie Saint-Martina affirmé le 17 août que les travaux concernant le ministre délégué chargé du budget avaient été facturés «*de façon tout à fait régulière*» à l'agence de publicité Horse Power.

Dans un communiqué, la société confirme cependant qu'un contrôle fiscal a eu lieu et que, lors de leur visite, «*les agents du fisc ont saisi de nombreuses factures d'affiches électorales*».

Pierre angulaire ou caillou dérisoire ?

Voilà donc la loi Léotard devant ses juges constitutionnels. Cela devait arriver : l'opposition socialiste l'avait clairement annoncé de longue date et le domaine concerné, l'audiovisuel, est trop important et trop explosif pour que chacun n'utilise pas toutes les armes qu'il a en sa possession pour tenter de faire valoir son point de vue.

Une nouveauté toutefois : si beaucoup de décisions du Conseil ont été dans le passé amèrement reçues, voire dénigrées, aucun recours n'avait jamais donné lieu à autant de controverses sur le rôle du Conseil constitutionnel avant même d'avoir été déposé. Cette bataille préalable, noyée dans un débat institutionnel réel mais ancien et, en l'occurrence, biaisé par ses préoccupations trop immédiates, n'a trouvé officiellement qu'un faible écho au Conseil constitutionnel. Elle n'a suscité qu'une réponse brève : le Conseil « *s'interdit de participer au débat actuel qui s'inscrit dans un cadre politique* ».

La fièvre retombée, on en vient au vif du sujet. Quelles perspectives, quelle hiérarchie des places, quelles grandes masses dans le paysage audiovisuel de demain ? Quelle lumière : libérale (sinon ultra libérale), étatique, mixte, et selon quels dosages ? Quels garde-fous au bord des précipices des abus de position dominante et des concentrations massives, polymorphes et intouchables ?

La loi Léotard apporte des éléments de réponse que la gauche vient aujourd'hui contester — philosophie et mise en œuvre — devant les juges du Palais-Royal. L'un des plus proches collaborateurs de M. Robert Hersant, si souvent évoqué comme le « citoyen Kane » omniprésent dans toutes les péripéties de l'histoire, député RPR par ailleurs, M. Bertrand Coubin, a livré dans ces colonnes les critiques incisives qu'il n'a pas pu ou pas voulu faire entendre à l'Assemblée nationale (*le Monde* du 15 août). Ce groupe et quelques autres s'impatientent dans leur hâte de prendre leur part d'un marché audiovisuel qui n'est ordinaire ni par sa nature, ni par ses enjeux financiers ni par sa contribution à la fabrication des opinions.

Ces évolutions, ces péripéties présentes et à venir peuvent-elles aller de pair avec le respect des grands principes dont le Conseil a pour mission d'être le gardien vigilant ? Attendue, guettée, espérée ou redoutée, la réponse des neuf juges du Palais-Royal sera de toute façon une pierre de taille dans le paysage audiovisuel de l'avenir. Pierre angulaire ou dérisoire petit caillou des bons sentiments écrasé par la force des choses et des intérêts dominants ? C'est au fond l'urgence et la gravité de cette question que a valu au Conseil d'être canardé avant même le début de la vraie bataille, celle qui laissera le paysage audiovisuel dans un état impossible à esquisser aujourd'hui.

M. K.

Société

Le tir et la loi

(Suite de la première page.)

Formation : enfin le mot-clé pour un débat réel, tel que le souhaitent nombre de policiers eux-mêmes, et non plus l'empoignade politique suscitée par les déclarations in tempestives du ministre de l'intérieur.

Car il y a la loi et la pratique, la règle et l'exception, les principes puis l'imprévu, l'accident ou la faute... Que valent les préceptes énoncés par le *Mémento du gardien de la paix* s'ils ne sont pas intégrés au métier policier, à cette confrontation permanente, et le plus souvent inattendue, à l'événement ? Entre le droit et l'action se glissent les réflexes qui, bons ou mauvais, feront toute la différence.

Pourquoi s'affole-t-on ? Pourquoi ne tire-t-on pas dans les jambes ou dans les roues ? Pourquoi un seul coup de feu est-il, à deux reprises, mortel ? Pourquoi l'interpellation de suspects se traduit-elle ainsi, *de facto*, en peine de mort ? Ces questions, les policiers se les posent. Et leurs réponses valent réquisitoire. Autant le dire tout net : la formation au tir, dans la police nationale, est scandaleusement inadéquate, illustrant à nouveau l'archaïsme de l'institution policière française, par trop sous-équipée, sous-formée et sous-encadrée.

Voici comment un policier parisien s'entraîne, aujourd'hui, à tirer dans l'un des huit stands dont dispose la préfecture de police. En position de *« tir de précision »* (arme tenue à bout de bras tendu), il vise des cibles immobiles. Ses résultats sont comptabilisés en points selon le lieu d'impact sur des silhouettes humaines. Le maximun (5 points) est obtenu s'il atteint *« la bouteille »*, c'est-à-dire la tête ou le torse. Il obtient 4 points s'il atteint les épaules ; autant s'il touche le bras droit ; 3 s'il se contente du bras gauche ; 3 encore, puis 2 au fur et à mesure que ses points d'impact glissent vers le bas de la cible. Il ne peut tout simplement pas s'entraîner à viser dans les jambes : les cibles s'arrêtent au niveau des parties sexuelles !

En somme, plus l'impact est théoriquement mortel plus le tireur est mieux noté. Cela se passe de commentaires quand l'on sait que, dans d'autres pays européens – en RFA, aux Pays-Bas notamment, – les policiers en tenue, chargés de la sécurité publique ordinaire, ont un entraînement radicalement inverse : ils sont d'autant mieux notés au pas de tir qu'ils savent atteindre avec précision le bas du corps...

Cette faille dans la conception française de l'entraînement est d'autant plus flagrante, aujourd'hui, que les policiers ont entre les mains des armes fort puissantes. Depuis 1980, en effet, l'antique pistolet 7,65 est progressivement remplacé, comme arme de dotation, par le revolver Manurhin 357 Magnum. Accéléré par la loi de modernisation de la police votée en 1985, ce renouvellement sera achevé fin 1987. Au stand de tir, les policiers s'entraînent plutôt avec un revolver Manurhin 38, dont la puissance est moindre que celle du Magnum. Or si l'impact au bras d'un projectile tiré par un pistolet 7,65 ne saurait réussir à déséquilibrer la personne touchée, il n'en va pas de même avec le revolver Manurhin 38 : dans un cas, au départ du canon, la vitesse est de 290 mètres/seconde et l'énergie cinétique de 20 kilos, dans l'autre, on passe à 350 mètres/secondes et à une pression de 50 kilos. Bref, avec ces nouvelles armes, et surtout avec le 357 Magnum, blesser l'adversaire suffit à le déséquilibrer.

> *Les policiers souhaitent un débat professionnel sur les « bavures ». Leur formation au tir ne les met pas « en situation » : Le tireur le mieux noté est celui qui atteint la tête ou le buste...*

Nouvelles armes qui, en raison de leur puissance et, par conséquent, du recul lors du tir – qui peut d'autant plus dévier la trajectoire – supposent un entraînement poussé. Or il est actuellement nettement insuffisant. Les policiers affectés en sécurité publique – c'est-à-dire la majorité : les gardiens en tenue – tirent théoriquement 80 cartouches par an (60 à l'arme de poing, 20 au pistolet mitrailleur) en quatre séances d'entraînement. Jusqu'à une période récente, en raison d'une tendance à l'absentéisme, c'était plutôt trois que quatre.

« Faire du point »

La raison en est que l'entraînement lui-même est mal conçu. Selon une étude du service régional parisien des sports et du tir, le temps réel consacré au tir par séance était de sept à dix minutes : court laps de temps pour tirer 20 cartouches, qui laisse peu de loisir à la pédagogie et au perfectionnement. De plus les stands sont mal conçus et mal aérés, comme l'a récemment reconnu le médecin-chef de la préfecture de police, qui souligne *« la polution importante de tous les stands de tir en particules plombifères »*. Résultat : même les fonctionnaires en civil des directions spécialisées, – police judiciaire (PJ) et renseignements généraux (RG) – dont l'entraînement est théoriquement plus poussé, boudaient les stands. En 1982 et 1983, la fréquentation parisienne n'atteignait que 17,04 % des effectifs pour la PJ et 41,05 % pour les RG.

Autant d'éléments qui nourissent, au sein de la police elle-même, une critique de l'entraînement au tir. Ainsi, dès 1984, une étude parisienne tirait le signal d'alarme : les tirs *« se pratiquent sur une cible unique, statique. On ne tire qu'à l'ordre de tirer (...) Le policier ne manipule pas ou rarement son arme, en cas d'incident de tir. On comptabilise des points différents en fonction de la position des impacts sur les cibles. Dès lors, le policier se place inconsciemment dans l'attitude mentale d'un tireur sportif. Il cherche à « faire du point ». Il prend ses aises et son temps pour tirer, même si on lui demande de faire plus vite. En aucun cas il n'a tendance à se mettre en situation. Il ne ressent pas instinctivement le besoin de se placer de lui-même en position ramassée d'auto-défense »*.

Ce texte, rédigé par la direction régionale de la formation de la police parisienne, allait jusqu'à dénoncer *« le caractère routinier, sans recherche d'effet de surprise, ni d'éléments à discerner du tir actuellement pratiqué [qui] ne prépare pas le policier à réagir face au stress intense éprouvé lors d'une intervention en pleine rue, face à une menace, au milieu de la circulation, par tout temps, de jour, de nuit, avec des passants »*. Pire encore : *« Les aspects juridiques de l'usage de l'arme sont totalement méconnus au stand lors de l'entraînement et de l'acquisition d'automatismes relatifs à l'usage de cette arme. »*

« Incidents ? »

Aussi cette réflexion proposait-elle une formation au tir *« avec recherche de mise en situation »*, notamment *« un entraînement à discerner rapidement l'éventualité d'un tir de riposte en fonction d'une situation ambiguë (problème de la légitime défense) »*. Concrètement, cela signifiait l'acquisition de *« cibleries mobiles »* comportant plusieurs cibles avec mouvements de rotation ou éclipses, éclairées alternativement par des spots lumineux et représentant des personnages différents : *« bons, méchants, neutres »*.

C'était en 1984. Or cette modernisation souhaitable – pour la sécurité des policiers eux-mêmes – ne semble pas encore mise en œuvre, les travaux prévus en 1986 dans les stands parisiens se limitant à l'amélioration nécessaire de la ventilation, de l'insonorisation et de l'éclairage. Seule innovation à partir de septembre : l'entraînement au tir rapide plutôt qu'au tir de précision.

Le débat sur les « bavures » n'est donc pas vain et recouvre, au sein de la police, une réflexion sur sa professionnalisation. L'administration n'est pas sans responsabilité qui, d'une certaine manière, à mis la charrue avant les bœufs : la dotation d'un armement plus performant avant la rénovation des techniques de formation. Pour les policiers, il y a urgence, tant leur sécurité est aussi en jeu. De plus, on aurait tort de croire que les « bavures » les laissent indifférents. Le plus souvent, les policiers qui en sont acteurs n'en sortent pas indemmes psychologiquement. Des dépressions sont fréquentes, allant exceptionnellement, comme ce fut le cas pour l'un des policiers de la « bavure » de la rue Rossini en 1982, jusqu'au suicide. En ce sens, il ne s'agit ni pour les victimes ni pour les policiers d'*« incidents »*, comme se plaît à le répéter le ministère de l'intérieur. Incident, précise le *Petit Robert* : *« Petit événement qui survient, événement peu important en lui-même »*...

EDWY PLENEL.

LA NOUVELLE POLITIQUE SPATIALE AMÉRICAINE

La privatisation des satellites commerciaux va renforcer l'influence des militaires sur la NASA

Deux firmes privées sont prêtes à prendre le relais de la NASA pour le lancement de satellites commerciaux. Mais la récente décision de M. Reagan pose des problèmes financiers et politiques à l'Agence spatiale.

La NASA ne lancera plus de satellites commerciaux. Ceux-ci seront confiés au secteur privé, a annoncé le président Ronald Regan, le 15 août. Attendue depuis plusieurs mois, cette décision va relancer la concurrence sur le marché international des services de lancement de satellites. Elle marque aussi le point de départ d'une réorganisation complète du programme spatial américain et la fin de la suprématie de la NASA en ce domaine.

L'Agence spatiale, créée en 1958 pour répondre au défi du premier Spoutnik soviétique, était jusqu'à présent responsable de la réalisation de l'ensemble de la politique spatiale américaine, depuis les recherches les plus fondamentales jusqu'aux activités commerciales, en passant par la promotion de l'espace auprès du public américain et de ses élus. Au cours du temps, la NASA est aussi devenue un gigantesque organisme très centralisé, dont les modes de fonctionnement ont été de toutes parts critiqués à la suite de l'accident de Challenger, le 28 janvier dernier.

Le rôle dévolu à la navette était lui aussi controversé. Etait-il vraiment nécessaire, s'interrogeait-on, d'envoyer des hommes à 300 kilomètres de la Terre – avec toutes les mesures de sécurité que cela implique – pour mettre en orbite des satellites géostationnaires qui iront cent fois plus loin? La navette Challenger était-elle l'engin idoine pour, simultanément, mettre en orbite un satellite de communications, faire des mesures sur la comète de Halley et envoyer une enseignante dans l'espace pour expliquer aux jeunes Américains l'intérêt de la présence de l'homme en orbite ?

Le président Reagan a tranché. Désormais, les rôles seront répartis et la NASA aura le sien limité, puisque la prochaine navette ne sera plus chargée que des *« cargaisons importantes pour la sécurité nationale, la politique étrangère et plus encore pour l'exploration de l'espace et le développement de nouvelles technologies »*, comme l'a précisé M. Reagan. En clair, elle sera désormais réservée aux missions scientifiques et technologiques (telle l'élaboration de matériaux ou de médicaments en apesanteur), à la mise en orbite de la future station spatiale habitée, ainsi qu'aux missions militaires, notamment celles qui s'inscrivent dans le cadre de l'IDS (« guerre des étoiles »).

Comment économiser ?

Ce changement de cap de la politique spatiale avait été amorcé dès 1983, lorsque le président américain avait décidé de faire vendre les fusés conventionnelles à d'autres que la NASA et de louer aux entreprises privées le pas de tir de cette dernière. Aussi l'industrie américaine s'était-elle préparée à la privatisation des activités spatiales commerciales. Deux firmes sont déjà sur les rangs : Transpace Carriers, qui veut remettre en service des fusées conventionnelles Delta, et Space Services, qui construit son propre lanceur, Conestoga-2, dont le premier tir est prévu l'an prochain. On peut prévoir que ces firmes recevront de l'Etat une aide importante, de même que d'autres constructeurs comme Space Tran, Truax Engineering, General Dynamics ou Space America, qui s'offre à lancer et à exploiter des satellites de météorologie et de télédétection. Sans doute était-ce nécessaire pour que les Américains puissent à nouveau faire face à leurs concurrents – et au principal d'entre eux, le lanceur européen Ariane – sur le marché des lancements, estimé à quelque trois cents satellites de communications en quinze ans.

Mais cette réorientation de la politique spatiale ne rencontre pas une approbation totale aux Etats-Unis. Certains, à la NASA comme à l'extérieur de l'Agence, prévoient que le département de la défense sera le bénéficiaire de plus de la moitié des principales missions futures de la navette. Et ils craignent que le Pentagone – qui contribue déjà au tiers du financement du programme de la navette – ne devienne de ce fait l'élément moteur du programme spatial américain.

D'autres s'interrogent aussi sur le financement futur de la NASA, qui comptait sur les lancements commerciaux pour alimenter ses caisses et pour rentabiliser à terme la navette. Certes, cette affirmation n'avait jamais convaincu les spécialistes. Le carnet de commandes de la NASA, avant l'accident de Challenger, comptait en effet trente et un satellites à lancer jusqu'en 1992, pour un montant total d'environ 1 milliard de dollars, soit bien moins que le seul coût de la quatrième navette qui va être construite (2,8 milliards de dollars). En outre, l'ensemble des dépenses engagées après l'accident et celles qui seront nécessaires pour permettre aux trois autres navettes d'être à nouveau opérationnelles sont estimées à plus de 600 millions de dollars.

Il reste qu'il faudra trouver les fonds nécessaires à ces diverses opérations. La Maison Blanche a précisé que la réalisation de la nouvelle navette sera financée par des économies faites par la NASA, ainsi que par des ministères. Mais comment faire des économies alors que les navettes sont clouées au sol ?,demande le sénateur républicain Slade Gordon, responsable d'un sous-comité contrôlant le budget de la NASA, qui souligne que *« cela n'économise pas d'argent de ne pas lancer de navette, cela en coûte »*. Comment la NASA pourrait-elle *« économiser »*, ajoute-t-il, alors qu'elle vient de se voir privée du lancement des satellites commerciaux, sa principale source de revenus ? *« Je ne vois pas comment nous pourrions approuver cela »*, conclut-il.

ELISABETH GORDON.

Selon le rapport soviétique à l'AIEA

La catastrophe de Tchernobyl a été provoquée par une « erreur humaine »

La catastrophe à la centrale nucléaire soviétique de Tchernobyl, le 26 avril dernier, a été provoquée par une *« erreur humaine »*, selon le journal japonais *Asahi Shimbun*, qui a cité samedi 16 août un rapport remis à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) par les autorités soviétiques. Dans un article en provenance de Vienne, siège de l'AIEA, le quotidien a indiqué avoir obtenu une copie de ce rapport de 382 pages, qui doit être examiné le 25 août par les experts de l'Agence.

Selon le journal, une série d'erreurs pendant les essais de turbines du réacteur nº 4 serait à l'origine de l'accident. Mais le cœur du réacteur, composé de barres d'uranium, n'a pas fondu. Les essais consistaient à mesurer la quantité d'énergie produite par les turbines tournant par leur propre inertie, après l'arrêt du réacteur. Le réacteur était équipé de systèmes de sécurité, mais les règlements n'ont pas été suivis dans plusieurs domaines.

Selon *l'Asahi Shimbun*, seulement six à huit barres de contrôle, destinées à arrêter la réaction, étaient en place lors de l'accident, alors que trente au moins sont nécessaires pour contrôler efficacement cette réaction. Le quotidien japonais a cité, en outre, la mise hors service pendant ces essais de certains systèmes de sécurité, ainsi que celle de la quasi-totalité des pompes du circuit de refroidissement, ce qui a entraîné un échauffement incontrôlable de ce circuit.

Ce rapport dresse la liste des six principales erreurs qui sont à l'origine de l'accident et précise la chronologie des événements qui ont conduit à ce dernier. Il confirme les différentes informations déjà fournies à ce sujet par les autorités soviétiques, notamment celles publiées par l'agence Tass le 19 juillet à la suite d'une « réunion spéciale » du bureau politique du PC soviétique sur la catastrophe (*le Monde* du 22 juillet). – *(AFP, AP, Reuter.)*

Éthiopie

La peur du SIDA...

Addis-Abeba *(Reuter)*. – La police éthiopienne a commencé à procéder à des rafles de prostituées dans les bars et les hôtels d'Addis-Abeba comme mesure préventive contre la propagation du SIDA (syndrome immuno-déficitaire acquis), a rapporté l'agence éthiopienne de presse ENA.

Le gouvernement avait affirmé récemment qu'aucun cas de SIDA n'avait encore été diagnostiqué dans le pays et que les contrôles aux frontières seraient renforcés pour en interdire l'accès aux porteurs potentiels du virus. L'ENA indique, sans autre précision, que les prostituées interpellées seront *« réinsérées »* dans des secteurs de la production.

Tatouage jaune

Nostalgie, quand tu nous tiens... La proposition d'un médecin ouest-allemand, le docteur Karl Albert Mutter, président de l'association des médecins pour la prévention du SIDA de Francfort, de tatouer les personnes infectées par le virus du SIDA, suscite en Allemagne fédérale une vague de réprobation. *« Ce sont là des méthodes dignes de l'époque nazie »*, a déclaré le dirigeant d'une association d'aide aux malades atteints du SIDA.

C'est pourtant un tout petit tatouage de rien du tout que propose le Dr Mutter. Juste quatre lettres – S, I, D, A – tatouées sur la fesse ou sur l'aine. Invisibles lorsque l'on est habillé, mais suffisament visibles pour *« permettre d'endiguer la progression de la maladie »*. Sinon, assure de Dr Mutter, *« quatre mille Allemands de l'Ouest mourront du SIDA d'ici à 1990 »*. A l'en croire, il ne sera alors que temps de recourir à des méthodes plus expéditives. Le tatouage plutôt que l'étoile ?

F. N.

En Indre-et-Loire

Une municipalité fait évacuer un camping investi par des Tsiganes

TOURS
de notre correspondant

Les vacances ont tourné court samedi 16 août pour une centaine d'estivants installés au camping municipal de Chargé (Indre-et-Loire). Ils ont été purement et simplement expulsés.

Tout a commencé huit jours plus tôt avec l'arrivée sur le terrain de trois cents nomades tsiganes en provenance de toute la France. *« Une véritable invasion »*, selon le maire de la commune, M. Maingot, qui a tenté de leur barrer la route, planté au milieu du terrain en bordure de Loire.

Normalement, ce camping est interdit aux nomades et aux forains depuis 1971. Mais ceux-ci ont estimé que le terrain réservé à leur intention, à quelques kilomètres de là, était difficile d'accès et mal aménagé.

En raison de la tension accumulée de part et d'autre, les autorités municipales ont décidé la fermeture et l'évacuation du camping, la sécurité n'étant plus, selon elles, assurée.

En Indre-et-Loire un gros effort a été consenti pour accueillir les gens du voyage dans des terrains spécialement aménagés, au nombre d'une quarantaine, dont un installé en pleine ville de Tours.

ALEXIS BODDAERT.

Dans la Haute-Marne

Le meurtrier de Chauffourt a été arrêté

Le meurtrier de quatre personnes à Chauffourt (Haute-Marne) a été arrêté dimanche 17 août dans une grange proche de ce village par les gendarmes. Francis Coupas, quarante et un ans était recherché depuis mercredi dernier. Il avait tué sans raison apparente son oncle et trois de ses voisins.

Le forcené a été repéré dimanche en début d'après-midi par un commis de ferme dans un hangar agricole à cinq cents mètres de Chauffourt. L'homme s'est rendu sans faire usage de son fusil de chasse.

Depuis quatre jours, plus de cent gendarmes, aidés d'un hélicoptère et de maîtres-chiens, passaient la région au peigne fin. Le fort de Dampierre, terrain de chasse favori de Francis Coupas, avait été ratissé par une quinzaine d'hommes du GIGN, munis d'appareils de détection.

On ignore encore pourquoi Francis Coupas a tué un jeune couple d'agriculteurs, une mère de six enfants, et son propre oncle. L'hypothèse d'une vieille rancune entre chasseurs, s'ajoutant au caractère très dépressif du meurtrier, plusieurs fois soigné en hôpital psychiatrique, semble toujours la plus plausible.

BRÈVES

● **Un train percute un tracteur dans l'Eure.** – Un turbo-train en provenance de Deauville et se dirigeant vers Paris a percuté, dimanche 17 août, peu après 22 heures, à un passage à niveau automatique, à Saint-Martin-du-Tilleul (Eure), un tracteur agricole dont le conducteur, M. Dominique Samson, dix-huit ans, a été légèrement blessé. La motrice du convoi, dans lequel environ deux cents passagers avaient pris place, s'est enflammée après le choc, tandis que plusieurs voitures quittaient les rails sans pourtant se renverser. Aucun passager du train n'a été blessé.

Le conducteur du tracteur a affirmé que l'essieu de son engin s'était rompu au moment même où il traversait le passage à niveau automatique, dont les barrières étaient levées. Il a alors abandonné son véhicule pour donner l'alerte par téléphone. Quelques minutes plus tard, le turbo-train survenait à 160 km/h et continuait sa route sur 500 mètres après le choc.

● **Cinq alpinistes morts et un disparu dans l'Himalaya.** – Une cordée de huit alpinistes européens, dont deux femmes, a été presque anéantie par le mauvais temps après avoir escaladé avec succès le pic K2, le deuxième sommet du massif himalayen (8 611 mètres). Selon les deux rescapés, Kurt Diemberger, un caméraman de cinquante-quatre ans, et Willy Bauer, quarante-trois ans, tous deux autrichiens, recueillis le dimanche 17 août à Skardu, dans le nord du Pakistan, leurs six compagnons de cordée auraient péri. Deux Polonais, Dobroslawa Wols Miodowics et Wojciek Wroz, se sont tués en redescendant du sommet. Les quatre autres – les Autrichiens Alfred Imitzer, quarante-trois ans, Hannes Wieser, trente ans, les Britanniques Alan Rouse, trente-cinq ans, et Julie Tullis, quarante-sept ans – seraient morts de froid sous leur tente. Les autorités britanniques n'ont pas confirmé la mort d'Alan Rouse, considéré comme l'un des meilleurs alpinistes du monde. – *(Reuter, AFP)*.

● **Accident dans un concours de ball trap : un mort, huit blessés.** – Une petite fille de dix ans, Marie-Claire Rousseau a été tuée et huit personnes ont été blessées, samedi 16 août, à Saint-Mathieu (Haute-Vienne) au cours d'un concour de ball trap nocturne. L'un des concurrents de la fête, organisée par le comité des chasseurs, M. Jean Chabernaud, cinquante et un ans, rechargeait son fusil de plomb de 7,5 mm (réglementaire pour ce sport) lorsqu'un coup est parti en l'air. Surpris, il a alors lâché son fusil et lorsque l'arme est tombée à terre, un deuxième coup est parti en direction du public. Inculpé d'homicide et blessures involontaires, M. Chabernaud a été écroué à la maison d'arrêt de Limoges.

● **Diminution du nombre des IVG.** – Selon des statistiques publiées par le ministère des affaires sociales et de l'emploi, cent soixante-neuf mille interruptions volontaires de grossesse (IVG) auraient été déclarées en France en 1985, soit 5 % de moins qu'en 1984. Cette diminution, qui porte plus sur le secteur privé (moins 8,2 %) que le secteur public (moins 3,3 %), ne se retrouve pas dans toutes les régions : en Auvergne, le nombre d'IVG a augmenté de 8,7 %, en Picardie de 5,4 % et dans la région Midi-Pyrénées de 4 %. C'est en Corse que la diminution a été la plus sensible (moins 21 %).

Toutefois, les spécialistes du ministère des affaires sociales se demandent *« si la baisse du nombre d'IVG déclarées en 1985 par rapport à 1984, déjà observée en 1984 par rapport à 1983 (moins 3,1 %), correspond à une réelle baisse de la pratique de cette intervention ou à une sous-déclaration »*.

● **Chute d'un satellite soviétique dans l'Océan indien.** – Un satellite soviétique – un Cosmos 1767 – qui évoluait dans l'espace de manière erratique est retombé, samedi 16 août, entre 21 h 26 et 21 h 40 GMT, dans l'Océan indien. Selon des responsables du département américain de la défense, ce satellite avait été lancé le 30 juillet dernier, mais n'avait jamais pu atteindre une *« orbite utile »*. En début de semaine dernière, il avait été repéré à environ 185 kilomètres de la terre et était brutalement redescendu à 160 kilomètres d'altitude.

MUSIQUE

« Capriccio » à Salzbourg

Les miroirs du temps

La musique de Richard Strauss, la mise en scène délicieuse de Johann Schaas pour ce marivaudage entre une coquette un poète et un musicien.

Tandis que les spectateurs s'installent, le rideau de scène reproduit la feuille de papier à lettre d'un hôtel berlinois sur laquelle Clémens Krauss avait griffonné des propositions de titre pour son collaborateur Richard Strauss : *Rencontre des arts ; la Question brûlante ; Scène et Univers ; Cherchez la femme...*, enfin, entouré de rouge, *Capriccio*.

On savoure longuement en ouverture le sextuor à cordes mi-Mozart, mi-Brahms que Flamand, le musicien, a écrit pour la comtesse Madeleine, puis le rideau s'ouvre sur un joli salon art déco. Deux colonnes carrées, transparentes, renferment chacune l'une des muses, Poésie et Musique, qui seront l'objet de cette « conversation ».

Laroche, le directeur de théâtre, en complet veston, dort paisiblement sur sa chaise, tandis que la comtesse, de dos, écoute la fin de cet andante inspiré par sa beauté. Tout à l'heure, Mademoiselle Clairon arrivera, impétueuse et désinvolte, dans sa torpédo, manteau de fourrure, robe de Poiret, serre-tête et lunettes d'automobiliste. Allons bon ! nous disions-nous, voilà qu'on nous refait le coup, inoffensif mais agaçant, de l'actualisation anachronique pour une œuvre datée expressément par l'auteur de 1775, au temps du chevalier Gluck, dont résonne l'ouverture d'*Iphigénie en Aulide*.

Mais ce n'est pas si simple : le metteur en scène, Johann Schaas, veut nous faire remarquer que nous sommes dans une machine à remonter le temps, et, chaque fois qu'un personnage est amené par son rôle à sortir du salon, il revient habillé à la mode du dix-huitième siècle, jaquette, justaucorps, habit brodé, jusqu'à ce que, enfin, la comtesse accepte elle aussi de quitter cette robe et ce bibi qui la font ressembler à une infirmière de la Croix-Rouge de la guerre de 1914.

Querelles esthétiques et intrigues amoureuses

Jeu de miroirs qu'accompagnent les changements de décor (d'Andréas Reinhardt) au fond de la scène, derrière les panneaux vitrés qui s'ouvrent et se referment, soulignant discrètement le temps qui s'écoule : théâtre à l'italienne, vestibule baroque, jardin enchanteur, petite scène où la danseuse répète, clair de lune enfin sur le parc silencieux.

Tout est en place pour le marivaudage allégorique où s'entrelacent querelles esthétiques et intrigues amoureuses : *« d'abord la parole, ensuite la musique »* ou l'inverse ? La comtesse optera-t-elle pour Olivier le poète, *« l'esprit fort, l'amant passionné »*, ou pour Flamand le musicien, *« la grande âme aux yeux bleus »* ?

Ce Capriccio de Salzbourg bénéficie d'une distribution presque idéale, et chaque personnage, docile à la souple impulsion du metteur en scène, qui tire les ficelles, correspond au portrait savoureux qu'en a tiré le compositeur : Jungwirth, directeur de théâtre – solennel et débonnaire, superbe dans le crescendo emphatique où il s'exalte naïvement à la pensée se son pouvoir démiurgique ; – Trudeliese Schmidt à la voix de feu, pétulante Mademoiselle Clairon, *toujours en représentation*, dans la vie comme au théâtre, menant par le bout du nez le comte (Wolfgang Schöne), viveur sympathique et superficiel, nullement dupe du sérieux de son flirt, avec ce timbre ironique qui ne laisse pas de prise au lyrisme.

Quant aux deux rivaux, comment mieux les imaginer ? Franz Grundheber, le poète, voix vibrante et très modulée, se montre ardent et boudeur, quelque peu complexé en face du radieux Eberhard Büchner, enjoué, moqueur, confiant en la supériorité ultime de la musique. Autour d'eux virevolte la valetaille sympathique que Strauss adore depuis *le Chevalier à la rose* : chanteurs italiens, danseuse, majordome, laquais, imitent avec talent l'octuor de leurs patrons, et M. « Taupe », le souffleur endormi, dont Anton de Ridder fait en un instant le personnage délicieux et mystérieux d'un Jean Shak.

Mais la comtesse ? Puis-je insinuer qu'Anna Tomowa-Sintow, tout à fait digne de cette superbe équipe, ne nous fait cependant pas oublier celles qui ont marqué inévitablement le rôle, la ligne éblouissante, le timbre bleu d'une Lisa Della Casa, les facettes multiples et les cascades de diamant d'une Schwarzkopf.

L'orchestre de la Philarmonique de Vienne est conduit avec chaleur mais sans beaucoup de subtilité par Horst Stein. On ne perd pas une miette de cette musique que Strauss écrivit dans une chambre hermétiquement close au bruit du gigantesque cataclysme qui ravageait l'Europe en ces années 40 – inconscience ou protestation instinctive contre les forces qui détruisaient cette civilisation raffinée dont la *musique pétillante de Capriccio* était l'ultime fleur.

JACQUES LONCHAMPT.

CROQUIS



Beaubourg, culture et bouillon.

Le « Masque noir », de Penderecki

Un train d'enfer

On pouvait craindre, depuis le Paradis perdu, *un affaiblissement ou un assagissement excessif de l'esprit créateur chez Penderecki* (le Monde *du 23 janvier 1979). La création du* Masque noir *nous rassure, il s'agit là d'une œuvre et d'un spectacle de toute beauté.*

Le *Masque noir*, commande du festival de Salzbourg bénéficie d'un superbe livret, une pièce en un acte de Gerhart Hauptmann, écrite en 1928, qui offrait un terrain riche mais d'une complexité redoutable, au compositeur polonais. Le développement progressif d'événements antérieurs révélés par l'action est la matière même du drame, jusqu'à l'explosion finale de tensions dissimulées, dans un contexte de luttes religieuses et de peste noire.

Tout se passe le temps d'un dîner chez Schüller, bourgmestre d'une petite ville de Silésie à la fin de la guerre de Trente Ans. Un commerçant juif d'Amsterdam, Löwel Perl, est venu rendre visite à son ami, dont la femme, Benigna, a vécu jadis également à Amsterdam, ainsi que sa dame de compagnie, Rosa, sa « nièce », mulâtresse, Arabella, et ses serviteurs, le huguenot François et le janséniste Jedidja. Au dîner sont conviés le comte et la comtesse des environs, le prince abbé, le pasteur protestant et un organiste libre penseur, réunion de notables quelque peu dangereuse en cette période où les guerres de religion sont à peine terminées.

Le commerçant découvre, à de petits signes, bien des étrangetés dans le couple et la maison respectable de ses hôtes. Les invités arrivent, la conversation tombe immanquablement sur des sujets confessionnels et s'envenime.

Un nouveau carillon sonne au clocher : c'est celui d'une église d'Amsterdam, acheté par le bourgmestre qui a voulu en faire la surprise à sa femme.

Mais l'effet est tout autre que prévu : Benigna, Rosa, Arabella et les serviteurs sont terrorisés par cette réminiscence musicale qui ressuscite leur passé, que Schüller ignore. Au même moment, on annonce qu'un homme au masque noir a enjambé le mur du jardin et qu'un groupe de personnages masqués envahit la maison. Est-ce la peste noire dont l'organiste vient de signaler le retour ?

La terreur et la folie s'emparent des convives au cours de péripéties trop longues à raconter. La vérité transparaît peu à peu : Benigna, adolescente, a été séduite par un Noir, Johnson, *dont elle a eu une fille, qui* n'est autre qu'Arabella. Il l'a obligée à épouser un riche marchand d'esclaves *pour s'approprier* sa fortune. Le marchand est mort, Johnson s'est enfui et Benigna s'est remariée avec le bourgmestre qui a adopté tout l'entourage sans se douter de rien.

Le masque noir, c'est Johnson venu se venger. Il terrorise Begnina, tue Jedidja qui l'avait aidé à assassiner le marchand d'esclaves. Benigna, sentant que le Noir a repris sur *elle* son pouvoir, *confesse publiquement* sa faute et meurt ; le bourgmestre se suicide ; la peste et le feu envahissent la ville.

Trompettes apocalyptiques

Ce qui frappe avant tout dans le spectacle de Salzbourg, c'est l'unité organique du texte, de la musique et de la réalisation de Harry Kupfer (qui mettra en scène *le Ring* à Bayreuth en 1988). Son étroite collaboration avec Penderecki dès la rédaction du livret explique cette formidable concentration, cent minutes d'un crescendo qui aboutit au paroxysme sans laisser un instant de repos. Les intrigues s'interpénètrent, les personnages entrent, sortent sans cesse, s'affrontent, les voix s'entrelacent en un tissu serré ; et pourtant, l'action poursuit une trajectoire rectiligne, soutenue, menée inflexiblement par une musique qui colle littéralement au drame, tantôt accompagnant, attisant les dialogues d'une écriture réaliste et lyrique très efficace, tantôt donnant à l'action un contrepoint de discours symphoniques ou de blocs entrechoqués qui en décuplent l'intensité.

Tambourinages symbolisant l'Afrique et les esclaves, dessins acérés des cordes en staccato, vif-argent, engendrant des mouvements perpétuels, *sifflements et glissando* imageant l'invasion de la peste, citations brèves de chorals protestants et de danses de la Renaissance, volées d'orgue, déchaînements de trompettes apocalyptiques, chœurs justiciers, plaqués de l'extérieur – toutes ces « couches stylistiques » coexistent, s'emboîtent avec force, aimantées par le drame.

La réalisation scénique tient du miracle pour une œuvre aussi difficile, menée à un train d'enfer ; chaque geste jaillit directement du texte, chaque personnage semble arraché à la vie, dans un décor admirable de Hans Schavernoch : une vaste salle du XVII[e] siècle, chargée de tableaux, avec un escalier tournant comme à Blois, une harmonie en blanc et gris, sourde, insidieuse, comme les très beaux costumes de Reinhard Heinrich.

Mais un décor vivant, révélé par un immense miroir qui s'ouvre avec lenteur, lui renvoie son image fidèle, peu à peu le disloque, l'injecte de sang, brouille ses contours, reflet de cette société apparemment stable et *ordonnée et qui chavire ; à la fin*, le miroir revenu vers l'avant-scène efface toute trace du décor, élimine les personnages qui, passant derrière lui, déroulent une étonnante danse macabre sous la férule du Noir Johnson, de la peste triomphante qui les dirige vers on ne sait quel univers infernal.

On voudrait célébrer chacun des chanteurs de cette prestigieuse distribution, avec au premier rang la Benigna de Josephine Barstow, sans oublier la Philarmonique de Vienne menée de main de maître par Woldemar Nelsson.

J. L.

★ Prochaines représentations les 18, 22 et 27 août.

RECTIFICATIF. – Une coquille a dénaturé l'article de Frédéric Edelmann « Le jeune héritage de la vieille Amérique », paru dans *le Monde* daté 17-18 août. Il fallait lire : « Ainsi ne peut être *théoriquement et sûrement* protégé *qu'un édifice* dont le propriétaire et le défenseur font une seule et même personne. »

Du 19 au 24 août

La semaine du mélomane

De La Chaise-Dieu, où il va se repaître de concerts *prestigieux tous* les jours jusqu'au 2 septembre : *le Messie*, dirigé par T. Koopman (le 19 août), *le Te Deum*, de Charpentier, et le *Requiem*, de Gilles, menés tambour battant par W. Christie (le 20) et les *Requiems* de Mozart et de Campra, le 21, puis *la Passion selon saint Matthieu* les 24 et 25, sous la baguette de Malgoire, et les *Vêpres de la Vierge*, selon Corboz, les 22 et 23 (tél. : 71-00-01-16), le mélomane assis dans l'herbe fait le compte des événements qu'il manque : à Paris d'abord, où le violoncelliste Arto Noras joue avec Bruno Rigutto le 18 août à l'auditorium des Halles, où l'ensemble A. Sei Voci chante Ockeghem et Josquin des Prés à Saint-Séverin le 23 (*tél. 47-66-23-47*) ; à Sceaux, où le jeune quatuor Siné Nominée assurera Mozart et Dutilleux (*le* 23 à 17 h 30). Mais aussi à La Roque-d'Antheron, où Alicia Delarrocha dialogue avec les grillons, le 19, Vladimir Ashkenazy avec lui-même, le 21. Puis le violoncelliste Lyn Harrel le 23, sur fond de crapeaux (tél. : 42-28-52-52).

On retrouvera d'ailleurs Ashkenazy tout seul le 23 à Menton, sur les parvis de Saint-Michel (93-35-82-22). Il n'est pas seul à voyager, car les Amis de la musique du Luberon (tél. : 90-75-65-35) promènent les quatuor *Rosamonde* le 22 à l'église de Roussillon, le 23 à l'abbaye de Silvacane, et le 24 à Fontaine de Vaucluse, havre de verdure et de fraîcheur immortalisé par Pétrarque, à 30 kilomètres à l'ouest d'Avignon.

Fera-t-il frais à Mazevaux (78290) pour le récital d'orgue de Louis Robillard consacré à Bach et à Liszt, le 24 à 17 h 30 ? Ce n'est pas si sûr, mais on pourra s'en assurer en téléphonant au 89-82-41-99.

GÉRARD CONDÉ.

CINÉMA

« Le Canardeur », de Michael Cimino

Le dernier braquage

L'histoire d'un jeune homme qui va mourir ; de gangsters fatigués. Le premier film de Michael Cimino, avec Clint Eastwood.

Dès son premier film, *le Canardeur*, en 1974, le talent de Michael Cimino est salué à une exception près par l'ensemble de la presse américaine et reconnu par le public. Il s'agit, il est vrai, d'une production de Clint Eastwood, avec Clint Eastwood, ce qui aide aux recettes. Cimino avait déjà travaillé pour lui au scénario de *Magnum Force*. Il a écrit également celui du *Canardeur*, une histoire de gangsters vieillis, qui *tentent et ratent leur dernière* chance.

Une histoire à la John Huston dans des paysages limpides comme on en retrouvera dans le film suivant de Cimino : *Deer Hunter* (qu'il mettra deux ans à monter, mais qui lui rapportera un nombre impressionnant d'oscars). Une histoire d'hommes cyniques, qui sont copains, ont fait la guerre ensemble, se sont sauvé la vie plusieurs fois et n'hésitent pas à s'entretuer. On a parlé aussi d'une atmosphère à la Sam Peckinpah : il fallait trouver des maîtres à ce jeune homme trop doué.

Pourtant, elle porte bien sa marque, et celle de Clint Eastwood, cette histoire sans femme mais non sans tendresse. Au-delà des violences, des vengeances, des ruses, des dérives sur la grand-route, de la *course vaine au trésor, de la préparation* pointilleuse du braquage, au-delà de toute cette mythologie, il y a le lien très pur et très fort, le lien viscéral entre un adolescent à l'âge incertain entre garçon et fille (Jeff Bridges) et un homme mûr, fatigué de courir, *Clint Eastwood* évidemment.

Clint Eastwood, faux pasteur, court *dans un champ de blé pour* échapper à un ancien complice. Il tombe sur Jeff Bridges (surnommé Pied-de-biche) qui s'enfuit lui aussi après avoir réussi une arnaque et piqué une voiture. C'est un garçon insouciant, blagueur. Il vit au jour le jour, va où le hasard le mène, sans attache. Instantanément, avec un naturel d'enfant, il s'attache à l'homme secret que le hasard lui fait rencontrer et qui devient une sorte de modèle. Il lui offre une partie fine plutôt lamentable, *mais qui* scelle leur complicité, et Clint Eastwood, désormais, le prend sous sa *protection*. Leur relation est confiante, pudique, sans rapport de force, sans équivoque ni problème : elle est. Elle existe, en dehors même du charisme de Clint Eastwood, de la fraîcheur de Jeff Bridges. Ils se soutiennent l'un l'autre, comme dans *Honky tonk man*, jusqu'à la mort, se soutiendront le chanteur ravagé et son neveu. Seulement, cette fois, c'est le jeune homme qui meurt, et de façon romantique, allégorique même, parce que le film est de Michael Cimino.

Un film tout en finesse, sans niaiserie *ni morale*, où l'action sert de support à un humour mélancolique. Moins ambitieux que *Deer Hunter* ou *les Portes du paradis*, moins frimeur que *l'Année du Dragon*, *le Canardeur* est en définitive une histoire intime, une œuvre d'exception, avec une distribution absolument remarquable, Clint Eastwood en tête.

COLETTE GODARD.

« Un sacré bordel », de Black Edwards

Vaudeville-poursuite

Chevaux dopés, voitures emballées, piano déménagé. Mais le film de Black Edwards piétine.

Un Casanova de seconde zone figurant dans un film sur les courses, surprend deux malfrats sur le retour en train de doper à mort une jument *ringarde. Il va essayer d'en profiter*, avec l'aide et les économies d'un copain, serveur sur patins à roulettes d'un *drive-food*. Mais il a été surpris à son tour par les deux ridicules qui travaillent pour un ponte de la Mafia, un gros tas qui joue au billard et rêve d'opéra. Sa femme, volcanique Chilienne, va se retrouver dans le lit du Casanova fatigué pour récupérer un piano mécanique, acheté par mégarde au cours d'une vente aux enchères...

Inutile de chercher un semblant de logique. Le film de Black Edwards est juste une accumulation de gags burlesques éprouvés, un vaudeville-*poursuite, les uns poursuivant* les autres et la police poursuivant tout le monde. Les bagnoles se carambolent à grand renfort de poussière et de cascasdes, les personnages sont des fantoches, des caricatures. Les comédiens grimacent à qui mieux mieux – en particulier les deux vieux malfrats, qui surjouent le grotesque dans le style des comiques de caf'conc'. C'est lourd.

Il y a beaucoup de musique bruyante, de cacophonie, de fébrilité, et pourtant ça se traîne. Le non-sens, pour être efficace, doit partir dans la folie subversive – voir les Marx. Le vaudeville ne supporte pas le n'importe quoi. Plus les péripéties sont folles, plus la mécanique – voir Feydeau – doit être impeccable. Plus les personnages agissent de façon absurde, plus ils doivent être solides – voir Labiche. Sinon, il n'y a *pas de suspense. Tout peut arriver*, une chose ou une autre, alors on se fiche de ce qui arrive. Et si la situation ne *risque* pas à un millimètre près de devenir dramatique, elle n'est pas comique.

Mais on n'a pas l'impression que Black Edwards se soit posé la moindre question. Il a tourné de quoi faire quatre vingt-dix-minutes, avec suffisamment de mines ahuries, de gens qui tombent, qui se cognent, qui se font mal, pour arracher de temps en temps *un rire machinal*.

C. G.

COMMUNICATION

La concurrence entre satellites de télévision

Astra veut faire un atout de sa date de lancement

Le satellite de télévision Astra sera-t-il lancé en février 1988 avec une fusée Ariane-4, comme l'a *annoncé dans un communiqué* la Société européenne de satellites (SES), dont le siège est à Luxembourg ? Ou bien la date de sa mise en orbite n'a-t-elle pas encore été définitivement arrêtée, comme l'a affirmé à l'*Agence France Presse*, Arianespace, propriétaire du lanceur. De la réponse à ces questions dépendent de gros intérêts commerciaux.

En juin dernier, le directeur commercial de SES, M. Marcus Bicknell, présentait dans toutes les capitales européennes le programme Astra : seize canaux de télévision, devant être portés à trente-deux deux ans après son entrée en service, et pouvant être captés par des *antennes paraboliques* de 85 centimètres de diamètre. Fin juillet, le gouvernement français décidait de poursuivre le programme français de télédiffusion directe par satellite, TDF 1-TDF 2 : quatre, puis cinq canaux de télévision captables par des antennes de 60 centimètres. Certes, les deux programmes ont des caractéristiques techniques différentes, mais beaucoup pensent qu'ils seront concurrents.

C'est pourquoi les actionnaires privés de SES, tous européens, n'entendent pas être trop pénalisés par les difficultés du lanceur Ariane et le report d'environ six mois de tous les tirs de lancement : *« SES*, précise le communiqué, *garde sa confiance dans le programme Ariane »*, mais continue de *« discuter des moyens de remédier à ce délai »*. *TDF 1 doit être, lui*, lancé en 1987, et normalement par le tir précédant celui de la mise sur orbite d'Astra. En annonçant la date de février 1988, SES s'efforce de prendre des garanties et fixe ainsi une date-butoir.

Et, pour faire de ces problèmes de calendrier un atout, SES annonce également une amélioration des performances de son satellite ; une puissance plus grande qui permettrait une extension de la zone de réception du satellite en Europe (*« Toute modification sera bien sûr enregistrée auprès du Comité international d'enregistrement des fréquences à Genève »*, précise le communiqué) et une réception au sol par des antennes plus petites. La concurrence avec TDF 1 n'en serait que plus grande.

● **La région parisienne privée pendant huit heures de la « 5 ».** – Les téléspectateurs de la région parisienne *ont été privés, dimanche* 17 août de 8 heures à 16 heures, des émissions de la « 5 », à la suite de la panne d'un des émetteurs qui retransmettent, depuis le 20 février 1986, les images de la « 5 », du haut de la tour Eiffel. Un déboire de plus pour la « 5 » : *déjà, l'installation d'un émetteur* de 100 kilowatts, prévu le 31 juillet – date à laquelle la concession de la « 5 » et TV6 était résiliée par le gouvernement – a dû être retardée, Télédiffusion de France rencontrant *« des problèmes techniques » sur la tour Eiffel (le Monde du 9 août)*.

● **62,2 millions de dollars de perte pour *Play-Boy*.** – Selon des responsables de Play-Boy Enterprises Inc., la société a affiché, pour l'année 1986, une perte de 62,2 millions de dollars. La diffusion du mensuel *Play-Boy*, qui dégage toujours des bénéfices, a chuté de 700 000 exemplaires, passant à la mi-juin de 4,1 millions à 3,4 millions d'exemplaires.

Spectacles

théâtre

Les salles subventionnées

BEAUBOURG (42-77-12-33). Vidéo-musique : 16 h, Nabucco, de Verdi ; 19 h, Manon, de Massenet.

Les autres salles

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41) 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.

DAUNOU (42-61-69-14), 21 h : Au secours, elle me veut.

LUCERNAIRE (45-44-57-34) I. : 19 h : Simone Weil 1909-1943 ; 20 h 30 : le Rire national ; 22 h : l'Amour goût. – Petite Salle, 18 h 30 : Pardon M'sieur Prévert ; 20 h : Arlequin, serviteur de deux maîtres.

THÉÂTRE D'EDGAR (43-22-11-02), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.

Les cafés-théâtres

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84), I. 20 h 15 : Areuh = MC2. – II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11), I. 20 h 15 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II. 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes. – III. 20 h 15 : Pierre Salvadori.

PETIT CASINO (42-78-36-50), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 15 : Nous, on sème.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), 21 h : Touche pas à mon vote.

Opérettes, comédies musicales

RENAISSANCE (42-08-18-50) 20 h 45 : le Capitaine Fracasse.

Les concerts

Sainte-Chapelle, 18 h 45 et 21 h : Ars Antiqua de Paris (l'amour courtois au Moyen Age, danseries et airs de cour des seizième et dix-septième siècles).

Eglise Saint-Louis-en-l'Ile, 21 h : G. Fumet (flûte), J.-P. Imbert (orgue) (Albinoni, Bach, Mozart...).

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 20 h 30 : R. Parrot (hautbois), R. Siégel (clavecin) (Bach, Marcello, Vivaldi...).

Eglise évangélique allemande, 21 h : Concert spirituel.

Jazz, pop, rock, folk

BILBOQUET, 20 h 30 : Coco verde.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h 30 : De Preissac Jazz Group.

MONTGOLFIER (45-54-95-00), 22 h : Irakli.

MONTANA (45-48-93-08), 20 h 30 : R. Urtregger, R. Galeazzi.

PETIT OPPORTUN (42-26-01-36), 23 h : M. Alexander, P. Boussaguet, F. Laudet.

Festival estival de Paris

(47-64-90-80)

Auditorium des Halles, 19 h : A. Noras, violoncelle, B. Rigutto, piano (Beethoven, Bach, Brahms).

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

Relâche.

BEAUBOURG (42-78-35-57)

17 h, le Vent des Aurès, de M. Lakhdar-Hamina (v.o.s.-t) ; 19 h, Hommage à Heinosuke Gosho : Quatre saisons de l'époque Meiji (v.o. s.-t. anglais).

Les exclusivités

ABSOLUTE BEGINNERS (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

AFTER HOURS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-36-30-40).

L'AMANT MAGNIFIQUE (Fr.) (*) : Quintette, 5e (46-33-79-38).

L'AME SŒUR (Suis.) : Luxembourg (h. sp.), 6e (46-33-97-77).

AMERICAN JUSTICE (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-94-40).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : 5e Grand Pavois, 15e (45-54-46-85). – V.f. : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LES ANGES SONT PLIÉS EN DIEUX (Afr. du Sud, v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

ANNE TRISTER (Canadien) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26).

LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82). – V.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

BLACK MIC-MAC (Fr.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LE BONHEUR A ENCORE FRAPPÉ (Fr.) : Utopia (h.sp.), 5e (43-26-84-65).

BRAZIL (Brit. v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LA CAGE AUX VICES (*) (A., v.f.) : Maxéville, 9e (57-70-72-86).

CAMPUS (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

CASH-CASH (A., v.o.) : 14-Juillet Racine, 6e (43-26-19-68) ; UGC Biarritz, (45-62-20-40).

LE CLAN DE LA CAVERNE DES OURS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e 45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Wépler Pathé, 18e (45-22-46-01).

CLOCK WISE (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).

LE CONTRAT (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08). – V.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

CRAZY FAMILY (Jap. v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

D.A.R.Y.L. (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

LE DIABLE AU CORPS (It., v.o.) (*) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52).

LE DIAMANT DU NIL (A., v.f.) : Espace Gaîté (h. sp.), 14e (43-27-95-94).

DROLES D'ESPIONS (A., v.o.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

L'EAU ET LES HOMMES (Fr.) : La Géode, 19e (42-45-66-00).

ÉTATS D'AME (Fr.) : Quintette, 5e (46-33-79-38).

FLAGRANT DÉSIR (Fr.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

FOOL FOR LOVE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

GARDIEN DE LA NUIT (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

GENESIS (Indo-fr., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

GINGER ET FRED (It., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

GOD'S COUNTRY (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-25-48-18).

GOLDEN EIGHTIES (Franco-belge) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

HAVRE (Fr.) : Studio 43 (h. sp.), 9e (47-70-63-40).

HIGHLANDER (Brit., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

HITCHER (A., v.o.) (*) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21). – V.f. : Français, 9e (47-70-33-88).

LA LOI DE MURPHY (A., v.f.) (*) : Paris Ciné, 10e (47-70-21-71).

KARATE KID, LE MOMENT DE VÉRITÉ (2) (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Grand Rex, 2e (42-36-83-83) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Wépler Pathé, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE LIEU DU CRIME (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LOST IN AMERICA (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

MAINE OCÉAN (Fr.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

MAMMAME (Fr.) : 14-Juillet Odéon (h.sp.), 6e (43-26-59-83).

MONA LISA (Brit., v.o.) (*) : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-45-70) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (A., v.o.) (*) : Cinoches, 6e (46-33-10-82). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

OPERA DO MALANDRO (Franco-brésilien, v.o) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Colisée, 8e (43-59-29-46). – V.f. : Gaumont Opéra, 9e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Maillot, 17e (47-48-06-06).

PIRATES (A., v.o.) : George-V, 8e (45-42-41-46).

POLICE ACADEMY III (A., v.o.) : George-V, 8e (45-42-41-46). V.f. : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45) ; Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

PSYCHOSE III (**) (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08). – V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Clichy Pathé, 18e (45-22-46-01).

PYGMÉES (Fr.) : Bonaparte, 6e (43-26-12-12) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

QUI TROP EMBRASSE... (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

Le Monde Informations Spectacles
42-81-26-20
Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles (de 11 h à 21 h sauf dimanches et jours fériés)
Réservation et prix préférentiels avec la Carte Club

Lundi 18 août

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée-de-Bois, 5e (43-77-57-47).

RÉGIME SANS PAIN (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

ROMEO ET JULIETTE (Brit., v.o.) : Vendôme, 2e (47-42-97-52).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

RUNAWAY TRAIN (A., v.o.) : Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

LE SACRIFICE (Franco-suédois, v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18).

SI T'AS BESOIN DE RIEN, FAIS-MOI SIGNE (Fr.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Clichy Pathé, 18e (45-22-46-01).

SOLEIL DE NUIT (A., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97). – V.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) (h. sp.).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o. (h.sp.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

THE DREAM IS ALIVE (A.), Géode, 19e (42-45-66-00).

THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

TENUE DE SOIRÉE (Fr.) (*) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

TOUCH OF ZEN (Chinois, v.o.) : Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

UN HOMME ET UNE FEMME : 20 ANS DÉJA (Fr.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

Les grandes reprises

AILLEURS, L'HERBE EST PLUS VERTE (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60).

A L'EST D'EDEN (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

AMADEUS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Boite à films, 17e (46-22-44-21).

ANNA KARENINE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

BARRY LYNDON (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).

BERLIN AFFAIR (All., v.o.) (*) : Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71).

BLADE RUNNER (A., v.o.) (*) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30).

BONS BAISERS DE RUSSIE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00).

BUGSY MALONE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Danton, 6e (42-25-10-30).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Boite à Films, 17e (46-22-44-21).

LE CANARDEUR (A., v.o.,) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Action rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40). V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

CENDRILLON (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42).

COMMENT ÉPOUSER UN MILLIONNAIRE (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37).

LE COUTEAU DANS L'EAU (A., v.o.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).

LA DAME DE SHANGHAI (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14).

LA DÉCHIRURE (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

LE DOULOS (Fr.) : Républic (Hsp), 11e (48-05-51-33).

EMMANUELLE (Fr.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76).

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Colisée, 8e (43-59-29-46). V.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

LE FAUCON MALTAIS (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30).

LA FORÊT D'ÉMERAUDE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

GILDA (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

GOLDFINGER (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

GREYSTOKE LA LÉGENDE DE TARZAN, SEIGNEUR DES SINGES (A., v.o.) : Boite à films, 17e (46-22-44-21).

LES GRANDES VACANCES DE DONALD (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

L'HISTOIRE DE PIERRA (It., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (It., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58).

IL ÉTAIT UNE FOIS LA RÉVOLUTION (A., v.f.) : Grand Pavois (Hsp), 15e (45-54-46-85).

L'INNOCENT, (It., v.o.) : 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; St-Ambroise (Hsp), 11e (47-00-89-16).

LE JUSTICIER DE NEW-YORK (A., v.o.) (**) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LIEN DE PARENTÉ (Fr.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Ang., v.o.) : Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71) ; Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (45-08-11-69).

MY FAIR LADY (A., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46).

NATTY GANN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

NAZARIN (Mex., v.o.), Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50).

PETER PAN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-40).

PIERROT LE FOU (Fr.) : Reflets Médicis, 5e (43-54-42-34) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

POUR UNE POIGNÉE DE DOLLARS (A., v.f.) : Grand Pavois (Hsp), 15e (45-54-46-85).

RAMBO (A., v.f.) : Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

LA ROSE TATOUÉE (A., v.o.) : St-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

RUE CASES-NÈGRES (Fr.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (It., v.o.) (**) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

SANS TOIT NI LOI (Fr.) : Studio 43 (9e (47-70-63-40).

SUBWAY (Fr.) : Boite à films, 17e (46-22-44-21).

TCHAO PANTIN (Fr.) : Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

THIS IS ARMY (A., v.o.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

TOOTSIE (A., v.o.) : 3 Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

UN, DEUX, TROIS (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

UN SOUPÇON DE VISON (A., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34) ; Mac Mahon, 17e (43-80-24-81).

LA VIE EST A NOUS (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (*) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

WILLIE BOY (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

Les festivals

W. ALLEN (v.o.), Templiers, 3e (42-72-94-56) en alternance : Manhattan, Woody et les Robots. Zelig. Comédie érotique d'une nuit d'été. Tombe les filles et tais-toi. Broadway Danny Rose. Guerre et amour.

AUSTRALIE NOUVELLE-ZÉLANDE, Escurial, 13e (47-07-28-04), 16 h 30 : Death Warmed up (inédit) ; 18 h 30 : le Chant de Jimmy Blacksmith (inédit) ; 20 h 30 : Good by Pork Pie (inédit) ; 22 h 30 : Utu.

V. MINNELLI (v.o), Action Rive-Gauche 5e (43-29-44-40) : Ziegfeld follies.

MONTY PYTHON (v.o.), Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) : Monty Python sacré Graal.

LUBITSCH (v.o.), Champo, 5e (43-54-51-60) : To be or not to be : + Action Christine, 6e (43-29-11-30) : la Huitième Femme de Barbe-Bleue.

RUSSIE ANNÉES 50 (v.o.), 14-Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00) : Andreï Roublev.

TARKOVSKI (v.o.), Denfert, 14e (43-21-41-01), 19 h 40 : Nostalghia.

GENE TIERNEY (v.o.), Action-Ecoles, 5e (43-25-72-07) : Péché mortel.

LA TRILOGIE DE LA GUERRE DES ÉTOILES (A., v.o. et v.f.) : Espace-Gaîté, 14e (43-27-95-94) ; (v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93).

VIVE LA REPRISE (v.o.), Studio Bertrand, 7e (47-83-64-66), 17 h 15 : la Patrouille perdue ; 18 h 40 : Berlin express ; 20 h 15 : les Indomptables ; 22 h 15 : Amanda.

Les séances spéciales

AMADEUS (A., v.o.) : Boite à films, 17e (46-22-44-21) 19 h 30.

L'AMOUR A MORT (Fr.) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85), 18 h.

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85), 22 h 30.

LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), 22 h 20.

CABARET (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 19 h 45.

CUL-DE-SAC (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 16 h.

CUIRASSÉ POTEMKINE (v.o.) : Templiers 3e (42-72-94-56), 22 h.

LES JOURS ET LES NUITS DE CHINA BLUE (**) (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 20 h 15.

LUDWIG, REQUIEM POUR UN ROI VIERGE (All., v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), 17 h 30.

PARIS, TEXAS (A., v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (46-33-10-82), 21 h 50.

PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Boite à films, 17e (46-22-44-21), 16 h et 22 h 30.

ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 22 h 15.

THÉORÈME (It., v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33) 22 h 30.

LES FILMS NOUVEAUX

DANS LES BRAS DE L'ENFER, film américain de Gideon Amir. V.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

ESCORT GIRL, film britannique de Bob Swain. V.o. : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; V.f. Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

F/X, EFFET DE CHOC, film américain de Robert Mandel. V.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; V.f. Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

LE MÉTRO DE LA MORT (*), film britannique inédit de 1972 de Gary Sherman. V.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; V.f. Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Clichy Pathé, 18e (45-22-46-01).

LE PALTOQUET, film français de Michel Deville. Forum, 1er (42-97-53-74) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

TEEN WOOLF, film américain de Rod Daniel. V.o. : Forum, 1er (42-97-53-74) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

UN SACRE BORDEL, film américain de Blake Edwards. V.o. : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; V.f. Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

PARIS EN VISITES

MARDI 19 AOUT

« Versailles : quartier Saint-Louis », 14 h 30, façade cathédrale Saint-Louis (office de tourisme).

« Tombes célèbres du Père-Lachaise », 14 h 30, entrée principale (Arts et curiosités de Paris).

« Les jardins Kahn à Boulogne », 15 h 15, 1, rue des Abondances à Boulogne (S. Barbier).

« L'ancienne abbaye de Saint-Germain-des-Prés et son quartier », 14 h 30, sortie métro Saint-Germain-des-Prés (G. Botteau).

« Hôtels et jardins du Marais, place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Le Marais et ses rénovations, hôtels de Sens, d'Aumont, de Brinvilliers », 6, boulevard Henri-IV, 14 h 30 (le Vieux Paris).

« La Basilique de Saint-Denis et les tombeaux des rois », 15 heures, entrée (P.-Y. Jaslet).

« Caves gothiques du Marais médiéval », 14 h 30, métro Hôtel-de-Ville, sortie Lobau. Lampes de poche (M. Banassat).

« Le Marais inconnu de Madame de Maintenon », 15 heures, métro Chemin-Vert, sortie Saint-Gilles (Mme Rouch Gain).

« L'hôtel de Lassay », 15 heures, 2, place du Palais-Bourbon (AITC).

« Balzac chez lui à Passy », 15 heures, 47, rue Raynouard et « Les Invalides : de la cour d'honneur au dôme », 15 heures, entrée côté esplanade (Paris et son histoire).

« Une heure au cimetière Montparnasse », 10 heures et 11 h 30, 3, boulevard Edgar-Quinet et « Les tombeaux prestigieux aménagés sous le dôme de gloire des Invalides », 14 h 45, métro Saint-François-Xavier (V. de Langlade).

« Les souterrains gothiques du collège des Bernardins et ses alentours », 15 heures, devant église Saint-Julien-le-Pauvre (M. Ragueneau).

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision, accompagnés d'articles de présentation, de jugements, d'illustrations et de la liste commentée de tous les films, sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Les émissions signalées ci-dessous par un triangle noir sont celles qui ont fait l'objet d'un article dans le dernier supplément. Les carrés placés après le titre des films expriment notre appréciation : □ A éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Lundi 18 août

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Téléfilm :
Gaspard des montagnes.
▶ Première partie : La nuit terrible, d'après le roman de Henri Pourrat, adaptation Claude Santelli, réal. Jean-Pierre Decourt, avec Bernard Noël, Jean Topart, Francine Bergé, Lucien Barjon...

22 h 40 Documentaire : Africa.
De Brasil Davidson.
Le grand partage (sixième partie).
A la fin du XIXe siècle, les grandes puissances se partagent le continent noir, la colonisation est en marche. Avec la conquête de l'Abyssinie par l'Italie, elle s'achèvera dans les années 30. Un cours d'histoire assez efficace.

23 h 35 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Tenue de soirée :
Théâtre pour rire :
Merci, Apoline.
Pièce de Geneviève Martin, mise en scène Michel Wyn. Avec Annie Cordy, Guy Tréjean, Gérard Darrieu.
Pour avoir eu le malheur de se trouver là au moment de l'enlèvement d'un président de société, une femme de ménage va partager la séquestration de son patron pendant soixante-quinze jours.

22 h 5 Document : L'inaperçu.
Proposé par l'INA.
Au sommaire : Champ de courses (caméra insolite à Auteuil), d'Alberto Yaccelini ; Jacques Monory, peintures, fictions, de Claude Mourieras ; Solos de Guy Girard ; Eponine, de Michel Chion.
Expérimentation de nouvelles écritures. Premières d'une série d'essais. Ne pas se décourager : les suivants sont plus intéressants.

22 h 55 Histoires courtes.
La consultation, de Radovan Tadic.

23 h 20 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Cinéma : Le point de mire. ■■
Film français de Jean-Claude Tramont (1977). Avec Annie Girardot, Jacques Dutronc, Jean-Claude Brialy.

22 h Journal.

22 h 30 Les grandes batailles du passé.
Austerlitz, 1805.
1805. Napoléon vient de se sacrer Empereur des Français. Et règne sur un Empire qui comprend la rive gauche du Rhin, la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Suisse, l'Italie du Nord. Un seul pays résiste : l'Angleterre, qui a suscité une coalition sur le continent contre la France...

23 h 25 Prélude à la nuit.
Mazurka, de Chopin.

CANAL PLUS

20 h 35, Cinéma : Ma vedette américaine. □ film français d'Alain Dhénaut. Avec T. Lopert, C. Clavier (1963) ; 22 h 20, Tauromachie Corrida à Dax ; 23 h 55, Football américain ; 1 h, Cinéma : Histoire d'O n° 2. ■ film érotique français d'Eric Rochat (1984).

LA « 5 »

20 h 30, Série : Supercopter ; 21 h 20, Série : Lou Grant ; 22 h 10, Série : La cinquième dimension ; de 23 h 5 à 2 h 30, Rediffusions.

TV 6

14 h, Tonic 6 ; 17 h, Système 6 ; 19 h, NRJ 6 avec Jean-Luc Lahaye (rediff.) ; 20 h, Tonic 6 ; 23 h, NRJ 6 ; 0 h, Tonic 6.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 *Le roman du cinéma.*
21 h Les inconnus de l'Histoire : Ousama Ibn Mounquidh.
22 h Un zoom de trop, de B. Andry (sélection prix Italia 1986).
0 h 5 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (donné le 9 juillet 1986 dans l'Abbaye-aux-Dames) : XVe Festival de musique de Saintes ; œuvres de Gabrieli, Willaert, de Rore, da Palestrina et Monteverdi, par The Tallis Scholars, dir. P. Philipps ; sol. : Deborah Roberts, Sally Dunkley, Elisabeth Priday, Tessa Bonner...
22 h Concert GRM : Œuvres de Subotnick, Olivier, Maderna.
23 h *Les soirées de France-Musique* : Soirée avec Paul Sacher (œuvres de Dutilleux, Hindemith, Strauss, Martinu, Roussel).

Mardi 19 août

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

13 h 55 *Série : Dallas* (rediff.).
14 h 40 Boîte à mots La clé des mots.
14 h 45 Scoop à la une (rediff.).
Invitée : Nastassja Kinski. Clip de Jane Birkin.
15 h 35 Croque-vacances.
Rémi ; Les Biskitts ; variétés avec Monte-Kristo ; bricolage ; infos-magazine ; La ronde des livres animés ; Le roi Arthur ; Crack-vacances ; Ricky ; variétés avec C. Jérôme.
17 h 25 Boîte à mots.
17 h 30 Feuilleton : L'Odyssée (rediff.).
18 h 25 Mini-journal.
18 h 35 Feuilleton : Danse avec moi (rediff.).
19 h 10 La vie des Botes.
19 h 40 Le masque et les plumes.
Avec la Compagnie créole.
20 h *Journal.*
20 h 25 Loto sportif.
20 h 35 Théâtre : Vive la comédie.
L'affaire de la rue de Lourcine, d'Eugène Labiche. Mise en scène Jean-Pierre Bisson ; réal. Pierre Gontas. Avec Serge Berry, Dominique Blanc, Jean-Jacques Moreau, Jean-Pierre Bisson.
Deux pochards se retrouvent après une nuit houleuse dans le lit de l'un d'eux. Ils croient avoir commis un crime horrible.
Les Boulingrin, de Georges Courteline ; mise en scène, Gérard Caillaud ; réal. Dominique Guiliani. Avec Philippe Rondest, Michèle Lituac, Maaïke Jansen, Gérard Cailland.
Un pique-assiette qui croyait trouver le calme chez un couple uni est mis en fuite par leurs violentes disputes...
21 h 45 Cinéma : Moscou ne croit pas aux larmes. ■■
▶ Film soviétique de Vladimir Menchov (1980). Avec Vera Alentova, Irina Mouraviova, Raïsa Ryazanova.
0 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

13 h 30 Série : La conquête de l'Ouest.
La famille Macahan.
14 h 20 Documentaire : L'aube de l'histoire (rediff.)
La déesse des morts, réal. René Chanas.
Dans les dolmens de Bretagne, au cœur des nécropoles du Languedoc, à l'entrée des tombeaux du Tarn et de l'Aveyron, au flanc des collines de la Marne, la mort veille...
15 h 15 Sports été.
Billard : championnat d'Europe ; Hippisme : championnat du monde d'attelage ; Natation : championnat du monde.
18 h 25 Série : Capitol.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres,
d'Armand Jammot. Présenté par Patrice Laffont.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 40 Affaire suivante.
Le Tribunal pour rire, présidé par Jean-Pierre Foucault. Invitée : Muriel Dacq.
20 h 00 Journal.
20 h 35 *Cinéma :*
Le choix des armes. □
Film d'Alain Corneau (1981). Avec Yves Montand, Gérard Depardieu, Catherine Deneuve...
Un truand retiré accueille dans sa propriété des environs de Paris deux jeunes voyous évadés de prison. Son univers bien protégé va voler en éclats.
22 h 50 Documentaire : Chefs-d'œuvre en péril.
Les théâtres. Emission de Pierre de Lagarde.
Les salles de théâtre se sont multipliées au XIXe siècle, à Paris et en province. Aujourd'hui, beaucoup ont disparu, et celles qui restent menacent ruine. Cependant, après des années d'abandon, certains de ces vieux théâtres font l'objet de sauvetages spectaculaires dans les villes comme Paris ou Dijon mais aussi à la campagne, comme à Chevigny-en-Valière (Côte-d'Or).
23 h 20 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

17 h 30 Série : Cheval mon ami.
La passion des Polonais pour les pur-sang arabes.
18 h Feuilleton : Les peupliers de la Prétentaine.
2e épisode : le temps des soupçons.
Mort inquiétante au domaine de la Prétentaine, dans les paysages des Flandres. Une saga rustique sur fond de crime.
19 h Le « 19-20 » de l'information.
19 h 12 Juste ciel, petit horoscope.
19 h 15 Actualités régionales.
19 h 55 Dessin animé : Les entrechats.
20 h 5 Les jeux, à Auvers-sur-Oise.
20 h 30 Cinéma : Les étrangers. □
Film français de Jean-Pierre Desagnat (1969). Avec Michel Constantin, Senta Berger, Julian Mateos, Hans Meyer.
22 h Soir 3.
22 h 25 L'été des festivals 86 :
Montségur.
Opéra en deux actes d'après l'œuvre du duc de Levis-Mirepoix, musique de Marcel Landowski, avec l'orchestre national du Capitole de Toulouse, dir. musicale Michel Plasson, avec Kathleen, Gino Quilico, Rémy Corazza.
Une épopée lyrique, romanesque, mais surtout spiritualiste, qui se passe au XIIIe siècle, quand s'instaure avec la répression du catharisme une double résistance religieuse et politique contre l'ordre romain et la conquête royale.

CANAL PLUS

14 h, Cinéma : Détective privé ■■ film américain de Jack Smight. Avec P. Newman, L. Bacall, J. Harris (1966) ; 15 h 15, Cinéma : L'Amour braque ■■ film d'Andrzej Zulawski. Avec F. Huster, S. Marceau, T. Karyo (1985) ; en clair jusqu'à 20 h 30 ; 18 h, Série : Dancin'days ; 18 h 35, Top 50 ; 19 h 5, Série : Rawhide ; 20 h, Les triplés ; 20 h 5, Jeu : Les affaires sont les affaires ; 20 h 35, Cinéma : Diesel ■ film français de Robert Kramer. Avec G. Klein, A. Soral, R. Bohringer, N. Arestrup (1985) ; 22 h, Cinéma : La baston □ Film français de Jean-Claude Missiaen. Avec R. Renucci, V. Genest, M. Constantin (1985) ; 23 h 35, Cinéma : Lucrèce Borgia ■ film français de Christian-Jaque. Avec M. Carol, P. Armandariz (1953) ; 1 h 5, Les superstars du catch ; 2 h, Feuilleton : Lili, petit à petit.

LA « 5 »

18 h 50, Feuilleton : Flamingo Road : 19 h 40, Série : Star Trek ; 20 h 30, Série : K 2000 ; 21 h 20, 2 h 10, *Série : L'inspecteur Derrick* ; *22 h 30, Football* : Trophée Joan Gamper à Barcelone (Barcelone-Milan et Eindhoven-Tottenham).

TV 6

14 h, Tonic 6 ; 17 h, Système 6. avec Rose Laurens (rediff.) ; 19 h, NRJ 6 ; 20 h, Tonic 6 ; 23 h, NRJ 6 ; 0 h, Tonic 6.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Le roman du cinéma.
21 h Les inconnus de l'Histoire : Ousama Ibn Mounquidh.
22 h Skandalon, de René Kalisky. Avec P. Santini, P. Baillot, N. Borgeaud.
23 h 40 *Poésie, comédiens et disques.*
23 h 50 Musique : Lettres d'un pays qui chante (la Catalogne).
0 h 5 Du jour au lendemain.

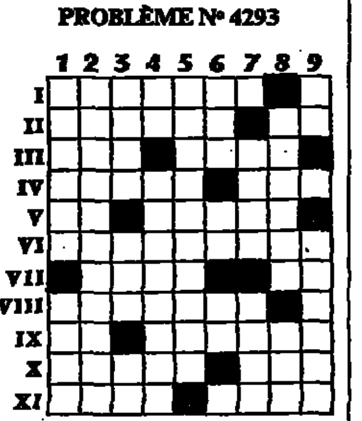
FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (donné le 29 juillet 1986 au Kleines Festspielhaus). Festival de Salzbourg : vingt-quatre *préludes* et *Sonate n° 4*, de Scriabine ; quatre *préludes*, une *étude-tableau*, quatre *moments musicaux*, de Rachmaninov, par Andrej Gawrilow, piano.
23 h Les soirées de France-Musique : Musique traditionnelle (musique rituelle de Corée, de Sri-Lanka, du Tibet).

Informations « services »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4293



HORIZONTALEMENT

I. Scie musicale. — II. Tombe à pic. Démonstratif. — III. Personnalité très marquée. Est vitré en partie. — IV. Table de service. Très avantageux mais peu abordable. — V. Soldat étranger. Ne convenons donc pas. — VI. Donne donc la charge. — VII. A un appétit d'oiseau. Préposition. — VIII. Tenue cavalière. — IX. Espace de temps. Ferme les lèvres. — X. Accident de la circulation. Etre fait comme lui, c'est être bien fichu. — XI. Pauvre homme. Jeune vertébré.

VERTICALEMENT

1. Vieille branche. Pour les personnes à cheval sur le règlement. — 2. Blanchi. — 3. Perdu ou qui baigne dans l'huile. Divinité personnifiant l'Aurore. L'Argon. — 4. Ne tient qu'à un petit fil. Finira peut-être par être curé. — 5. Sans famille. — 6. Le mot de la fin. Conjonction. Note. — 7. Ancienne enclave espagnole dans le sud du Maroc. Son lit est humide. — 8. C'est un ordre. Surplus de l'armée. — 9. Convient. Ne change pas.

Solution du problème n° 4292

Horizontalement

I. Plateau-repas. Io. — II. Rimeurs. Sanicle. — III. Éberlué. Store. — IV. Me. Ramequin. Léo. — V. Arzal. Issue. — VI. Ta. Sis. Dés. Bah !. — VII. Ut. Sées. Mie. Ria. — VIII. Ri. Rouée. Ring. — IX. Éole. Ménure. Tee. — X. Ou. Née. — XI. Enrôlées. — XII. Salons. Benêt. Es. — XIII. Odile. Test. Ille. — XIV. Périmées. Esmein. — XV. Enéma. Terreaute.

Verticalement

1. Prématuré. Esope. — 2. Libération. Aden. — 3. Ame. Elire. — 4. Terrassier. Olim. — 5. Eulalie. Énéma. — 6. Arum. Sermons. — 7. Usées. Sœur. Têt. — 8. Un. Obèse. — 9. Essuie-meubles. — 10. Pâtissier. Enter. — 11. Anons. Enée. Se. — 12. Sir. Estima. — 13. Célébrité. Leu. — 14. Il. Aine. Délit. — 15. Œsophages. Séné.

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du dimanche 17 août 1986 :

DES ARRÊTÉS :

● Du 25 juillet 1986 fixant la liste des centres de vaccination habilités à effectuer la vaccination antiamarile et à délivrer les certificats internationaux de vaccination contre la fièvre jaune ;

● Du 1er août 1986 portant admission au cycle préparatoire au concours interne d'entrée à l'Ecole nationale d'administration des candidats reçus aux épreuves qui se sont déroulées en 1986.

EN BREF

● **CONCOURS : le son du** *cor...* — Les 6 et 7 septembre prochains le château du Champ de Bataille près du Neubourg (Eure) accueillera un concours international de trompes de chasse. Huit cents sonneurs, plus de deux cents chiens de meute et une dizaine d'équipages y participeront. Des animaux naturalisés seront vendus aux enchères.

★ Renseignements : Tél. : 32-35-03-71.

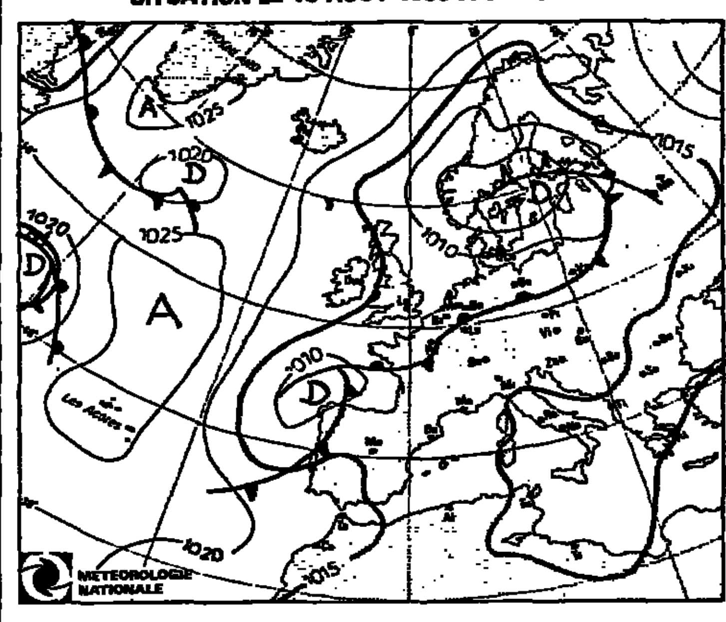
● **EXPOSITION : bonsaï.** — Une exposition de bonsaï est organisée par l'Association française des amateurs de bonsaï (AFAB) à la Maison *de la nature à* Boulogne, du 6 au 14 septembre. Une cassette vidéo expliquera également aux visiteurs comment entretenir cette plante (taille, rempotage, arrosage, ligature).

★ Maison de la nature, 9, quai du 4-Septembre, 92100 Boulogne. Tous les jours de 9 heures à 18 heures. Entrée : 20 F ; tarif réduit : 15 F. Téléphone : 46-03-33-56.

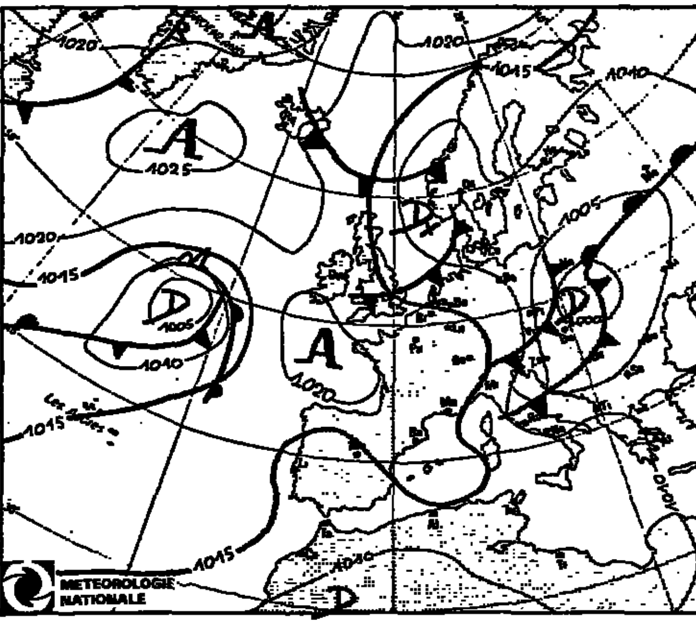
★ Association française des amateurs de bonsaï, 25, rue Chateaubriand, 92290 Châtenay-Malabry.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 18 AOUT 1986 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 20 AOUT A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le lundi 18 août à 6 heure et le mardi 19 août à minuit.

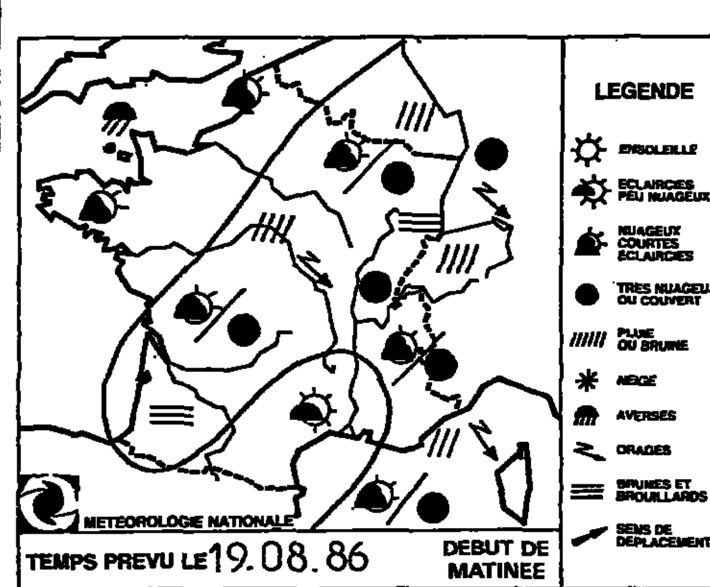
Une perturbation pluvio-orageuse va traverser la France lundi et mardi ; elle sera suivie d'air plus frais, à caractère instable sur les régions du Nord-Est.

Mardi matin, un temps frais souvent nuageux s'étendra de la Bretagne et des pays de Loire à la Normandie et au Nord. Près de la Méditerranée, du Roussillon à l'ouest de la Provence, le mistral et la tramontane souffleront, et le ciel sera plutôt dégagé.

Sur toutes les autres régions, le ciel sera souvent couvert ; les brumes seront fréquentes, et les nuages pourront être accompagnés de quelques ondées orageuses.

Au cours de la journée, un temps variable avec belles éclaircies se généralisera progressivement par le Nord-Ouest, mais les nuages resteront très abondants sur les régions de l'Est ; quelques orages se produiront en fin de journée sur la Corse, tandis que de petites averses temporaires pourront être observées du Nord à la Lorraine. Le vent de secteur nord dominant soufflera faiblement ou modérément ; il sera fort près du golfe du Lion.

Les températures maximales en baisse seront voisines de 17 à 22 degrés sur la moitié nord, 21 à 25 degrés sur la moitié sud, 27 degrés sur la Corse.



TEMPÉRATURES maxima - minima
Valeurs extrêmes relevées entre le 17-8-1986 à 6 h TU et le 18-8-1986 à 6 h TU
Temps observé le 18-8-1986 à 6 heures TU

FRANCE	max	min	temps
AJACCIO	30	20	S
BIARRITZ	24	17	N
BORDEAUX	28	16	S
BOURGES	30	16	S
BREST	18	13	C
CAEN	20	15	P
CHERBOURG	19	14	P
CLERMONT-FERR.	33	19	N
DIJON	29	14	C
GRENOBLE St-M-H	-	-	-
LILLE	22	13	P
LIMOGES	27	15	O
LYON	33	20	S
MARSEILLE-MAR.	32	22	C
NANCY	26	17	O
NANTES	26	14	N
NICE	27	20	S
PARIS-MONTS.	25	15	C
PAU	26	16	S
PERPIGNAN	29	23	S
RENNES	24	12	C
ST-ÉTIENNE	33	19	S
STRASBOURG	27	17	N
TOURS	23	14	B
TOULOUSE	33	21	C
POINTE-A-P.	28	28	S

ÉTRANGER	max	min	temps
ALGER	36	24	N
AMSTERDAM	17	12	C
ATHÈNES	32	22	S
BANGKOK	32	25	C
BARCELONE	30	21	N
BELGRADE	31	18	S
BERLIN	22	10	S
BRUXELLES	21	12	N
LE CAIRE	33	24	S
COPENHAGUE	19	11	S
DAKAR	30	26	O
DELHI	35	27	C
DJERBA	31	24	S
GENÈVE	32	21	S
HONGKONG	31	28	C
ISTANBUL	27	18	N
JÉRUSALEM	28	17	N
LISBONNE	24	19	P
LONDRES	21	15	P
LOS ANGELES	25	16	S
LUXEMBOURG	25	15	N
MADRID	30	17	S
MARRAKECH	39	22	S
MEXICO	27	13	B
MILAN	31	21	S
MONTRÉAL	29	15	S
MOSCOU	16	12	C
NAIROBI	-	-	-
NEW-YORK	31	22	A
OSLO	18	11	C
PALMA-DE-MAL.	30	24	C
PÉKIN	29	22	S
RIO-DE-JANEIRO	26	22	C
ROME	30	21	S
SINGAPOUR	29	23	C
STOCKHOLM	19	11	P
SYDNEY	18	8	C
TOKYO	31	24	A
TUNIS	34	22	S
VARSOVIE	26	15	N
VENISE	29	23	S
VIENNE	31	18	A

A	B	C	N	O	P	S	T	*
averse	brume	couvert	nuageux	orage	pluie	soleil	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

Informations « services »

ADMISSIONS AUX GRANDES ÉCOLES

● **ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARTS ET MÉTIERS (ENSAM)** (par ordre de mérite).

– Option T :

Mmes et MM. F. Broqua, P. Poussard, P. Brax, S. Herment, H. Guerfali, B. Gadet, F. Quetin, D. Bouric, O. Castells, F. Jasmin, J.-M. Hoch, F. Leviez, T. Lambert, C. Claisse, R. Cattenoz, F. Vacher, E. Wattelle, F. Bermond, M. Long, J.-P. Polizzi, F. Poix, R. Mancini, E. Karmalecki, I. de Romanet, O. Nicolas, C. Duhayon, D. Gautier, L. Fourny, A. Bournel, O. Lourdel, H. Baerd, J. Breteau, P. Even, G. Trebaol, L. Jardin, J.-M. Moreau, H. Ducouret, J.-D. Beley, P. Dussaud, E. Clerc, A. Goujon, D. Delesque, J.-M. Poli, A. Taghizad, B. Langbour, P. Levardon, V. Lajous, J.-B. Michaux, S. Luciani, P. Emmendoerfler, F. Guedon, J.-P. Moreau, J. Fouillade, J.-P. Gaillard, T. Baronnet, A. Bessou, B. Deplaude, R. Calcagnetti, R. Guillemet, F. Pauma, G. Carte, J. Bercier, P. Pelissier, P. Parrillis, F. Cantie, X. Drouet, J.-N. Venini, J.-C. Derobert-Mazure, F. Llorens, C. Lebeau, J.-*L. Dabouineau, P. Botta, L. Jose*, D. Duclos, C. Natanni, K. Durand, S. Jamet, G. Lahaye, J.-F. Maes, B. Vandamme, J.-M. Heitz, D. Rolnik, F. Orhan, M. Soursou, J.-M. Decaux, C. Decottignies, T. Pasquinelli, J. Friler, F. Banton, D. Barat, P. Debard, S. Mary, P. Ducharlet, J.-C. Bichue, S. Desprez, T. Dupuis, N. Lamoureux, D. Court, F. Daligault, O. Guillory, V. Vouzelaud, E. Le Yaouanc, A. Vincent, C. Fortes, B. Bouteloup, Y. Lebredonchel, P. Barrois, F. Louvel, F. Guillemet, J.-G. Aldebert, H. Honore, L. Votruba, Y. Olivier, V. Heroin, H. Poirier, F. Lallement, F. Genthial, C. Rubio, F. Lonigro, E. Rambaldi, *F. Audinet, E. Perrissin-Fabert*, M. Friedrich, F. Mallet, G. Cot, L. Gaucherot, O. Perron, T. Dumont, B. Guibert, Y. Le Coq, L. Berthelon, N. Grante, C. Chariot, P. Baivier, M. Chapelle, F. Perrad, C. Cottin, O. Gignoux, P. Mareau, G. Petton, S. Landjerit, H. Martinal, H. Carentz, A. de Chefdebien, M. Gouffon, L. Bourdin, P. Seeleuthner, F. Cabantous, J. Bastid, F. Declas, Y. Mainguy, T. Charrier, F. Colamartino, L. Colin, L. El Menni, B. Clarissou, D. Monnet, N. Leroyer, J.-M. Avice, M. Brison, G. Liraut, O. Imbert, A. Ducamin, E. Gallon, F. Coville, D. Senecaut, C. Bidel, M. Diotalevi, B. Caron, A. Soua, P. Vaymel, R. Buffin, D. Canas, E. Vize, J.-C. Garac, F. Jacquot, M. Raveu, M. Weckner, P. Coupel, D. Ramassamy, C. Bossuat, J. Dervyn, D. Marion, F. Orquera, R. Vincent, E. Paracuellos, J. Supiot, B. Muller, A. Ertzscheid, C. Bertoncelli, J. Verrie, C. Brusq, D. Bidault, P. Nogues, *B. Castanie, O. Lequeux, B. Jacquot*, T. Lartisant, B. Allemand, G. Corthier, R. Erguez, N. Balme, J.-B. Choupot, C. Fourrier, P. Rousseau, T. Coquiot, F. Becam, H. Bergon, P. Martinez, M. Bricaud, C. Raimbault, H. Cantelou, V. Goujon, E. Jegat, J.-L. Roudaut, T. Girod, M. Righes, J.-Y. Marrec, B. Schmidt, P. Remy, F. Gillant, P. Masson, F. Bettinger, M. Coulomb, F. Jonon, M. Souffez, I. Lovric, Y. Legroux, Y. Barge, T. Godefroid, L. Odier, C. Bonucci, J.-M. Castel, J. Lefebvre, J.-C. Gaury, J. Reinaldos, J.-J. Rospars, E. Grumblatt, P. Noirot, J-R. Hadji-Minaglou, P. Berthome, J.-Y. Frere, F. Bugajski, P.-A. Rousseau, J.-C. Boulard, P. Crambert, R. Joly, J.-C. Erry, J. Laroque, C. Tatreaux, A. David, A. Thomas, C. Nicolet, W. Solliez, S. Ghariani, C. Orieux, L. Graton, J. Poncet, J. Quere, C. Gregoire, O. Calvet, L. Graux, P. Merle, B. Lecuyer, P. Thery, S. Poullain, N. Saint-Pierre, S. Hamel, F. Gouth, Y. Derre, Y. Guiriec, H. Fellmann, *B. Gosselin, L. Battu, M. Adjiman*, L. Gauthier, M. Boireau, E. Michard, D. Riou, D. Penon, O. Clavel, J. Bessone, P. Brosset, Y. Subileau, J.-E. Lafarge, H. Bouchereau, S. Crespy, P. Bonnafous, N. Seguin, G. Marron, J.-C. Mattenet, O. Salvy, P. Benivay, V. Dos Santos, O. Spanneut, J.-C. Mesnage, F. Vernier, F. Giron, S. Errard, F. Maulny, C. Vieillet, H. Genevoy, J.-C. Millet, F. Besnier, P. Gales, P. Trognot, M. Haton, P. Bonduel, E. Chardon, S. Vanrechem, T. Alex, O. Federspiel, V. Jean, P.-L. Viala, P. Bleny, E. Suat, O. Virolle, F. Journée, J.-M. Robert, P. Velle, C. Bonchot, N. Joly, E. Barrère, N. Degauchy, *T. Duffaut, P. Giraud, P. Balasse*, L. Fischer, J.-J. De Jong, B. Gornes, C. Martin, O. Farvacque, B. Galpin, F. Bonquin, S. Fleury, C. Gerri, F. Dhellemme, G. Labarre, T. Nordera, J.-P. Peres, P. Van Der Vliet, F. Barrère, C. Bruzy, G. Hebrard, O. Savouret, J. Berger, G. Bourgoin, H. Delassus, P. Laidin, A. Oberhoffer, B. Poilpre, M. Bohin, L. Depinoy, L. Hirsinger, P. Hottebart, V. Judais, S. Lebreuil, B. Leroy, M. Bourel de la Roncier, A. Cornavin, B. Gazengel, P. Pouligny, Y. Riollet, M. Rousset-Rouvière, M.-L. Loiseau, H. Fillot, F. Berna, J. de Trogoff Coatallio, M. Lacroix, C. Didier, V. Oumansky, D. Lucas, J. Morel, P. Kociemba, F. Baudet, H. Breiaud, M. Alanou, F. Cochard, P. Hobeika, O. Oechsel, P. Fourt, O. Guillebaud, P. Lefort, P. Robbe, M. Muller, A. Kalifa, G. Hascoet, V. Roussel, C. Mathiotte, S. Kaba, P. Fuseau, J.-P. Tadiello, A. Chasbouh, J.-M. Egu, P. Maximilien, P. Maroche, P. Benard, J. Vincenti, J.-P. Schmitt, P. Gavois, J.-L. Morlan, J.-P. Gauthier, P. Delmas, J. Mommaerts, J. Loizeau, S. Bonafé, A. Jubault, E. Lavrut, A. Miton, J.-C. Silverio, F. Villedieu, F. Kuborn, L. Ramamonjisoa, J.-L. Rosier, M. Viallard, J.-C. Blehaut, E. Le Tiec, F. Dauvilliers, L. Hedin, J.-Y. Roussillon, F. Dubout, S. Operto, F. Vivien, P. Derouet, V. Ferbos, S. Barrin, J.-F. Zacharie, S. Ifrah, F. Vernet, D. Clot, Y. Velot, P. Guillamet, N. Martaresche, E. Moreau, G. Perrier, L. Godon, P. Perrot, G. Savry, H. Courcelles, P. Poyet, M. Aubigny, T. Bertinotti, F. Le Corre, R. Richaud, V. Bernier, A. Czimmerman, C. Lalo, P. Leloir, Y. Bourepaux, E. Hubert, A. Lyonnard, J.-E. François, C. Nguyen, F. Le Cras, S. Denou, J.-A. Béal, E. Laverrière, H. Moreau, G. Marcy, P. Mella, C. Brunon, J. Carde, J.-P. Lebon, B. Cachet-Gaujard, S. Caplet, C. Méraud, D. Pellegrino, F. Truffier, D. Amaro, E. Henry, B. Ribac, R. Bonel, I. Le Glaz, D. Pérocheau, C. Colnot, J.-B. Mathieu, C. Caro, M. Eliayan, J.-M. Gallini, D. Dolpheus, D. Emin, C. Musset, J.-L. Rœhlly, F. Waeckel, H. Wilczynski, J.-P. David, F. Montet, P. Cassan, O. Maupu, F. Quillevère, A. Masson, P. Pinson, P. Sébastian, J.-M. Florentin, P. Laurant, D. Marchard, D. Lebez, L. Burger, J. Fleury, E. Garcia, F. Louradour, M. Masmoudi, F. Ben Amar, C. Belhomme, P. Duffaut, R. Gauchet, N. Durvillé, V. Wolff, J.-G. Poure, S. Bertrand, J.-N. Gacel, P. Duquesne, P. Verdurme, E. Delfosse, B. Maréchal, J. Desecot, P. Grandmontagne, B. Aubert, J.-P. Chaix, L. Didelet, E. Plaidy, G. Mendès, C. Risbourg, J. Alami Hassani, V. Pajer, L. Quintric, A. Wild, F. Grosse, E. Hérail, F. Bonnin, V. Delorme, P. Jakubowski, B. Barbier, B. Vuillier, H. Lozac'h, A. Nacinovic, S. Riaud, E. Terrasse, D. Bourne, P. Bousquet, P. Cantareil, E. Leture, C. Loiseau, P. Lejeune, H. Schellenberg, M. Laurent, E. Bordron, P. Darfeuil, M. Posnic, P. Bégué, B. Keith, Y. Lagadeuc, C. Schoumacker, F. Bocquaire, O. Carré, F. Desserre, F. Bainier, E. De Menthon, P. Dorel, P. Tourret, J.-F. Benier, J.-D. Bigot, P. Govi, E. Huss, H. Amber, Y. Durand, L. Bost, M. Grejon, O. Chevallet, L. Blachet, P. Chevreau, H. Lenon, S. Richer, J.-C. Clerc, J.-P. Prost, P. Roubaudi, F. Martin, V. Pesche, E. Pilaud, H. Rivoalen, C. Adeline, V. Allègre, J.-F. Soulé-Susbielle, T. Taupin, G. Huchet, C. Kofyan, Y. Le Gallo, H. Louati, P. Pudduy, C. Roussel, J.-L. Scoarnec, A. Fauchet, F. Rauch, M. Chauchoy, J. Godoy Ricalde, P. Baillet, M. Brochard, T. Gilbertas, L. Sitter, J. Hermetz, P. Keppens, S. Mayer, J.-M. Cherel, L. Genetay, E. Chatel, P. Bernardin, J.-F. Roudaut, V. Gautreau, L. Verdun, A. Fabre, *M. Marffy, I. Podlesko, C. Averous*, T. Bachaud, A. Bossuyt, F. Grille, P. Gruson, G. Lafite, R. Chollet, J.-F. Deprat, C. Guidicelli, V. Gillet, C. Moulinard, V. Narbaud, K. Sai, J.-M. Aubert, P. Michelot, P. Soulat, G. Ginet, C. Alemany, J.-P. Willame, P.-E. Lucas, P. Bouffette, L. Engel, D. Leonhart, F. Konig Barde, P. Piednoir, L. Poirot, F. Galy, A. Genaud, P. Thery, F. Saubadu, B. Cacciaguerra, C. Lesage, F. Cruchet, O. Marot, P.-A. Mercier, E. Bethune, J.-M. Carlotti, C. Chevrier, M. Dubourget, P. Dupont de Dinechin, L. Schmieder, P. Hecquet, J. Dardennes, X. Huchard, J.-M. Pecoult, F. Gillardeau, E. Ludot, P. Miancien, C. Villie, B. Laval, P. Couvez, C. Florin, J.-N. Nguyen, F. Frajut, T. Cocheteux, L. Painnot, J.-M. Petit, J.-E. Bieber, F. Fregolent, F. Tantalin, J.-F. Causse, E. Peccoud, V. Mermet-Lyaudoz, P. Sagazan, A.-S. Gallet, H. Farella, P. Laurant, L. Bellot, L. Boucoiran, P. Faure, V. Jeannot, *P. Poty, P.-Y. Berthou, D. Lévêque*, C. Minsenti, J.-M. Grattepanche, E. Litot, Y. Wallier, A. Niasse, L. Lecole, D. Husson, P. Bethune, O. Biardeau, J. Cosson, P. Garcin, F. Gory, C. Zimmermann, J.-P. Marcy, I. Thiebault, L. Clarac, E. Girard, F. Letort, S. Nuss, L. Petrone, E. Richard, S. Claudet, C. Esculier, H. Champion, C. Teinturier, S. Thibaut, G. Canova, P. Besset, J.-L. Gaillard, R. Janiak, T. Le Gal, F. Launay, C. Soulier, P. Burtin, S. Finet, O. Girard, J.-C. Hoff, M. Mosser, T. Bisiaux, L. Maureille, L. Alie, C. Costecalde, L. Bellais, P. Renedo, A. Thomas, B. Dehame, C. Lora, G. Marque, E. Nguyen, H.-O. Bae, L.-P. Bernardini, P. Aubret, J.-C. Léonard, J.-F. Anger, P. Burguet, J. Lamoureux, C. Jacqui, F. Montano, P. Cherel, S. Debavelaere, A. Guinot, B. Liebart, J. Barnet, J.-A. Darty, P. Moreno, L. Tonnelier, O. Gleron, L. Glorieux, D. Viard, C. Amiel, A. Haquette, F. Pajot, M. Pleney, V. Pringalle, C. Jovet, E. Rudelle, T. Subtil, J.-L. Desroches, *X. Baumgard, L.-N. Rameau, O. Saiz*, C. Dupont, N. Maurel, J.-Y. Audran, C. Loupias, C. Martin, L. Mauffet, E. Page, P. Berthe, M. Vuillermet, P. Duribreu, C. Techer, G. Carpentier, J. Deizonne.

– Option TA :

Mmes et MM. : J.-L. Azzani, C. Hugonnard, P. Jakubowski, R. Roux, J. Barbat du Closel, B. Vigan, P. Alexandre, J.-M. Laur, A. Diop, P. Cohen Scali, M. Kurc, P. Lallour, S. Boulot, L. Hebrard, M. Borschneck, F. Pouliquen, E. Gillet, E. Moyset, *B. Macchabée, R. Lozac'h, O. Chastel*, T. Colin, H. Richard, P. Fleureau, F. Delpierre, S. Gelis, A. Verzilli, E. Tranchard, O. Cayre, R. Rehel.

CONCOURS DUT/BTS

Mmes et MM. : T. Virazels, F. Bonnet, T. Pelletier, J. Grellet, J.-L. Bufiano, O. Chary, N. Peneau, A. Heyl, P.-A. Papadacci, P. Kalb, M. Thiery, N. Guglielmino, T. Chabredier, L. Lebœuf, T. Foucart, P. Enjalbert, M. Daniel, J. Thomasset, T. Cuenot, P. Daneau, T. Machet, F. Julie, M. Maistre, L. Arthebise, H. Billig, C. Ragot, R. Pheulpin, L. Clercq-Roques, L. Fourar, S. Koffi, F. Idiquin, F. Fages, G. Guerrin, B. Pluta, E. Osswald, P. Riaud, L.-P. Chabaud, A. Bedu, J.-F. Manière, C. Terisse, E. Martinuzzi, P. Naulleau, J. Algrain, P. Boulet, S. Boukerma, F. Trotignon, J. Parize, F. Liodenot, A. Durecq, C. Xiberras, H. Bols, P. Gonzalez, S. Guilain, P. Le Dortz, P. Junquet, P. Viardot, P. Martel, D. Frangeard, H. Saillio, J.-M. Goguet.

● **INSTITUT NATIONAL AGRONOMIQUE (INA) PARIS-GRIGNON ; ÉCOLES NATIONALES SUPÉRIEURES AGRONOMIQUES DE MONTPELLIER, RENNES, TOULOUSE ; ÉCOLE NATIONALE AGRONOMIQUE ET INDUSTRIES AGRICOLES DE NANCY ; ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DE MASSY-DOUAI** (par ordre de mérite).

– Option générale :

MMmes et MM. M. Lavigne, V. Hanote, B. Godellé, P. Martin, J.-R. Butruille, J. Lacour, P. Duboc, B. Antonny, A. Bottin, N. Morardet, S. Aubert, M. Hendrickx, M.-A. Maillet, M. Chireux, L. Callens, N. Favet, P. Doublet, F. Allaire, P. Sublet, *B. Tual, L. Moreau, G. Richard*, P. England, J. Hourticq, B. Du Crest, B. Mergny, S. Valentin, M. Vandeputte, M. Navarrete, S. Carron, C. Gérard, F. Buseyne, E. Payan, F. Daubord, R. De Pontbriand, E. Jacquin, P. Baccon, A. Houdusse, I. Lerosey, A. d'Ingrado, S. Le Mesre de Pas, Y. Madre, A. Simon, B. Ramangasoavina, P. Strosser, V. Corre, A. Gandilhon, C. Hamelin, P. Benoit, F. Vigneau, S. Simon, P. Herbaut, J.-C. Gimel, L. Cournac, J.-M. Garnotel, J.-F. Pierrard, P. Bayen, V. Corrieu, O. Vimont, S. Gerber, C. Kasbi, P. Josselin, M. Bouvier, V. Sipahimalani, J.-M. Gauthier, J. Paoli, M. Zalay, O. Ternynck, A. Fritsch, L. Malfettes, L. Denaix, A.-H. Monsoro, H. De Cadolle, B. Gailly, P. Petitfour, C. Valentin-Ranc, C. Berchatsky, M. Fouché, V. Leroy, P. Rouvroy, E. Tassart, N. Piantino, J. Litzler, M.-P. Felder, C. Hirtz, J.-D. Faure, F. Arnaud, L. Hebette, D. Jacques, F. Santini, M. Umbhauer, S. Jamann, C. Weigel, N. Schermann, *H. Macchi*, S. Maricourt, O. Randet, F. Castel, Y. Barral, J.-D. Videau, F. Boudet, F. Verniquet, S. Reyz, J. Ferullo, F. Rousset, D. Bar-Or, A. Lemaire, J. Gaillardet, O. Badilian, D. Clément, P. Amadieu, I. Dufau-Casanabe-Miramon, B. Gross, V. Montariol, F. Dentand, R. Immele, M. Laurent, F. Gamerre, P. Schwartz, F. Paques, M. Simon, J.-M. Dupin, C. Crolet, J.-P. Fontenelle, J.-S. Joly, H. Houin, A. Thimmesch, C. Fraudeau, M. Hadjes, S. Loisel, C. Caballero, X. Jourdain, V. Thuillier, M. Pracht, C. Meunier, M. Gaeckler, B. Boiron, F. Izart, G. Descotes, L. Grivet, A. Cores, A. Desfontaine, D. Jordy, J.-S. Vaast, B. Jonet, L. Duval, C. Lefert, C. Poujade, C. Bouffe, H. Huet, L. Williot, M. Boudalier, E. Mounoud, B. Wibaux, V. Andouze, B. Tchikladze, P. Diez, C. Malpica, N. Wolf, M. Parnet, A.-B. Blanc-Potard, F. Vallet, V. Tordo, P. Courgeon, *H. Delagneau, L. Leriche*, C. Gobard, H. Bocquelet, O. François, N. Lesage, J. Calvet, J. Assie, M. Rousset, S. Thoyer, M. Layus, P. Fenot, M. Courel, L. Chauvet, F. Andrieu, R. Nivoix, E.-M. Janodet, S. Perrin, A. Bouguennec, C. Bertrand, V. Lemoine, G. Grevet, I. Monkam-*Daverat, I. Poquet, O. Lejeune*, B. Bugnon, A. Monfront, P. Dejante, C. Dupire, A. Corniaux, D. Leuret, P. Santucci, M. Cousin, O. Brey, H. Guerault, J. Bertagnolio, L. Bennet, N. Maire, M.-H. Horent, I. Roze, B. Maes, I. Rappart, Y. Poste, L. Van Den Bossche, S. Faure, J. Lemercier, P. Balhadère, A. Veillon, J. Gerbault, A. Ortolan, L. Mayoux, A. Lafarge, C. Pavard, V. Levy, G. Lagriffoul, S. Le Goaster, A. Judet, C. Epinat, M. Fournier, L. Vallée, L. Gueguen, O. Merrien, L. Virapin Apou, M. Vergier, Y. Lehoucq, I. Congard, E. Batard, D. Martin, N. Ladet, F. Tronchetti, J.-Y. Boitte, F. Kaercher, F. Cassagne, P. Arnoux, G. Berlioz, B. Louison, S. Faure, P. Papadopoulos, I. Desnier, E. Baudson, C. Yvinou, S. Le Signor, B. Courbaud, O. Bene, L. Laloux, F. Dervieux, L. Tiercelin, C. Groualle, X. Cassagnes, C. Vermeil, A. Traimond, S. Hervé, O. Seveleder, C. Foussereau, F. Vatan, J. Placines, G. Vassellier, C. Barbe, Y. Coppin, P. Leclercq, L. Vanderpotte, P. Sablayrolles, T. Galli, O. Aubriot, J. Cerutti, E. Janet, B. Pary, M. Guérin, C. De Fina, P. Puydarrieux, B. Muller, F. Valentini, F. Beniamino, M. Billemaz, I. Linossier, O.-J. Albagli-Curiel, P. Minot, C. Borriello, N. Smits, E. Grandjean, B. Balayer, E. Rey, V. Tremellat, A.-F. Adam, L. Bansard, A. Pire, C. Desaint, C. Lombart, F. Font, M. Durance, L. Lenoir, P. Ravassard, C. Moret, F. Le Gall, H. Birnie-Scott, J.-B. Lecaillon, S. Legendre, F. Cyssau, P. Dupraz, C. Eynaud, P. Blondaz, J.-F. Dorée, A. Haller, V. Barreau, O. Duquesne, T. Lebrun, F. Buxeraud, M. Verron, S. Garcin, F. Lazarini, V. Bargain, C. Cabrol, Y. Hérault, A. Bruetschy, L. Grosse, P. Le Tacon, J. Sionneau, J. Marie, F. Darrigo, E. Pottier, C. Clipet, C. Chavaneau, J. Schmittbuhl, X. Rinville, V. Thomassin, B. Granger, P. Fournier, D. Fournier, F. Bazin, C. Dallery, F. Jolly, J. Huguet, G. Hureau, A. Cueff, E. Stephan, M. Vidal, F. Goberville, *H. Lecoq*, P. Delcros, C. Martin, S. Leclercq, J.-P. Palacio, C. Giauffret, P.-L. Carrolaggi, C. Isambert, P. Legros, S. Monier, C. Lambrechts, E. Provost, H. Girardin, C. Viola, M. Loustalot, P. Roux, C. Wittling, A. Brisset, C. Salles, G. Durant, G. Tosca, E. Le Jeannic, P. Beuve, O. Vincent, V. Salvador, I. Passani, J. Roullois, I. Robin, X. Geslot, S. Diop, E. Lecœur, H. Legrand, A.-F. Alotte, F. Py, D. Robert, T. Dubois, V. Borg, S. Layec, D. Guillou, M.-L. Fourel, E. Taillan, F. Villette, V. Coste, P. Gœtz, F. Nagot, L. Cervoise, C. Bouvarel, H. Hardin, V. Dupois, *F. Lecomte*, O. Amiel, F. Martin, *Y. Le Tinier*, A. Poterszman, C. Roubal, C. Bonnin, A. Orlandi, L. Pinon, A. Baret, L. Camberou, C. Montagnon, D. Albert, M. Sexe, P. Kroslakova, C. Lasserre, C. Grange, J. Renault, D. Legare, S. Heckly, J. Louis, I. Fath, C. Pinchon, M. Lollier, I. Caillard, F. Blavignac, O. D'Andria, C. Hayot, S. Girou, E. Bertrand, L. Toux, S. Avallet, H. Lapauw, M. Deconchat, P. Moulin, F. Geay, N. Roncin, A. Girardet, F. Lauret, J.-M. Escurat, R. Sauvage, F. Hamelin, X. Hill, A. Moitry, C. Terrasse, O. Magnas, M. Buire, D. Dupuis, C. Huard, M. Alayrangue, A. Chambon, N. Malek, P. Petiot, M. Laforge, *A. Ponroy, S. Griselin*, P. Belnoue, C. Couzy, S. Mougey, A. Blanchemain, D. Parard, O. Brisse, F. Mathieu, S. Heusser, M. Calvo, M. Morin, P. Petit, C. Amson, J.-M. Faurie, T. Paccioni, S. Richard, P. Esteve, A. Poissonnier, C. Bonnemort, V. Plot, C. Pargoux, M. Hallak, A. Berthet, I. Caugant, C. Camps, O. Moulinas, H. Graser, F. Hicter, P. Missud, M. Cazenave, L. Dreyfus, M. Marie-Sainte, D. Viala, E. Grange, P. Cochard, S. Bonnans, G. Rame, X. Roy, T. Godreau, J.-L. Pollenne, B. Laplaize, A.-F. Chatelain, P. Dardenne, M. Wong, V. Torfou, T. Pichard, O. Cor, C. Guilhot, J.-Y. Peseux, C. Duperrier, C. Coumeff, E. De la Codre, O. Parat, P. Bergey, C. Plever, A. Daujean, D. Guittard, L. Brun, V. Martin, O. Bamery, J. Elkamel, E. Tutard, H. Soulat, S. Neveux, H.-B. Lefer, F. Gilbert, Y. Houvet, V. Grandjouan.

– Option biochimie biologie :

Mmes et MM. D. Massabie, F. Drzewowski, M. Marenda, P. Belin, P. Mallet, F. Gauthier.

– Option agronomie :

Mmes et MM. D. Pathier, D. Gaucher, E. Felice, F. Petit, P. Rambert.

● **ADMISSION RÉSERVÉE AUX TITULAIRES DU BTSA OU DU DUT :**

Mmes et MM. C. Ottavi, A. Gerin, F. Saudubray, J. Morvan, D. Dunet, C. Calmes.

● **ADMISSION RÉSERVÉE AUX TITULAIRES DU DEUG MENTION SCIENCES**

Mmes et MM. M. In, S. Vincent, F. Haberstock, G. Meheut, Y. Coquet, P. Wong Fat, B. Delcey, G. Baudonnel, J. Belleau, *F. Garcia*, P.-J. Delen, A. Simonet, M.-C. Bernaert, L. Loyer, *J.-Y. Lepine*, D. Longevialle, N. Liabeuf, F. Beauquesne, C. Vallance, V. Tamet, J.-B. Philippon.

● **ÉCOLE NATIONALE DES INGÉNIEURS DES TRAVAUX DES EAUX ET FORÊTS (ENITEF)**

Mmes et MM. P. Martin, F. Allaire, M. Lavigne, J.-R. Butruille, A. Bottin, N. Morardet, P. England, P. Doublet, M. Henrdickx, E. Jacquin, N. Favet, J. Mergny, J. Hourticq, R. de Pontbriand, L. Moreau, B. du Crest, S. Carron, J. Paoli, A. Simon, P. Benoit, Y. Madre, C. Hamelin, M. Vandeputte, A. Gandilhon.

JEU GAGNANT N°52

LOTO SPORTIF

	Equipe 1	Equipe 2			
1	NICE	BORDEAUX	1	X	2
2	NANTES	NANCY	X	N	2
3	LAVAL	TOULOUSE	1	X	2
4	AUXERRE	MONACO	1	X	2
5	BREST	LENS	1	N	X
6	ST-ÉTIENNE	PARIS-S.G.	X	N	2
7	METZ	LE HAVRE	X	N	2
8	R.C. PARIS	MARSEILLE	1	N	X
9	LILLE	RENNES	X	N	2
10	TOULON	SOCHAUX	1	X	2
11	QUIMPER	ST-DIZIER	1	X	2
12	LA ROCHE/YON	TOURS	1	N	X
13	NIORT	CAEN	X	N	2
14	MONTPELLIER	BOURGES	X	N	2
15	BASTIA	NIMES	X	N	2
16	CANNES	AJACCIO	X	N	2

Tirage des " 7 Numéros de la Chance " du Dimanche 17 Août 1986 : 4 7 8 9 11 12 15

Le Carnet du Monde

Décès

– M. François Deschamps,
Mme Roger Gabert,
M. Baudoin Gabert,
M. et Mme Jean Le Barrois d'Orgeval
et leurs enfants,
M. et Mme Emmanuel Gabert
et leurs enfants,
M. et Mme Marcel Deschamps,
M. et Mme Gérard Mienné
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme François DESCHAMPS
née Nathalie Gabert,

survenu le 10 août 1986.
Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité familiale à Apt (Vaucluse).

– Mme Descazeaux,
Pierre, Dominique et Marie-Hélène,
ses enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Pierre André DESCAZEAUX,

survenu le 13 août 1986, à Choisy-le-Roi.
La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 19 août à 16 heures, en l'église de Cagnotte.

40300 Peyrehorade.

– Le bureau politique et le comité central de l'UPC,
Le Conseil national de la révolution (direction nationale du MANIDEM)
Et tous les militants de l'UPC et du MANIDEM,
ont la douleur de faire part du décès de

EMOCK Elang Thomas,
dit « Costa »,
membre du comité central de l'UPC
et du bureau politique du CNR,
vétéran de la lutte pour l'indépendance
et le progrès du pays,

survenu le 12 août à Luanda (République populaire d'Angola) dans sa soixante-cinquième année.
La présidence de la République du Cameroun a été saisie en urgence pour une demande de rapatriement du corps d'Emock Elang à Ndikiniméki en pays Banen.

– *Gaillard. Annemasse.*

Le docteur et Mme Gabriel Gay,
Pascale, Sabine,
Les familles Moreteau, Thomson, Gay, Droubay, Lepecq, Cruchon-Dupeyrat, Cohen, Favre,
ont la grande douleur de faire part du décès de

Christian GAY,
enseigne de vaisseau,
pilote à l'Ecole de chasse embarquée,
ancien élève de l'Ecole navale,

survenu accidentellement le 15 août 1986, à l'âge de vingt-six ans.

La messe de sépulture sera célébrée en l'église de Gaillard, le mardi 19 août 1986, à 10 h 30, suivie de l'inhumation dans le caveau familial à Vulbens.

Pas de visite.

Cet avis tient lieu de faire-part.

37, rue de la Libération,
74240 Gaillard.

– Le président
Et l'Université Paris-I (Panthéon-Sorbonne)
ont le plus vif regret de faire part du décès du

professeur Philippe MOUCHEZ,
chevalier des Palmes académiques,

survenu le 10 août 1986.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.*

– Mme Jean Trébucq,
née Anne-Marie Braun,
son épouse,
France et Volodia Zagreba,
Yves et Linda Trébucq,
Elisabeth et Dominique Bursaux,
Laurence Trébucq,
Arnaud et Vicki Trébucq,
Anne et Pierre du Besset,
Olivier et Pascale Trébucq,
Odile et Frédéric Tournoux,
ses enfants,
ses dix petits-enfants,
ont le chagrin d'annoncer que

Jean TRÉBUCQ,
ingénieur civil des Mines,

les a quittés le 19 juillet 1986, à l'âge de soixante-dix-huit ans.
Les obsèques religieuses ont eu lieu dans l'intimité familiale le 23 juillet 1986 à Crux-la-ville.

Ménétreuil,
58330 Saint-Saulge.
67, rue Croulebarbe,
75013 Paris.

Remerciements

– M. Pierre Lamadon,
son père,
Mme Marina Demianenko-Déjous,
sa mère,
Alain, Dominique, Emmanuelle,
ses frère et sœurs,
M. Farid Gougam,
son mari,

très touchés des nombreuses marques de sympathie témoignées lors de la disparition tragique de

Anne-Elisabeth

survenue à Paris, le 26 juillet 1986, à l'âge de vingt-six ans,

vous adressent leurs sincères remerciements.

Chacun savait son courage, sa joie de vivre et son dévouement.

Que soit remerciés ici tous ceux qui l'ont aimée et qui lui ont apporté aide et sollicitude dans son immense détresse.

Paris.
Epernay.

Anniversaires

– En ce quinzième anniversaire de la mort de

Cécile Kayi FREITAS,
née Mensah,

nous la rappelons au souvenir de ceux qui l'ont connue et aimée.

De la part de
Son époux, ses enfants et petits-enfants,
M. Paulin J. Freitas,
M. et Mme Horatio Freitas
et leurs enfants,
M. et Mme Desneuf-Freitas
et leurs enfants,
M. et Mme Elpidio Freitas
et leurs enfants,
M. Carlos Freitas,
Mlle Ruffina Freitas,

146, boulevard Circulaire,
Lomé (Togo).

– **Robert SULTAN**

quittait, il y a trois ans, famille et amis.

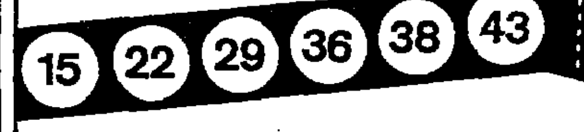
Ses parents remercient ceux qui les rejoindront dans le souvenir, ce 19 août 1986, par la pensée.

Communications diverses

– Le docteur Massart,
oto-rhino-laryngologiste, diplômé de la faculté de médecine de Paris, attaché des hôpitaux de Paris, diplômé en immuno-allergologie, expert médical, vous informe que son cabinet est ouvert pendant tout le mois d'août.
23 *bis*, avenue Niel, 75017 Paris.
Tél. : 46-22-36-44.



N° 33 TIRAGE DU SAMEDI 16 AOUT 1986



NUMERO COMPLEMENTAIRE

PROCHAINS TIRAGES, EN DIRECT SUR TF1
MERCREDI 20 AOUT 1986 A 20H35
ET SAMEDI 23 AOUT 1986 A 20H35
VALIDATION : AU PLUS TARD MARDI
AUX HEURES HABITUELLES
N'OUBLIEZ PAS : SAMEDI 23 AOUT 1986
SUPER BONUS D'AOUT

	NOMBRE DE GRILLES GAGNANTES	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1F)
6 BONS Nos	14	449 280,00 F
5 BONS Nos + complémentaire	58	53 045,00 F
5 BONS Nos	4 071	2 485,00 F
4 BONS Nos	101 006	100,00 F
3 BONS Nos	1 514 966	9,00 F

BONUS DU SAMEDI 108 140

3 BONS NUMEROS + COMPLEMENTAIRE : 9,00 F X 2 = 18,00 F

Les championnats du monde de natation

L'envol de l'albatros

MADRID
de notre envoyé spécial

C'est à Madrid. Mais ce pourrait aussi bien être ailleurs où le ciel *reste d'un bleu cru et têtu*. Les cinquièmes championnats du monde de natation (du 13 au 23 août) ont élu domicile à portée d'antenne d'une grosse tour de télévision, au pied d'imposants blocs d'immeubles en brique ocre. Les vedettes de la natation chassent la médaille dans la banlieue est de la capitale espagnole, le quartier d'Estrella.



Le sourire de Muriel Hermine qui a offert à l'équipe de France sa première médaille.

Moderne, aéré, soigneusement jalonné d'arbres, fonctionnel, mais sans âme. Une vraie banlieue, où il faut beaucoup d'imagination pour sentir battre le pouls de l'Espagne.

L'architecte, Joaquim Pouyol, a réussi l'exploit de nicher un grand bassin à ciel ouvert, un autre couvert et un époustouflant plongeoir de béton sous un parapluie de verre au bas d'une colline. Pour faire un peu oublier le dépouillement de cette cathédrale pour *nageurs du vingtième siècle*, les organisateurs ont d'ailleurs planté là une fidèle réplique en stuc d'un monument typique de la capitale castillane, la porte d'Alcalla, symbole de deux siècles d'histoire madrilène, récemment popularisée sous forme d'une chanson qui inonde le pays en authentique tube de l'été.

Le cœur de l'élite de la natation planétaire, lui, ne bat qu'au rythme de l'obsédant refrain des chronomètres électroniques. Ces cinquièmes championnats du monde appartiennent, il est vrai, à un genre particulier, puisqu'il s'agit du premier brassage vraiment universel depuis 1982, année de la dernière compétition mondiale à Guayaquil (Equateur).

Les Jeux olympiques de Los Angeles, en 1984, avaient perdu leur caractère de grand télescopage, en raison du forfait des pays de l'Est. Une confrontation sans nageurs et nageuses de RFA et d'URSS perd de son standing. Un peu comme une coupe du monde de football sans le Brésil. Le rendez-vous madrilène était donc impatiemment attendu pour faire le grand inventaire.

Les reines des ballets nautiques, parmi lesquelles la blonde française Muriel Hermine s'est forgé une précieuse médaille de bronze, ont *ouvert le bal sous le signe du* charme. Les joueurs de water-polo ont entamé un tournoi qui a permis à l'équipe française de se qualifier, pour la première fois de son histoire, *pour la phase finale et d'accéder* ainsi au club très fermé des huit meilleures nations de la spécialité. Mais place, depuis le week-end, aux plongeurs et surtout aux nageurs, *avec les deux super-stars des bassins* que sont l'Allemand de l'Ouest Mikael Gross et l'Américain Matt Biondi. Deux géants au sens propre du terme, puisqu'ils accusent chacun *deux bons mètres sous la toise* et qu'ils collectionnent les records du monde.

Le choc des Neptunes modernes a eu lieu, dimanche 17 août, dans le 200 mètres nage libre, l'un des terrains de choix favoris de Mikael Gross, surnommé « l'Albatros » pour ses longs bras. Ce dernier a conservé sa suprématie bien plus aisément que ne le laissaient supposer les autres ambitions de Matt Biondi, « la torpille d'Orlando », sprinter irrésistible.

On prêtait un peu vite à ce dernier le pouvoir de réussir un exploit comparable à celui de son compatriote Mark Spitz, qui avait glané sept médailles d'or aux Jeux olympiques de Munich en 1972. Les vingt ans de Biondi, brusquement surgi du water-polo en 1984 pour devenir, deux ans plus tard, le premier nageur de l'histoire sous la barrière des 49 secondes au 100 mètres nage libre, n'ont pas résisté à la pression de ce duel au sommet. Gross, impérial, s'est imposé en 1 mn 47 s 92 centièmes, à 48 centièmes de son propre record du monde. Et Biondi est venu mourir à la troisième place seulement, coiffé par un autre colosse aquatique, l'Allemand de l'Est Sven Lodziewski.

Caron : revanche sur 100 mètres ?

Cette première formidable passe d'armes est un peu le symbole de ces cinquièmes championnats du monde, où, chez les messieurs, la vieille Europe, dans le sillage de *Mikael Gross et à un degré moindre* du Rouennais Stephan Caron, d'ailleurs écarté de la finale du 200 mètres avec le neuvième temps des séries, réussit à contester la puissance devenue incertaine de la natation américaine.

Biondi, il est vrai, reste un pur sprinter. Et sa puissance d'ex-joueur de water-polo le désigne en favori *sans rival du 100 mètres nage libre*, l'épreuve reine disputée mardi 19 août. On voit mal qui pourrait menacer le recordman du monde de la distance (48 s 74) dans son exercice favori.

Stephan Caron, le surdoué français, navigue à près d'une seconde de Biondi. Et l'élève de Guy Boissière a vu sa préparation perturbée par la fracture du bassin. Entendez par là que la piscine où il s'entraîne chez lui est inutilisable depuis plusieurs mois et pour longtemps encore. La locomotive de la natation française a dû se réfugier, de stage en stage, pour le championnat du monde, sur des plans d'eau à la hauteur de ses ambitions. La natation tricolore, qui a d'ailleurs une voix bien timbrée dans le concert international madrilène, à l'image entre autres de Sophie Kamoun et du relais féminin du 4 × 200 mètres, mériterait moins de désinvolture.

Pendant ce temps, la Chine, elle, arrive en force. Pour le moment du haut d'un plongeoir, où la jeune Ming Gao a remporté la première médaille d'or de l'histoire nautique de son pays et où le talentueux Tan se promet de taquiner l'invincible spécialiste américain, Greg Louganis, en personne. Bientôt, on se mettra aussi à parler chinois dans les bassins.

MICHEL DESFONTAINES.

Le Grand Prix d'Autriche de formule 1 automobile

Prost rejoint Fangio

Le circuit de Zeltweg réussit décidément à Alain Prost, qui y a remporté, dimanche 17 août, *son troisième grand prix d'Autriche* (après ses succès de 1983 et 1985) et sa troisième victoire de la saison (après Saint-Marin et Monaco). Sur ce circuit fait de longues lignes droites et de grandes courbes tracées à flanc de montagne, où les *formule 1 tournent à près de 250 kilomètres à* l'heure de moyenne, les qualités aérodynamiques des McLaren-Tag-Porsche ont fait merveille et permis à Alain Prost d'effectuer un véritable cavalier seul après le départ en trombe de l'Autrichien Gerhard Berger (Benetton-BMW) et les abandons des principaux candidats au titre mondial, le Britannique Nigel Mansell (Williams-*Honda) et les Brésiliens Nelson Piquet* (Williams-Honda) et Ayrton Senna (Lotus-Renault).

Cette vingt-quatrième victoire, qui lui permet de rejoindre le légendaire Argentin Juan-Manuel Fangio au palmarès de la formule 1, juste derrière Jacky Stewart (vingt-sept), Jim Clark et Niki Lauda (vingt-cinq), replace Alain Prost dans la course pour un deuxième titre mondial, mais elle pose un dilemme à l'écurie McLaren, qui doit prochainement choisir entre les moteurs Porsche et Renault pour la saison 1987.

Renault dans l'expectative

Ron Dennis devait prendre dès dimanche soir l'avion pour Stuttgart, le fief de Porsche. Après une semaine de négociations très positives avec Renault en Autriche, le directeur de l'écurie McLaren souhaitait sans doute obtenir des assurances ou de nouvelles précisions sur les projets du motoriste allemand pour 1987. L'embarras de Ron Dennis, confronté à un choix crucial et désormais urgent, doit, en effet, être *plus grand que jamais après ce cavalier* seul d'Alain Prost à Zeltweg, où cinq des six monoplaces équipées du moteur Renault ont dû abandonner.

Cette victoire confirme de façon éclatante les progrès du moteur Porsche constatés depuis le grand prix de RFA en qualifications (avec un gain de près de 20 % de la pression supportée par le turbo) et même en course, où Alain Prost et *Kéké Rosberg avaient alors été* trahis par l'électronique à Hockenheim comme à Budapest.

L'option de la continuité avec Porsche peut paraître *a priori* la plus raisonnable pour McLaren, car le choix du moteur Renault impliquerait la conception d'une toute nouvelle monoplace. Or John Barnard, l'ingénieur en chef de l'écurie britannique, est très sollicité par Ferrari, qui lui proposerait 4 millions de dollars (28 millions de francs) pour un contrat de trois ans. En fait, la décision de Barnard ne tiendrait plus qu'à... un fils et à ses deux filles, qui doivent poursuivre leur scolarité en Angleterre. L'ingénieur aurait demandé à avoir son bureau d'études à Londres. Une exigence qui ne doit pas plaire au « commendatore » qui, à défaut de se déplacer sur les Grands Prix, aime veiller sur les travaux de ses principaux collaborateurs à Fiorano.

Avant de faire le choix qui peut engager l'avenir de son écurie pour *plusieurs années, Ron Dennis souhaite* donc s'entourer d'un maximum de garanties. Or ne dit-on pas que Porsche préférerait investir dans un nouveau programme de Formule Indy (Indianapolis) pour viser le marché américain ? Que les relations entre le motoriste allemand et Bosch, qui fournit l'électronique, ne seraient plus aussi étroites que par le passé ? Enfin, Porsche ne semble *surtout* pas désireux d'abaisser *le* prix de vente de son moteur, jugé prohibitif par Mansour Ojjeh, actionnaire majoritaire de McLaren international et directeur de TAG (Techniques d'avant-garde).

Ces réserves pourraient faire le jeu de Renault. La direction de la Régie a décidé de poursuivre l'aventure, à la seule condition d'équiper une écurie compétitive pour le titre mondial. Depuis la rupture avec Lotus, qui bénéficiera l'an prochain avec Williams des moteurs Honda, l'avenir de Renault en formule 1 est donc lié à la décision de McLaren ou de Porsche.

Les négociations menées, en début de semaine, en Autriche avec Ron Dennis par Bernard Casin et Jean Sage, respectivement directeur et directeur sportif de Renault-Sports, avaient permis de régler les principaux points d'un accord éventuel. A défaut de se porter garant de la présence de John Barnard en 1987, le directeur de McLaren aurait assuré celle d'Alain Prost, même si ce dernier n'a pas encore fait connaître officiellement sa décision (*le Monde* du 12 août).

De son côté, Renault serait prêt à satisfaire aux deux principales exigences de Mclaren : l'exclusivité pour l'utilisation du moteur et l'engagement de la Régie jusqu'à l'instauration de la nouvelle réglementation de la formule 1 en 1989, même si cela impliquait le retour à un moteur atmosphérique pour freiner la course à la puissance. Une concession importante de la Régie, qui a basé depuis plusieurs années sa politique sportive et son image sur le turbo !

« *Tous les constructeurs doivent se plier à la réglementation*, explique Jean Sage. *Le retour à un moteur atmosphérique ne nous gênerait pas trop, car nous en développons actuellement une gamme avec de nouvelles culasses très sophistiquées.* »

Les discussions s'étaient si bien passées que Bernard Casin annonçait même avant les essais du Grand Prix d'Autriche : « *Nous n'avons jamais été aussi près de conclure l'accord avec McLaren. Seuls restent à régler certains détails. Ces problèmes*, nous disait Jean Sage, *concernent les contrats avec nos partenaires techniques ou certains sponsors que nous n'avons pu joindre rapidement car nous sommes au mois d'août.* » Par exemple, l'accord entre McLaren et Shell ne pourrait être reconduit, car Renault est lié à Elf.

« *Une association avec un pilote français de grand talent comme Alain Prost ne pourrait que nous combler* », estimait Bernard Casin avant le Grand Prix d'Autriche. Reste à voir si la magistrale démonstration de ce même Alain Prost avec le moteur Porsche et la série noire des Renault à Zeltweg n'ont pas *in extremis* bouleversé toutes les données.

GÉRARD ALBOUY.

Les championnats de France de parachutisme

L'attrait du risque

Les étoiles internationales du parachutisme sportif ont brillé, du 3 au 16 août, dans le ciel de l'Allier, à l'occasion des premiers championnats de France open. Après vingt-neuf éditions à huis clos, les responsables de la Fédération française de parachutisme (FFP) avaient en effet invité quelques-unes des meilleurs formations étrangères à venir en découdre avec l'élite nationale. Pendant une quinzaine de jours, le Puma et le Noratlas de l'armée de l'air ont donc largué dans les cieux de Lapalisse, puis de Vichy, des grappes humaines cosmopolites où se mêlaient, dans le même plaisir, Français, Américains, Tchécoslovaques, Canadiens et Autrichiens.

VICHY
de notre envoyé spécial

En organisant ces ballets aériens sans frontières, Christian Bernachot, le directeur technique national, et Jean-Michel Maheu, l'entraîneur des équipes de France, voulaient tester garçons et filles avant les prochains grands rendez-vous mondiaux. Les mois à venir vont permettre l'affrontement des vedettes du parachutisme dans les disciplines reines de la spécialité. Celles-ci sont au nombre de quatre, que l'on peut classer en deux catégories bien distinctes, selon que l'on travaille sous voile ou en chute libre.

Avec parachute ouvert, on trouve d'abord l'épreuve de précision d'atterrissage. Largué à 1 000 mètres, le concurrent doit, en touchant le sol, poser ses talons les plus près possible d'une pastille de cinq centimètres de rayon. Les écarts par rapport à la cible sont mesurés par télémétrie et c'est leur cumul qui détermine le vainqueur après huit tentatives. Vient ensuite la « voile contact », exercice où plusieurs équipiers doivent voler en groupe en s'accrochant par les mains ou les pieds à la voilure d'un partenaire.

En chute libre, on recense également deux types d'épreuves. En voltige, le chuteur, libéré vers 2 000 mètres, doit réaliser une série de six figures imposées en un minimum de temps. En voile relative, il s'agit de composer des figures par groupes de quatre ou de huit. Dans les deux cas, la parfaite maîtrise des mouvements du corps est capitale pour les déplacements dans l'air. Pour la voile relative, s'ajoute la coordination totale du travail de l'ensemble des chuteurs.

Dans toutes les compétitions qui vont se présenter, les Français peuvent raisonnablement rêver de podium. Depuis vingt ans d'ailleurs, l'or et l'argent, encore plus souvent que le bronze, sont venus remplir l'escarcelle tricolore lors des grandes confrontations internationales. A Ankara, début septembre, pour la voltige et la *voile relative... tout comme* en Australie, en octobre, pour la voile contact, seules quelques nations (USA, URSS, Canada, RDA et Australie) devraient rivaliser avec la France.

« *Notre position de force s'explique par la densité et la qualité de nos structures civiles qui nous permettent un recrutement important, puis une bonne détection des meilleurs éléments* », souligne Christian Bernachot. Après une longue période de lente progression, la fédération se félicite aujourd'hui d'avoir, depuis 1982, doublé *ses effectifs pour atteindre* 20 000 licenciés, dont 20 % de femmes. Et la FFP espère ne pas en rester là, car, malgré — ou à cause de — ses risques, le parachutisme sportif semble attirer *de plus en plus. Et pas seulement* les militaires nostalgiques des commandos, qui viennent revivre le bon vieux temps sur les aérodromes.

On notera toutefois qu'être sous les drapeaux continue de présenter un certain avantage pour les aspirants champions. Ainsi, le bataillon de Joinville, dont les recrues viennent de survoler les épreuves individuelles du championnat de France, leur offre des conditions d'entraînement incomparables. Il leur permet surtout d'effectuer sans bourse délier les quelque six cents sauts nécessaires pour espérer tenir son rang au plan mondial, tandis que les civils, malgré l'aide fédérale, doivent largement mettre la main à la poche pour suivre le même programme.

Reste que, malgré ses succès, le parachutisme sportif a bien du mal à sortir de l'enonymat. Pour l'instant, les dirigeants fédéraux veulent entre *autres modifier l'organisation de* leurs concours pour les rendre plus attractifs. Ils frappent aussi à la porte du mouvement olympique et espèrent être admis en démonstration si les Jeux se déroulent à Paris.

PATRICK DESAVIE.

LES RÉSULTATS

Natation

CHAMPIONNATS DU MONDE
Finales
MESSIEURS

200 mètres. — 1. Gross (RFA), 1 mn 47 s 92 ; 2. Lodziewski (RDA), 1 mn 49 s 12 ; 3. Biondi (EU), 1 MN 49 s 43.

100 mètres brasse. — 1. Davis (Can.), 1 mn 2 s 71 ; 2. Minervini (It.), 1 mn 3 s ; 3. Volkov (URSS), 1 mn 3 s 30.

DAMES

100 mètres. — 1. Otto (RDA), 55 s 5 ; 2. Johnson (EU), 55 s 70 ; 3. Van Bentum (PB), 55 s 79.

En série, Kamoun a battu le record de France en 56 93 (anc. rec. : 57 sec. 23 par L. Lacombe.

400 mètres 4 nages. — 1. Nord (RDA), 4 mn 43 s 75 ; 2. Gringlione (EU), 4 mn 44 s 7 ; 3. Lung (Roum.), 4 mn. 45 s 44 ; 8. Magnier (Fr.), 4 mn 54 s 61.

4 × 200 mètres. — 1. RDA (Stellmach, Strauss, Bergnecht, Friedlich), 7 mn 59 s 33 (record du monde ; ancien record : 8 mn 3 s 27 par la RDA) ; 2. Etats-Unis, 8 mn 2 s 12 ; 3 Pays-Bas, 8 mn 9 s 59, 5. France (Jardin, Plewinski, Kamoun, Prunier), 8 mn 15 s 85.

V. Jardin a battu le record de France du 200 mètres lors du premier relais en 2 mn 3 s 31 (ancien record 2 mn 3 s 53 ; par C. Plewinski en 1966.

Basket-ball

CHAMPIONNAT DU MONDE FÉMININ

Moins d'un mois après leurs compatriotes masculins, qui avaient battu l'Union soviétique en finale du championnat du monde en Espagne, les Américaines ont remporté le titre féminin en dominant l'Union soviétique (108 à 88), dimanche 17 août, à Moscou.

Football

CHAMPIONNAT DE FRANCE
Deuxième division
(Deuxième journée)

Groupe A

*Reims et Amiens	1-1
*Valenciennes b. Strasbourg	2-0
*Niort b. Caen	2-0
*Beauvais b. Red-Star	2-1
*Quimper et Saint-Dizier	1-1
*Guingamp et Orléans	1-1
*Mulhouse et Angers	0-0
Tours b. *La Roche	1-0
*Abbeville b. Dunkerque	1-0

Classement. — 1. Valenciennes, Niort, 4 pts; 3. Abbeville, Amiens, Reims, Tours, Angers, 3; 8. Caen, Saint-Dizier, Beauvais, Guingamp, Mulhouse, Quimper, 2; 14. Orléans, 1; 15. Dunkerque, Red Star, Strasbourg. La Roche, 0.

Groupe B

*Alès et Lyon	2-2
Le Puy b. *Limoges	1-0
*Béziers et Martigues	0-0
*Gueugnon b. Istres	3-0
Montceau b. *Thonon	2-0
*Montpellier b. Bourges	4-2
*Bastia b. Nîmes	3-2
*Cannes b. Ajaccio	2-0
*Cuiseaux-Louhans b. Sète	2-0

Classement. — 1. Cannes, 4 pts; 2. Alès, Gueugnon, Lyon, Cuiseaux-Louhans, Martigues, 3; 7. Bastia, Montpellier, Montceau, Ajaccio, Bourges, Istres, Le Puy, Sète, 2; 15. Béziers, 1; 16. Limoges, Thonon, Nîmes, 0.

Sports équestres

CSIO DE ROTTERDAM
Grand Prix

Deux manches et un barrage : 1. Candrian (Suisse) (*Lampire*), 4 pts, 36 s 92 ; 2. Godignon (Fr.) (*La Belletière Moët-et-Chandon*), 4 pts, 40 s 90 ; 3. Durand (Fr.) (*Jappeloup de Luze*), 1/4 pt, 67 s 96 (avant barrage) ; 4. Frühmann (Autr.) (*Porter*), 4 pts, 56 s 20 ; 5. Delaveau (Fr.) (*Laeken HN*), 4 pts, 57 s 52 ; 6. Levallois (Fr.) *Le Tôt de Semilly*), 4 pts, 57 s 73.

Athlétisme

GRAND PRIX DE COLOGNE

La Bulgare Yordanka Donkova a amélioré à deux reprises, en séries puis en finale, dimanche 17 août, son record du monde du 100 mètres haies pour le porter à 12 s 34, puis à 12 s 29. Serge Helan a amélioré de 18 centimètres son record de France du triple saut avec un bond de 17,13 mètres.

Planche à voile

CHAMPIONNAT D'EUROPE A TOFTA (SUÈDE)

Déjà trois fois champion du monde, le Français Robert Nagy a remporté, dimanche 17 août, un deuxième titre européen devant son compatriote Gilles Calvet, le champion sortant.

Légers (5 manches) : 1. Nagy (Fr.), 18 pts ; 2. Calvet (Fr.), 19,7 pts ; 3. Almkvist (Suède), 30 pts.

Dames : 1. Horgen (Norv.), 8,7 pts ; 2. Johansson (Suède), 8,7 pts ; 3. Capart (Fr.), 11,7 pts.

Lourds (5 manches) : 1. Bringdal (Suède), 3 pts ; 2. Bellini (Esp.), 16,7 pts ; 3. Davidsson (Suède), 17 pts.

Tennis

TOURNOI DE TORONTO
(525 000 dollars)

Demi-finales. — Becker (RFA) b. Canter (EU), 7-6, 7-6 ; Edberg (Suè.) b. Steyn (AFS), 6-1, 6-2.

Finale. — Becker b. Edberg 6-4, 3-6, 6-3.

Yannick Noah, mal remis de sa blessure au tendon d'Achille, ne participera pas au tournoi de Cincinnati, qui débute ce lundi.

Automobilisme

GRAND PRIX D'AUTRICHE DE FORMULE 1

1. Prost (Fr., McLaren TAG) les 308,924 km en 1 h 21 s. ; 2. Alboreto (Ferrari), à un tour ; 3. Johansson (Ferrari), à deux tours ; 4. Jones (Lola-Ford), à deux tours ; 5. Tambay (Lola-Ford), à deux tours.

CHAMPIONNAT DU MONDE DES CONDUCTEURS

1. Nigel Mansell (G-B), 55 pts ; 2. Prost (Fr.), 53 pts ; 3. Senna (Bré.), 48 pts ; 4. Piquet (Bré.), 47 pts ; 5. Rosberg (Finl.), 19 pts ; 6. Laffite (Fr.), 14 pts ; Arnoux (Fr.), 14 pts.

CHAMPIONNAT DU MONDE DES CONSTRUCTEURS

1. Williams-Honda, 102 pts ; 2. Mclaren-TAG (Porsche), 72 pts ; 3. Lotus-Renault, 50 pts ; 4. Ligier-Renault, 28 pts ; 5. Ferrari, 26 pts.

Motocyclisme

LES 24 HEURES DU SPA
(Championnat du monde d'endurance)

Les Français Gérard Coudray et Patrick Igoa (Honda) se sont imposés, dimanche 17 août, lors des Vingt-Quatre Heures du SPA (Belgique) quatrième épreuve du Championnat du monde d'endurance motocycliste.

Le Monde CADRES

Le Département Systèmes de Communication recherche dans le cadre de ses activités :
- Péricommutation
- Télématique
- Réseaux de données

GROUPE SYSECA

chefs de projets

ayant au minimum 8 ans d'expérience dont 3 ans dans la conduite de projets logiciels importants.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions sous réf. M048 à GROUPE SYSECA, Direction du Personnel, 315, Bureaux de la Colline 92213 SAINT-CLOUD CEDEX.

SYSECA (300 MF de C.A., 850 collaborateurs dont 85% d'ingénieurs) est une Société de services et d'ingénierie informatique, partenaire d'un groupe industriel de taille internationale.

Emplois et Entreprises

Importante société de communication recherche pour lancement de campagne promotionnelle régionale UN (ou une) ATTACHÉ(E) DE PRESSE CONFIRMÉ(E)

Très urgent. Période du 28/08/1986 au 30/09/1986

Prière de téléphoner pour RV au (1) 45-31-06-05 poste 342.

MANADE

Leader accessoires de bureau Recherche

Responsables commerciaux. Expérience aménagement bureaux 3 ans mini. Adres. CV dét. + photo à : Manade M. Orione BP 27 37190 AZAY-LE-RIDEAU.

Journal quotidien, recherche nouveau caricaturiste de presse (actualité).

Ecrire sous le nº 7 446 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7ᵉ.

Organisme important CA 85 + de 700 millions recherche

FUTURS CADRES COMMERCIAUX (H.F.)

contacts à haut niveau. Formation assurée. Rémunération importante.

Tél. pour Rvs : 45-53-20-00.

Comité Ets ch. secrétaire sténodactylo mi-temps. Exp., méthod.. Goût contacts. Initiat. Ecr. + CV à CE CGA/HBS 3, rue de Tunis, 93 SAINT-DENIS.

VILLE DE PONT-SAINTE-MAXENCE (OISE)
Classée plus de 10 000 habitants

Recherche un

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Par voie de mutation ou de recrutement direct dans les conditions statutaires.

Logement de fonction assuré. Secrétariat de Syndicats intercommunaux. Poste libre le 1ᵉʳ NOVEMBRE 1986

Faire parvenir candidat. avec CV et copie des diplômes à MONSIEUR LE MAIRE HOTEL-DE-VILLE 60700 PONT-SAINTE-MAXENCE.

Institut Sup. Enseignement Catholique rech. à partir 1/9

DIRECTEUR (TRICE) ADJOINT (E)

De préférence agrégé ou chef d'établissement. Goût pour organis., pédagogie, innovation.

Ecr. avec CV et prét. à ISEPP 103, bd Saint-Michel, 75005 Paris.

Dans le cadre de l'expansion de notre activité SYSTEMES DE COMMUNICATIONS, nous recherchons

GROUPE SYSECA

ingénieurs informaticiens

2 à 4 ans d'expérience

Domaines
- Télécommunications
- Gestion technique de réseaux
- Réseaux de données
- Télématique

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions sous réf. M188 à GROUPE SYSECA, Direction du Personnel, 315, Bureaux de la Colline, 92213 SAINT-CLOUD CEDEX.

SYSECA (300 MF de C.A., 850 collaborateurs dont 85% d'ingénieurs) est une Société de services et d'ingénierie informatique, partenaire d'un groupe industriel de taille internationale.

Emplois et Entreprises

UNIVERS DE LA GESTION

Nous sommes la filiale française d'un important groupe anglo-saxon (CA 250 millions de £). Notre activité de prestataire de services s'exerce dans le secteur des loisirs, où nous occupons une place de tout premier plan au niveau national. La réorganisation de nos activités en France, liée aux objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés, nous conduit à rechercher, auprès de notre Directeur Général, un

Directeur Administratif et Financier à fort potentiel

Paris Sud — **env. 300 000 F + véhicule**

qui apportera à la société son expertise en matière d'organisation comptable et financière. Assisté par son équipe, il sera responsable de la comptabilité, du contrôle de gestion et des relations avec la maison-mère.

Nous recherchons un candidat âgé de 35 ans environ, doté d'une solide formation supérieure et comptable, justifiant d'une expérience de quelques années acquise à un poste equivalent au sein d'une entreprise filiale d'un groupe international et possédant notamment une grande habitude de strictes règles de reporting. Une parfaite maîtrise de l'anglais est indispensable pour réussir à ce poste, **rapidement très évolutif.**

Nous vous remercions d'adresser votre candidature (lettre manuscrite + CV) sous réf. CO65 à Ernst & Whinney Conseil, 150 Bd Haussmann, 75008 Paris, qui étudiera votre dossier avec soin et discrétion avant de vous répondre.

E&W Ernst & Whinney Conseil

Un important organisme social

souhaite engager pour son siège à Paris

UN RESPONSABLE DE LA GESTION ET DE LA COMPTABILITÉ

Vous avez une formation supérieure et une expérience professionnelle.
Vous aurez à animer une équipe et à mettre en œuvre vos capacités d'analyse, d'organisation et de création (développements informatiques) dans les domaines financier, budgétaire, comptable.

Candidatures à adresser avec CV et prétentions sous nº 7450 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS.

---

informatis

PARIS - PROVINCE

15 ans de Compétence et de sérieux au service de sa clientèle parmi les plus grandes SOCIÉTÉS NATIONALES ET INTERNATIONALES.

RECHERCHE

INGENIEURS Grandes Ecoles

ou équivalent de préférence option Informatique, Automatique, Electronique.
Pratique souhaitée des Matériels :
MITRA - SOLAR - PDP 11 - VAX - MINI 6 -
Micros : INTEL, MOTOROLA 6809 et 68000 et des Systèmes : IMS, DSA, SNA, TRANSPAC,

Pour les activités suivantes :
- LOGICIEL DE BASE, RÉSEAUX, BASE DE DONNÉES,
- PROCESSUS INDUSTRIEL, TEMPS RÉEL,
- TÉLÉCOMMUNICATIONS,
- CFAO, ROBOTIQUE, MONÉTIQUE,
- SYSTÈME D'ARMES, GÉNIE LOGICIEL,
- SYSTEMES DE GESTION - BUREAUTIQUE,
- MÉTHODOLOGIE, INTELLIGENCE ARTIFIC.

INGENIEURS COMMERCIAUX

Bien introduits dans les milieux Informatiques des Administrations, Industries, Banques et Constructeurs, et ayant l'expérience des Négociations et de la vente de Services Informatiques à un «Top Niveau».

Nous offrons de réelles possibilités d'évolutions pour des éléments de valeurs, jusqu'aux postes de Directions.

INFORMATIS Réf. 2.085
26, rue Daubenton 5ᵉ - 43.37.99.22

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DÉPARTEMENT DE L'OISE

recrute par voie de détachement

UN DIRECTEUR DE LA LOGISTIQUE

Pour ses Services à BEAUVAIS

- Collaborateur direct du Directeur Général des Services.
- Assurera responsabilité marchés de travaux, acquisitions matériel gestion collèges, parc automobile, imprimerie.
- Disposera d'une voiture service.
- Peuvent faire acte de candidature : Fonctionnaires territoriaux (DSA ou équivalent) Directeurs de Préfecture ou Attachés Principaux Fonctionnaires de l'État de niveau équivalent.

Cand. + CV détaillé à adresser d'urgence à : Monsieur le Président du Conseil Général de l'OISE

Direction du Personnel et de la Formation
1, place de la Préfecture
B.P. Nº 241
60009 BEAUVAIS CEDEX.

COLLÈGE SECONDAIRE PRIVÉ

Hors contrat Ouest de Paris recherche

UN DIRECTEUR

Sens de la gestion. Autorité et contact.

Plusieurs années d'expérience nécessaires

Env. CV, let. manus. et photo à : CIE, 143, rue de Saussure 75017 PARIS.

PARIS 9ᵉ, URGENT

Sté de gestion immobilière en pleine expansion, recherche

L'ADJOINT DU DIRECTEUR

de sa plus importante unité de gestion locative.
Il devra justifier d'une expérience confirmée.

Adr. CV + photos s/nº 48.403 à PMP — 39, rue de l'Arcade 75008 PARIS qui transmettra.

DEMANDES D'EMPLOIS

ANALYSTE FINANCIER

TRÈS CONFIRMÉ

Cherche ambiance motivante, souhaiterait être intéressé à ses performances.
Ecr. Arvest Conseil réf. 642. 48, rue Vivienne, 75002 Paris.

Dynamique et méthodique secrétaire de direction 27 ans bilingue anglais 7 années d'expérience dans les domaines du marketing, du commercial, et de la communication recherche emploi stable à Montpellier dans les secteurs Presse, publicité, radio ou tous secteurs dynamisants.
Ecrire sous le nº 6913 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7ᵉ. Tél. : 16 (1) 42-62-16-44.

J.F. cherche emploi stable Paris ou banlieue

STÉNO-DACTYLO

Libre de suite. Tél. : 69-24-77-78.

Jeune homme 21 ans, travail sérieux CAP dessin industriel, échelon I. Exécution-Études. 1 année d'expérience. Permis V.L. recherche

TRAVAIL URGENT

Etudie toutes propositions d'emploi.
Tél. : 39-94-14-75.

J.F. cherche emploi stable Paris ou banlieue

STÉNO-DACTYLO

Libre de suite. Tél. : 69-24-77-78.

Délégué commercial export, Algérien, 37 ans, résidant à Alger, très bonne présentation, 12 ans d'expérience import-export, bilingue français, arabe, propose son expérience à société souhaitant créer ou développer ses affaires en Algérie, Afrique et Moyen-Orient.
Ecrire sous le nº 318 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7ᵉ.

H. 27 ans doct. philo. Et. prop., empl. presse, édit. rel. publiques, radio. T. 98-04-69-51.

enseignement

La Centre GURDJIEFF OUSPENSKI Pour le développement intérieur de l'homme. Tél. : 64-36-61-69.

propositions diverses

L'Etat offre des emplois stables, bien rémunérés, à tous les Français avec ou sans diplôme. Demandez une documentation sur la revue spécialisée FRANCE CARRIÈRES (D 16) B.P. 402-09 PARIS CEDEX 09.

Les possibilités d'emplois à l'Étranger sont nombreuses et variées. Demandez une documentation (gratuite) sur la revue spécialisée MIGRATIONS (LM) B.P. 291-09 PARIS CEDEX 09.

travail à domicile

J.F. tape thèses-rapports, prix intéress. Tél. : 43-97-11-28 après 19 h 30.

occasions

Vds. œuvres V. Hugo édit. Rouff, prix demandé 200.000 F. Ecrire nº 31205 Publias. 121 rue Réaumur, 75002 Paris.

automobiles

ventes

de 8 à 11 C.V.

Vds ALFA ROMEO SPRINT GT 9 CV 1966, Gris métallisé int. cuir bordeaux. Prix 15.000 F. Tél. Dom. 42-61-05-54.

Vends Volvo 245 GL break. Bleue métal, int. velours bleu, vitres teintées, boîte auto., moteur échangé standard, 2000 kms. Batterie et pneus neufs, banquette enfant dans cache-coffre AR excellent état général. 38.500 F avec HP stéréo et antenne.
Tél. : 46-33-01-67 apr. 17 h.

L'IMMOBILIER

appartements ventes

5ᵉ arrdt

SORBONNE 2 P. tt cft soleil, calme 530.000 F. 43-25-97-16.

94 Val-de-Marne

Particulier vde La Varenne (94) 4 p., 70 m² près Marne cheminée + garage + cave. Tél. : 48-85-84-76 après 19 h.

Province

SAINT-TROPEZ

Élégante maison, 5 chambres, vignes, Chapelle Sainte-Anne. Tél. : 16 (94) 54-81-99.

---

2 H 30 de PARIS, à vendre, près forêt, apt 50 m² + terrasse à STELLA-TOUQUET 5 mn plage dans petit imm. standing. Tt cft, cuis. aménagée, charges minimes. Mᵐᵉ PECQUEUR Tél h. bur. Paris 47-66-12-85 ou Châtellerault (16-49) 21-81-77.

locations non meublées demandes

Paris

EMBASSY SERVICE

8, avenue de Messine, 75008 PARIS.
Recherche en location ou à l'achat APPTS DE GDE CLASSE pour CLIENTÈLE ÉTRANGÈRE, corps dipl. et cadres de stés multinationales.

Tél. : 45-62-78-99

Région parisienne

Etude. ch. pour cadres villes ttes banl. Loyer garanti. (1) 48-89-89-66 — 42-83-57-02.

locations meublées demandes

Paris

SERVICE AMBASSADE pour cadres mutés Paris rech. du STUDIO au 5 P. LOYERS GARANTIS par Stés ou Ambassades. 45-26-18-95.

immobilier information

POUR VENDRE OU ACHETER entre particuliers maison, appartement, château *propriété, terrain, commerce* sur toute la France INDICATEUR LAGRANGE Fondé en 1876 5, rue Greffulhe, 75008 Paris Tél. : (16) 1 42-66-46-40.

Pour dirigeants et personnel importante compagnie française produits chimiques mutés région parisienne recherche des APPTS toutes catégories STUDIOS, VILLAS, PARIS, BANLIEUE. Acceptons loyer élevé, 45-04-04-45 9 h 45/19 h.

hôtels particuliers

SITUATION EXCEPT.

VILLA MONTMORENCY Hôtel particulier, 230 m², entièrement rénové avec jardinet. Tél. : 43-59-53-56.

maisons de campagne

Vends dans hameau tranquille Haute-Loire, bourg à 5 km, altitude 1 000 m, proximité ruisseau et Allier, MAISON restaurée sommairement, électricité et entrée d'eau, toit refait, quatre niveaux sur 42 m². 120 000 F. J.-L. Stoskopf, Le Mas, Siaugues-Sainte-Marie, 43300 Langeac. Téléph. après 20 h : 71-74-22-58.

villas

Vd villa St-Pierre-Irube (64) F6 4 km Bayonne 11 km Biarritz 3 niv. 800 000 59-44-02-95 hr.

viagers

LIBRE Propté 90 km Paris Sud, tt cft, 200 m² habitables + dépend. 1.300 m² clos, 1 tête 86 ans. 350.000 F + 4.480 F mensuel. Tél. : 47-22-78-99.

villégiature

SANTÉ ET VACANCES au calme dans le Midi, soleil, air pur, piscine, tennis. Nombreuses excursions mer, montagne. Reste quelques studios à louer, AOUT-SEPT., prix à partir de 113 F par jour et par personne. S'adresser Chaîne Thermale du Soleil

COMPAGNIE FRANÇAISE DU THERMALISME — 32, av. de l'Opéra, 75002 Paris. Tél. : 47-42-67-91.

immeubles

RÉPUBLIQUE HELLÉNIQUE
SOCIÉTÉ FONCIÈRE DE L'ETAT

APPEL D'OFFRES POUR L'ALIÉNATION D'UN IMMEUBLE A BRUXELLES

LA SOCIÉTÉ FONCIÈRE DE L'ETAT se propose d'aliéner l'immeuble sis AVENUE DE TERVUREN et AVENUE MARQUIS DE VILLOBAR à Bruxelles (B.K. 38), propriété de l'Etat Hellénique, et accepte des offres écrites et cachetées jusqu'au 13/10/86, aux bureaux de la représentation Permanente Hellénique/CE à Bruxelles, avenue de Cortenberg 71, 1040 Bruxelles.

Le prix de référence de l'immeuble qui sera aliéné est fixé à la somme de 60.000.000 F.B.

Au cas où votre offre serait jugée intéressante, vous en serez avisé par écrit et vous serez tenu de produire endéans les cinq (5) jours une lettre de garantie d'une Banque reconnue de Belgique, d'une somme égale à 1/12ᵉ de la somme offerte pour l'achat.
L'immeuble qui sera aliéné se trouve sur un terrain d'une superficie de 8 183 m² et a une surface totale de bâtiments, (locaux principaux, dépendances et bâtiment annexe) de 1 267,62 m². Il s'agit d'une superbe villa, représentative d'un style architecture de l'Europe du Nord de l'entre-deux-guerres, parfaitement construite. L'immeuble est vendu dans l'état où il se trouve.

Des informations supplémentaires et des éléments techniques sont fournis par MM. Alexandras Kritikos et Panayotis, Kalloulis à la Représentation Permanente Hellénique/CE à Bruxelles.

Tél. : 19.322/735.80.85.

propriétés

Alpes-de-Haute-Provence, 75 km d'Avignon, 100 de Marseille. Superbe mas restauré, 8 chbres, studio 54 m², 2 cuis. entresol, s.d.b. 2 dches, gar. chauf. cent., 3 cheminées, tot. 314 m², caves, voûtes 77 m², terrain 16 124 m²

Prix 2.400.000 F. Idéal pour discothèque, sculpteur, artiste, marchand ou collec. d'objets d'art. T. : 16-75-53-54-65.

VILLENEUVE-SUR-YONNE

89 (Armeau)
Part. vend anc. presbytère du XVIIIᵉ. Sur 2 000m². Clos murs. Conf. Chauf. fuel. Parc. R-d-c : Séj. chemin., salle à manger, communs avec conf. 1ᵉʳ étage : 2 ch., salle de bains. Grenier aménagé.
Prix : 1 100 000 F. Tél. : 16-1-46-55-59 après 20 heures ou répondeur.

bureaux

Locations

Domiciliations depuis 90 F/mois rue Saint-Honoré. 42-66-84-91. Paris 12ᵉ : 43-40-68-50 Constitution SARL 2.000 F/HT.

Votre adresse commerciale ou

SIÈGE SOCIAL

bureaux, secrétariat, télex

CONSTITUTION STÉS

Prix compétitifs. Délais rapides.

ASPAC 42-93-60-50 +

BUREAUX ÉQUIPÉS

DE 15 à 100 m²-STANDING

OUVERT 24 H/24

Location courte ou longue durée. Tous services : Tél., télécopie, télex, restaurant, parkings, secrétariat, tél. personnalisé.

ACTE 43-80-90-10.

VOTRE SIEGE SOCIAL

DOMICILIATIONS

SARL - RC - RM
Constitution de Sociétés.
Démarches et tous services. Permanences téléphoniques.

43-55-17-50



Le Monde

FORFAIT

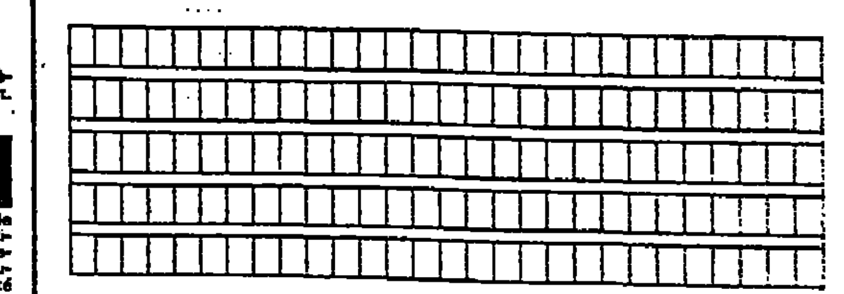
« SPÉCIAL PARTICULIER »

2 mercredis de suite 590 F TTC

Particuliers : vous cherchez à vendre ou à louer un bien immobilier, appartement ou maison en résidence principale ou secondaire, *le Monde* vous propose d'insérer votre annonce pendant 2 mercredis de suite, journaux datés jeudi.

Remplissez cette grille et renvoyez-la, accompagnée de votre règlement : chèque ou CCP libellé au nom du *Monde* Publicité, 5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS.

La ligne se compose de 28 lettres minuscules, signes de ponctuation ou espaces. En utilisant des caractères de 2 lignes de hauteur, la ligne se compose de 14 lettres, signes de ponctuation ou espaces.



POUR TOUTE INFORMATION
Téléphoner à notre service 45-55-91-82, postes 4126, 4141 ou 4137.

Le Monde

ECONOMIE

Les trois agricultures de l'Inde

14 000 kilomètres dans un pays à l'abri de la famine, mais non de la faim

par GILBERT ÉTIENNE (*)

LE consortium des pays occidentaux et du Japon groupés autour de la Banque mondiale vient d'accorder à l'économie indienne un bon *certificat de santé*, ponctué de 4,3 milliards de dollars de crédits. Dans cette conjoncture, l'agriculture continue à jouer un rôle central, malgré la *forte expansion* de l'industrie et des services. Après avoir plafonné à 130 millions de tonnes de grain et de légumineuses de 1978-1979 à 1982-1983, la production atteint un nouveau palier proche de 150 millions de 1983-1984 à 1985-1986.

L'Inde a remporté deux nettes victoires et *amorce le début de la* troisième. Grâce aux progrès de l'agriculture, le pays n'est plus à la merci du grain étranger. Grâce aux stocks accumulés par le gouvernement, l'Inde se trouve en même temps — et pour la première fois de son histoire — à l'abri du danger de véritables famines. Inégale reste, en revanche, la lutte contre la pauvreté, qui régresse dans les districts avancés, mais baisse peu ou stagne *dans d'autres régions.*

Il faut distinguer trois grandes catégories de régions *: les plaines* très pauvres, mais potentiellement riches sur le cours moyen et inférieur du Gange, ainsi que les plaines de l'Assam et de l'Orissa, l'Inde péninsulaire, handicapée par un milieu physique souvent ingrat (*sols pauvres*, capacités limitées d'irrigation, pluies faibles ou incertaines), les districts avancés du Nord-Ouest et du Sud-Est.

∴

Déjà, vers 1930, Nehru *se désolait* devant la somnolence des districts de l'est de l'Uttar-Pradesh. Cette situation a commencé, depuis peu, à se modifier. A 30 kilomètres de Bénarès, *les* hameaux du village de Nahiyan s'éparpillent sous les manguiers, les bambous, les banyans. Les terres alluviales portent du blé en saison sèche et du riz à la mousson, dont les rendements sont restés longtemps *stationnaires.*

Le déblocage va commencer avec l'irrigation. Après le remembrement parcellaire (1978), les puits tubés à pompe se multiplient. Indispensables en saison sèche, ils servent d'appoint en cas de mousson capricieuse. Nouvelles semences, engrais chimiques, emboîtent le pas selon le processus devenu classique dans *les districts avancés. D'autres* activités suivent.

Au bord de la piste s'ouvrent de minuscules épiceries. Dans le bourg de Mangari, les camions commencent à concurrencer les chameaux. Des ateliers de réparation (pompes, moteurs) apparaissent. En 1964, un sans-terre me *disait : « La misère n'abandonne pas les pauvres. »* Aujourd'hui, les salaires agricoles montent en termes réels pour atteindre environ 10 roupies par jour (1 roupie = 0,55 francs).

Ce mouvement faiblit plus à l'est, au Bihar. Dans la plaine au nord du Gange (Muzaffarpur), *ici et là l'œil s'arrête sur un puits* tubé à pompe irriguant une bonne rizière (2 000 kg/ha de riz décortiqué), mais la production avance trop mollement pour changer le sort des pauvres. Le riz donne, sans irrigation, 1 000 kg/ha ou la moitié *dans les terres basses gor*gées d'eau par manque de drainage.

Nous retrouvons les huttes des *Chamars et Dusads*, ex-intouchables. Les salaires (5 à 6 roupies par jour) suivent à peine le coût de la vie. Le marché du travail s'élargit trop faiblement, tandis que la densité au kilomètre carré atteint mainte*nant sept cents personnes.*

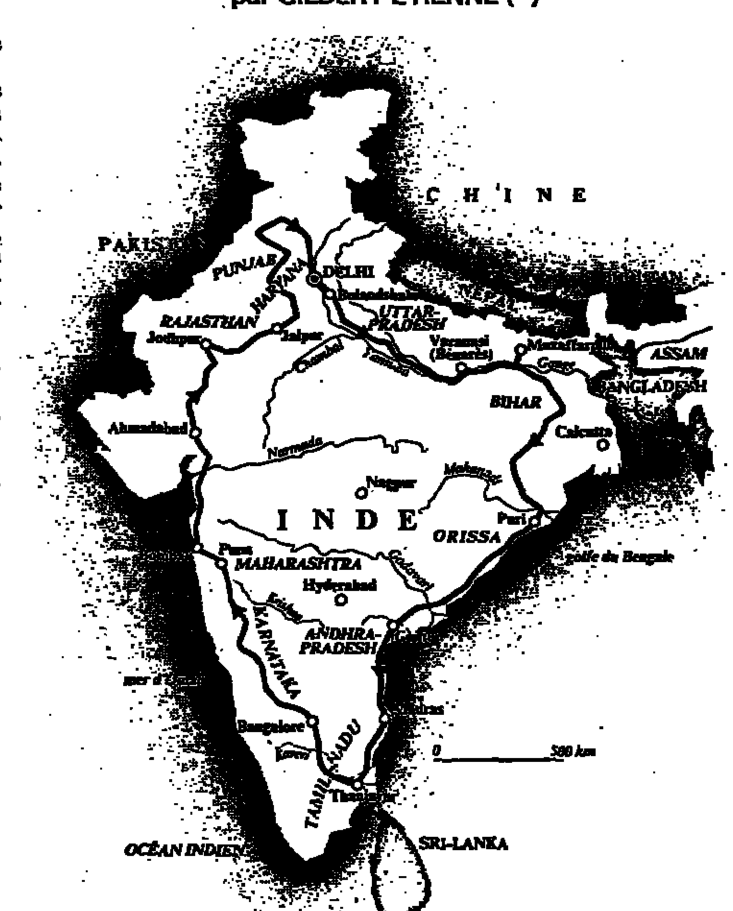
Autre région et mêmes problèmes : le delta de la Mahanadi, en Orissa. Tout semble parfait : *belles terres alluviales, pluies* assez fortes, énormes possibilités d'irrigation. Et pourtant... A ma première visite en 1954, l'Orissa était excédentaire en grain, aujourd'hui il en manque. Les grands travaux d'irrigation avancent lentement, et les ingénieurs négligent d'inclure des canaux de drainage.

A part quelques bonnes rizières, *en général la moyenne ne* dépasse pas les 1 000 kg/ha. Heureusement que, sur la route menant à la ville sainte de Puri, le trafic des pèlerins et des touristes crée des débouchés : guinguettes, marchands de fruits, de noix de coco, *de légumes. A 7 roupies par* jour, les salaires sont un peu meilleurs que dans le nord du Bihar.

Après l'encombrement des plaines, *les bazars où s'enchevêtrent* chars à bœufs, cyclo-pousses, camions, piétons, nous voici dans les collines du sud du Bihar et dans l'intérieur de l'Orissa. Des mamelons ou des chaînes de montagnes boisées fer*ment l'horizon.* Entre les collines se glissent ou s'étalent les rizières qui ne dépendent que des pluies.

Depuis des dizaines d'années, la production oscille au gré des bonnes moussons (1 000 kg/ha de riz) ou de la sécheresse (500 kg). Il faudrait une irrigation d'appoint. Or le potentiel est faible et le *processus* coûteux : il s'agit de creuser des puits profonds en terrain rocailleux, de construire de petits barrages sur des rivières au débit très variable.

Le niveau de vie des populations est un peu moins précaire que dans les plaines du Bihar, car la forêt tient lieu de relative soupape *de sûreté* : collecte clandestine de bois, fourrage pour le bétail, fruits sauvages... Cette solution est temporaire et à double tranchant, car le déboisement a atteint la cote d'alerte.



Du vert sur fond ocre

Nouveau changement de décor *: les zones centrales de la* péninsule. Sur des centaines de kilomètres, au Karnataka, au Maharashtra, la route coupe tout droit, bordée de plateaux qui ondulent légèrement ou s'arrêtent au pied des collines chauves. Le *paysage est encore plus dénudé* cette année à la suite de la sécheresse. Certains champs n'ont pas même été ensemencés. D'autres donnent 300 kg/ha de sorgho, contre *500 à 700* par bonne mousson. Et, bien entendu, il est exclu d'avoir une seconde récolte en saison sèche.

De rares taches vertes, plantations de bananiers, de canne à sucre, toutes irriguées, viennent troubler les dominantes ocres, beiges ou grisâtres. Les villages ont beau être moins nombreux qu'en plaine, que valent 2 à 3 hectares de culture sèche en face d'un demi-hectare bien irrigué ? Une partie des pauvres s'en sort néanmoins, grâce aux débouchés dans les grandes villes industrielles : Bangalore, Puna, Bombay d'où ils envoient leurs économies à la famille restée au village.

Quadrillés par les canaux construits sous les Britanniques au siècle dernier, les deltas de l'Andhra sont connus, de longue *date, pour leur prospérité. Le pay*sannat est vif, prompt à sauter sur toutes les sources de nouveau gain. Le riz, qui donnait déjà dans les 1 200 kg/ha il y a trente ans, a *plus que doublé.* La canne à sucre, les légumes, avancent à bonne cadence, de même que les doubles récoltes annuelles sur le même sol.

Petite industrie, négoce de tout genre, ne sont pas moins prospères. Les tracteurs et même les automobiles sont relativement nombreux. Ainsi l'économie croît et se diversifie avec, pour conséquence, l'élargissement du marché du travail et la hausse des salaires en termes réels : aujourd'hui, de 10 à 12 roupies par jour, sinon plus. Malgré le pullulement des hommes, 500 à 700 au kilomètre carré, la pau*vreté recule.*

Ce processus global de développement *rural éclate* encore plus au Punjab, champion toutes catégories de l'Inde, avec, grâce à une bonne irrigation, deux récoltes annuelles de riz et de blé, chacune d'au moins 3 000 kg/ha. Dans l'ouest de l'Uttar-Pradesh, le district de Bulandshahr n'atteint pas ces performances. Il n'a pas encore remplacé, comme le Punjab, les récoltes plutôt médiocres de maïs et de sorgho par le riz. En revanche, le blé se situe dans les 3 000 kg/ha. Ici aussi, les activités non agricoles se multiplient. Quant aux salaires agricoles, ils atteignent de 10 à 12 roupies par jour, soit le double de ceux du nord du Bihar.

∴

Trois constatations ressortent de ce périple de 14 000 kilomètres *en voiture. Les régions avancées* ne pourront pas servir pour toujours de nourrices à l'Inde. De 1970 à 1984, Punjab, Haryana, Uttar-Pradesh (surtout l'ouest) et Andhra-Pradesh ont fourni 23,5 millions de tonnes de grain pour *un accroissement total* de 43 millions. Les prochaines hausses de rendement exigeront un système économique quasi parfait : irrigation sans failles (on en est très loin), très bonnes semences, doses adéquates d'engrais et de pesti*cides... Bref, une logistique fonc*tionnant presque comme dans nos agricultures.

Dans les plaines potentielle*ment riches, une irrigation même* imparfaite, mais beaucoup plus étendue et accompagnée d'engrais chimiques en quantités accrues, permettrait de doubler les rendements, très bas d'aujourd'hui, ce qui aurait d'importantes retom*bées sur les petits propriétaires et* les sans-terre.

Restent les zones péninsulaires. Il existe une marge de manœuvre grâce à de fines techniques de *dry farming*, mais il ne faut pas s'attendre à des hausses rapides et spectaculaires.

Après les discussions avec les paysans, pendant ces longues randonnées, aux multiples contrastes, nous nous retrouvons à New-Delhi, dans les ministères et dans le bureau du premier *ministre.* Alors on mesure à quel point la conduite de cet immense pays peut être écrasante.

Deux problèmes complexes notamment se présentent : les stocks et les subventions. Les réserves du gouvernement atteignent 24 millions de tonnes de *grain en décembre 1985, ce qui* dépasse les capacités de stockage. Pourquoi ces réserves et pourquoi des ventres creux ? Dans les zones avancées, les pauvres gagnent *plus* et mangent *mieux, ce qui* n'est évidemment pas le cas dans les zones de faible expansion.

Pour sa part, la politique de *prix subventionnés* a contribué aux progrès de l'agriculture, mais la charge devient trop lourde. Les subventions pour les produits agricoles et les engrais chimiques ont *représenté 31 milliards de roupies* (2,5 milliards de dollars) en 1985-1986.

Les acquis suscitent une satis*faction légitime, mais mesurée, car personne, à commencer par* M. Rajiv Gandhi, ne dissimule l'ampleur des obstacles qui restent à surmonter. Vive est l'inquiétude en matière de démographie à cause du recul trop lent de la natalité. Quant aux pro*chaines étapes du développement,* elles risquent de n'être pas plus aisées que celles qui ont déjà été franchies.

Les réformes animées par M. Rajiv Gandhi vont dans la bonne direction, et la valeur sociale d'une plus grande efficacité économique est bien saisie. Mais encore faut-il compter avec les turbulences de la scène politique.

(*) Professeur à l'Institut universitaire de hautes études internationales et à l'Institut universitaire d'études de développement (Genève).

Près de Bénarès
Du blé et du riz

Raj Nath, un kurmi (bonne *caste agricole), dresse* son inventaire. Il doit faire vivre sa femme, ses quatre jeunes enfants, ses vieux parents, sa belle-sœur accompagnée d'un *bébé, sur 1,25 hectare. Fidèle* à l'héritage de sa caste, Raj Nath joue sur plusieurs *récoltes*, les unes pour la vente, les autres pour sa subsistance. De petites parcelles de canne à sucre, de pois chiches, de légumes, de *pommes de terre rapportent* de 3 000 à 4 000 roupies par an.

La moitié des terres portent du blé en saison sèche et du riz à la mousson. Le tout est irrigué *par un puits tubé à pompe* récemment installé avec l'argent que le frère gagne comme maçon à Bénarès (25 roupies par jour). Les *dépenses en engrais aidant, il peut moissonner* l'équivalent de 3 tonnes de blé à l'hectare puis de paddy. Attachés devant la maison, ruminent deux vaches qui donnent un *peu* de lait pour les enfants, et la paire de bœufs pour les labours.

Avant d'avoir une bonne irrigation, Rajh Nath tournait tant bien que mal. Aujourd'hui, il entre dans la catégorie des pay*sans moyens. Signe révélateur,* l'apparition de biens semi-durables tels que radio et bicyclette. Mais notre homme ajoute, l'air maussade, qu'il a *perdu sa montre, avant de sou*rire à nouveau : *« Tous les enfants vont à l'école ! »*

Au Bihar
Un sari seulement

Le hameau des Dusads (ex-intouchables) s'abrite sous les bambous et les palmiers au bout du sentier. De part et d'autre s'étendent les rizières, médiocrement entretenues. *Kamal Paswan nous reçoit* devant sa hutte. A l'intérieur, quelques nattes, pas de lit, deux cruches en terre, une casserole, deux ou trois cotonnades qui tiennent lieu de couvertures. Sa femme n'a que le sari qu'elle porte, sans même *de blouse, découvrant* la peau frippée de son épaule. Un garçon et une fille habitent avec eux. Deux filles aînées sont mariées, selon la coutume, dans un autre village.

Le père de Kamal avait 0,8 hectare de terre, qu'il a *vendue peu à peu pour rem*bourser ses dettes. Quand il trouve du travail, Kamal gagne 5 roupies par jour et un peu de nourriture. A la moisson, il touche de 2 à 3 kilogrammes de grain, ou jusqu'à 4 à 5 kilogrammes par jour en cas de très *bonne récolte. Sa femme coupe* un peu d'herbe *qu'elle vend.* La famille ne fait guère que survivre. Le mariage de la deuxième fille a coûté 1 500 roupies, d'où, depuis deux ans, une dette de 700 *roupies*, à 50 % d'intérêt.

« Mais alors, ne pouvez-vous pas trouver du travail au dehors, à la ville ? — Pas possible. Il faut avoir des relations comme dans les hautes castes. » Et *Kamal* laisse échapper ce mot qui revient souvent dans le hameau, *« dabao »* (littéralement, « pression », « abus » ; sous-entendu, des *riches). Et son voisin d'interve*nir : *« Les gros restent assis et mangent, et nous nous crevons la peau dans la rizière. »*

Au bord de la route, voici la maison de B.P. Singh, Bhumihar (haute caste). Quatre frères et leurs familles (seize personnes) *disposent de 1,6 hectare de* terre. Derrière la maison, deux bœufs et une bonne bufflesse *qui* donne 7 *litres* de *lait* par jour. Grâce à un puits tubé à pompe, le blé sur 0,8 hectare fournit 20 quintaux, auxquels s'ajoute du tabac.

A la mousson, les terres hautes sont irriguées (1 300 kilogrammes de riz à *l'hectare, un rendement plutôt* faible). Les terres non irriguées sont si gorgées d'eau qu'elles ne donnent que quelques quintaux. Nos gens restent loin de la *« révolution verte »*. Néanmoins, ils s'en tirent à peu près car l'un des frères pratique l'homéopathie *dans le village.*

Que font ceux qui ont de l'argent ? Quelques rares notables investissent dans la *rizière*, font pousser tabac et légumes, ouvrent un *magasin. D'autres,* telle cette famille de Bhumihar, végètent sur un très grand domaine de 30 hectares...

Dans l'Orissa
Jardin potager

La route serpente entre les collines boisées. Le village de Sankarpur (Keonjhar) se cache au fond du vallon. Lachmen est un Munda (aborigène) qui a *obtenu un prêt subventionné du* gouvernement pour creuser son puits. Habile et dur à la tâche, il est en train de passer le seuil de la pauvreté.

Son jardin potager de 0,2 hectare peut rivaliser avec ceux des meilleurs maraîchers de nos pays, à une différence près. Il ne travaille qu'à la main. Il gagne net dans les 4 000 roupies par an. Plus loin, ses champs de 1 ou 2 hectares donnent un maigre maïs et quelques lentilles. Notre homme s'embauche aussi à l'occasion comme manœuvre agricole à 5 roupies par jour. Lachmen possède deux assortiments de vêtements et, grand luxe, il vient de s'acheter un transistor.

Autre halte au village de *Badamauli : 80 hectares de* champs, cent familles dont trente-trois sans terre. Quelques puits et jardins potagers assurent un *minimum* de bien-*être à plusieurs familles. Quant* aux rizières, leur rendement s'est un peu amélioré, mais reste en dessous des 1000 kg/hectare de riz.

*Ce qui sauve les plus pau*vres, ce sont les débouchés extérieurs. Une centaine d'hommes travaillent huit mois par an sur les chantiers du nou*veau port de Paradeep, où ils* gagnent 12 à 15 roupies par jour.

La chronique de Paul Fabra

Les trois bonnes cartes

SI les sujets d'inquiétude ne manquent pas dans ce pays, ce ne sont plus ceux qui étaient trop familiers aux Français. Dans trois domaines au moins, le ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, Edouard Balladur, a d'excellentes raisons de se sentir les coudées plus franches.

Les trois bonnes cartes dont il dispose ne sont cependant pas en elles-mêmes une garantie de succès pour la *seule bataille qui importe, celle qui* consisterait à renverser la tendance en matière de chômage — sans artifices — et de croissance. Elles devraient en tout cas affranchir le gouvernement d'un certain nombre de *réflexes qui* dans un passé récent, y compris depuis le 16 mars, l'ont amené à continuer d'entraver inutilement *la liberté d'action* des entreprises, et donc leur capacité à créer *des richesses, à investir* et à offrir des emplois.

D'abord les prix. Les résultats favorables, pour juillet, de l'indice des prix à la consommation, dont la hausse ne devrait pas dépasser 0,1 % à 0,2 % — la plus faible qui ait été enregistrée depuis vingt et un ans — confirment que la France participe désormais à plein au mouvement de désinflation. On attendait du gouvernement Chirac *lorsqu'il a pris le pouvoir, que, conformément* à ses promesses, il supprime le contrôle des prix qui subsistait sur environ la moitié de l'indice (compte tenu de la pondération des différents postes). Mais c'est avec une certaine pusillanimité qu'il a procédé.

Tous les produits manufacturés sont cependant aujourd'hui libérés, ainsi que la plupart des activités commerciales. Restent les services, pour lesquels les contrôles devraient à leur tour être abolis d'ici à la fin de l'année par « paquets » successifs. Simultanément, devrait entrer en vigueur l'ordonnance qui instituera le nouveau régime de la concurrence, et se substituera aux textes de 1945 dont Raymond Barre n'avait pas osé demander l'annulation par le Parlement et selon lesquels le contrôle était la règle, et la liberté l'exception. Ce sera une grande étape pour l'économie française, car sans mécanisme des prix fonctionnant sans obstacles et sans législation sérieuse contre les monopoles, il est vain d'espérer une authentique modernisation.

La balance des paiements ensuite. On ne répétera jamais assez que l'équilibre est rétabli depuis le printemps 1984. Il est probable qu'un excédent de la balance des paiements courants d'une trentaine de milliards de francs *sera enregistré cette année.* Il est grand temps que le gouvernement de la France se libère une fois pour toutes de la doctine mercantiliste qui n'a cessé d'obscurcir le débat en la matière. Il est arbitraire de penser qu'un excédent de la balance commerciale est en toutes circonstances « favorable ». Ce qui compte, c'est l'équilibre d'ensemble et, si celui-ci est atteint comme il l'est aujourd'hui grâce à un surplus substantiel sur les services, il n'y a aucune raison de considérer *qu'il s'agit* en quelque sorte d'une solution au rabais.

IL n'y a pas non plus lieu de craindre qu'un retour à la croissance — l'augmentation du PNB au deuxième trimestre est une indication encore bien fragile — ne doive se traduire nécessairement par une « détérioration » de nos comptes avec l'étranger, à cause d'on ne sait quelle propension de l'économie française au déficit extérieur. Le déficit extérieur ne peut provenir que d'une politique de création artificielle du pouvoir d'achat par augmentation des déficits financés par l'émission de créances réescomptées d'une façon ou d'une autre par l'institut d'émission. Les déséquilibrés « structurels » n'existent pas ni en France ni ailleurs.

Enfin le franc. Ce n'est pas de ce côté-là non plus que le gouvernement doit redouter l'affaiblissement de ses positions. Il lui reste toutefois à prouver que notre monnaie fait réellement partie à nouveau des monnaies fortes ; la démonstration n'en sera véritablement apportée que lorsque la France se sera rapprochée de façon significative du groupe des pays à taux d'intérêt — nominaux — bas, dont font partie l'Allemagne fédérale, la Suisse et le Japon.

La poursuite de la désinflation (accompagnée, soulignons-le au passage par une remarquable modération des salaires), la continuation de l'afflux des capitaux extérieurs qui cherchent à s'investir sur les places européennes par crainte de voir le dollar baisser un peu plus, créent les conditions favorables à un nouvel abaissement du coût du crédit. *La mauvaise excuse qu'avançait* l'opposition allemande à toute nouvelle réduction dans ce domaine va probablement disparaître après les entretiens que Paul Volcker vient d'avoir avec les dirigeants de Bonn.

C'est là, n'hésitons pas à le répéter, une nécessité si l'on veut préserver l'économie française des nouvelles menaces qui pèsent aujourd'hui sur elle comme sur l'ensemble des économies occidentales. Ce n'est pas seulement sur les marchés des matières premières que la compétition s'exacerbe et dégénère de plus en baisse des prix. Les marges de profit sont également entamées pour les fabricants de produits manufacturés. Telle est la raison qui explique que la baisse déjà intervenue sur les taux d'intérêt n'ait pas été suffisante pour stimuler l'activité, car le loyer de l'argent est encore trop élevé par rapport aux bénéfices attendus des activités productrices.

DANS un tel contexte, toute nouvelle concernant la revalorisation des produits de base est la bienvenue, y compris pour le pétrole. La *baisse des prix ne fait que* rendre plus difficile la solution du problème universel de la *résorption* des dettes. Le processus qu'ont connu les pays en voie de développement, les pays riches risquent d'en être à leur tour les victimes. *La France est en bonne position* pour aborder cette nouvelle phase difficile de la conjoncture internationale.

Ce n'est pas le cas de tous les pays. Certains, comme l'Australie, sont aujourd'hui obligés de relever leur taux d'intérêt pour s'opposer à une chute brutale de leur monnaie et à la fuite des capitaux. On imagine sans mal les dégâts que peut causer une telle mesure quand, aux pressions baissières qui s'exercent sur les marchés, s'ajoute une aggravation des charges financières. Grâce à ses équilibres retrouvés, la France fait désormais partie des nations auxquelles incombe la responsabilité de limiter dans le monde les effets de la déflation.

Notes de lecture

par Alfred Sauvy

RÉGINE PERNOUD, JEAN GIMPEL, RAYMOND DELATOUCHE

Le Moyen Age, pour quoi faire ?

Dès l'abord, *nous sommes frappés, saisis, par une* bonne présentation des auteurs, qui pourrait servir d'exemple.

Trois médiévistes : la première « classée », dans le meilleur sens du terme, le second agronome, dont les champs ne sont pas faits que de terre, le troisième technologue. Loin d'être polarisés, ils nous transportent dans l'espace et le temps, comparant ou rapprochant tiers-monde contemporain et Moyen Age, tous deux « sous-développés » dans notre dure optique, ou plutôt « en voie de développement », selon la formule plus souriante.

La carence alimentaire exerce-t-elle des effets proprement génétiques ? Ce point, qui semble ici admis, mériterait confirmation. Et nous voici en pleine liberté, passant de la « République libre » de Counozouls (dont les quelque cinquante habitants d'aujourd'hui éprouvent du mal à former un conseil municipal) à Thomas Becket et aux pratiques courtoises du Moyen Age, seule époque de sous-développement, est-il fait curieusement observer, qui ait construit des cathédrales !

Les rapports féodaux sont décrits bien classiquement, mais, une fois de plus, sans allusion à l'orientation, si vitale, de la consommation du seigneur ou du propriétaire, laquelle influence et détermine non seulement le bien ou le mal-être des sujets, mais leur nombre même.

La première partie, surtout de présentation, est de Régine Pernoud, ainsi que l'introduction et la conclusion. Pour les deux autres parties, *« le Moyen Age, un modèle de développement »* et *« le Moyen Age, au service du tiers-monde »,* paternités respectives moins bien établies. Les images abondent, comme aussi les occasions de rêver. *« Si le tiers-monde avait eu ses cisterciens ! »* Moins pourvus de moyens assurément, les Frères des hommes.

Faut-il s'étonner de voir toute allusion au passé prêter moins à reproche que ce qui touche le présent ?

Dans la conclusion de Régine Pernoud, un fait qui « accroche » : le suicide serait un des tests de notre civilisation développée ; du moins, n'en trouve-t-on au Moyen Age que de très rares exemples. Faut-il, dès lors, rappeler la vieille controverse sur le vrai courage ou bien invoquer le rôle de la vie éternelle ?

Une précieuse leçon de culture et de rêve.

★ *Stock,* Paris 1986. 24 cm, 315 pages. 89 F.

JACQUES RIBOUD

Controverse sur la banque et la monnaie.

Le célèbre spécialiste, créateur du Centre Jouffroy pour la réflexion monétaire, dénonce, avec patience et clarté, quelques simplismes, hérités ou non de Keynes, et formule des propositions positives.

L'intermédiation (action propre de la banque), qui fait l'objet du premier chapitre, peut être créatrice de monnaie ou non. C'est que le « privilège » de battre monnaie n'est pas le monopole de la banque d'émission. Alors que, dans l'industrie, le produit fini ne contient qu'une fraction de la matière première consommée, il est, dans le système bancaire (créateur de monnaie et intermédiaire entre l'épargnant et l'emprunteur), un multiple de la matière première. *Mais le bénéfice du « seigneuriage bancaire » (bien présenté au chapitre suivant)* vient en compensation.

A la politique de juin 1981 il est reproché non d'avoir surestimé la vitesse de réponse de l'offre, mais sa contradiction entre la « relance » de la demande et un resserrement brutal du crédit. Monétarisme ? Keynésianisme ? Dilemme dépassé : tout le monde est, ou devrait être, à la fois les deux, comme l'était d'ailleurs Keynes lui-même et comme l'est M. Friedmann. Trop souvent, ce qui est présenté en termes de causalité devrait l'être sous forme de probabilité.

Comme il est presque de règle dans les ouvrages monétaires, l'élasticité de la production de richesses, donnée fondamentale, ne tient pas ici une place suffisante, la réponse étant toujours indirecte. En revanche, l'auteur va plus loin encore que les notions commodes d'intermédiation et de seigneuriage. Depuis douze ans déjà, il propose une monnaie internationale de règlement à pouvoir d'achat constant, propriété précieuse que n'a jamais eue l'or. Le ralentissement de la hausse des prix peut-il diminuer la peur curieuse qu'inspire une telle assurance contre l'incertain ?

★ *PUF, RPP,* Paris, 1986, 22 cm, 146 pages, 58 F.

EDOUARD COINTREAU

Privatisation. L'art et les manières.

Il est lourd le mot *privatisation,* mais correct, encore que longtemps refusé par le *Robert* et quelque peu *réservé aux autoroutes. Président* du COPS (Centre d'observation et de prospectives sociales). Edouard Cointreau a rassemblé huit experts, dont six Français, un Anglais et un Allemand, sinon pour éclairer M. Balladur, *du moins* pour instruire et parfois distraire ceux qui entendent porter un jugement sur ce grand retour, tel qu'en nous-mêmes enfin la liberté nous change.

Quinze pays sont classés selon l'importance du secteur public, depuis les Etats-Unis (15 % du PIB) à l'Inde (89 %), mais ce dernier chiffre, datant de 1980, a dû être réduit précisément par les récentes privatisations. Principaux secteurs touchés : énergie, transports, communications, industries de base.

Vient ensuite un pittoresque « panorama par pays ». C'est ainsi qu'au Mexique sous la férule libératrice de Miguel de La Madrid, la Renault de Mexico y Vehiculos Automotores a été privatisée au profit de... Renault. Plus curieuses encore, les dix études de cas : en Colombie britannique, par exemple, les actions de la BCRIC (prononcez « brique », nous dit-on), ont été distribuées gratuitement entre les citoyens. S'agissant surtout de forêts, s'accentue l'idée de rêve.

En Italie, au contraire, où manque le « papier », 25 % des titres de la Banca Nazionale del Lavoro ont été vendus, réservés aux seuls Italiens. Comme il a fallu réduire les souscriptions, il s'agit en partie d'un don. En Angleterre, c'est l'immobilier qui retient l'attention, en particulier les fameuses *New Towns,* qui ont dû laisser aux collectivités locales une sérieuse plus-value.

Aux Etats-Unis, dès l'avènement de Reagan, privatisation des chemins de fer. En Allemagne, les Volkswagen justifient enfin l'expression *« capitalisme populaire »,* lancée par, dit-on, le tout jeune Erhard et exploitée par Hitler. Un sondage a cependant révélé que 40 % des Allemands (heureux, comme l'homme sans chemise ?) ignorent ce que c'est qu'une action.

En marge de toutes ces aventures, les syndicats, quelque peu désabusés, mais vigilants. Utile eût été de citer ici la Hongrie, où se déroule une sorte de course confuse à la privatisation, sous des noms il est vrai bien différents.

★ *COPS. L'Harmattan,* Paris 1986. 22 cm, 188 pages, 90 F.

GENEVIÈVE GAVIGNAUD

La révolution rurale. Essai à partir du cas américain.

Du Roussillon au Middle-West, du mas du Fenouillèdes au ranch de l'Indiana, l'auteur avait de quoi être dépaysé, mais a vite fait la reconquête de son nouveau milieu. Le mot « révolution », si souvent employé qu'il perd quelque peu de sa force, risque de dissimuler des mouvements adjacents. Tel n'est pas le cas ici, bien que l'ordre des parties et des chapitres soit loin de répondre à une logique reposante. A diverses reprises, le lecteur est même tenté de blasphémer, en rappelant la boutade d'Alphonse Allais : *« Tout cela ne serait pas arrivé, si l'on avait placé la ville à la campagne. »* N'est-ce pas, du reste, quelque peu ce qui est arrivé par *l'abandon des grands centres au profit des environs* verdoyants ?

« Les écureuils au-dehors, l'électronique au-dedans », telle est l'expression caractérisant la vie privée de nombreux Américains de diverses classes sociales, mais beaucoup moins des Noirs. Cela n'avance cependant à rien de dire que la campagne a été réinventée. *« Une agriculture née industrielle »,* est-ce une formule plus sûre ? Les grands espaces n'ont pendant longtemps connu là-bas que le cheval et... l'esclave.

Opportun eût été d'indiquer la façon dont vit une ville vraiment nouvelle, comme Reston ; sans agriculture, bien sûr, et sans... transports collectifs. Et *d'insister aussi quelque peu sur le gaspillage* de terre par l'érosion, résultat de la faiblesse de densité. Mais la démographie est trop souvent absente ici : que 68 % des agriculteurs aient plus de quarante ans n'est certes pas sans intérêt, mais il eût été utile d'ajouter à ce constat une projection à vingt ou vingt-cinq ans, comme l'avait fait Elisabeth Brown pour la France. Bibliographie sérieuse, en anglais et en français, sans mention, toutefois, de D. Courgeau, ni d'... André Maurois.

★ *Editions Horvath,* Paris 1983. 24 cm, 162 pages, 84 F.

JACQUES NÉRÉ

Le problème du mur d'argent. Les crises du franc (1924-1926).

Emouvant rappel de deux ans de drame et d'illusions, qui, tout en donnant aux rares survivants une étrange nostalgie, sera consulté avec fruit par les autres, dans un sourire d'irritation et d'indulgence.

Dès la fin de la guerre, c'est, entre conservateurs et socialistes, une lutte de naïveté et d'ignorance. En 1924, l'ingénu Edouard Herriot, radical, parvient sans le vouloir, grâce à ses concessions en politique étrangère, à maintenir un moment le franc, tandis que Keynes ricane dans son « bunker » de la City. Manque ici le rappel, si troublant, du rassemblement des billets, chaque jeudi (jour du bilan) dans la cour de la Banque de France, ramassés dans des *banques des environs et retirés, dès lors, du poste « en* circulation ».

Un peu plus tard, le retour de Caillaux révèle la croyance persistante de l'opinion dans le « miracle financier », encore latente aujourd'hui. C'est le temps d'ailleurs où, sollicité par la Société des nations, *via* la Statistique générale, sur les divers postes de la balance des paiements, la Rue de Rivoli répond, avec commisération, à ceux qui s'attachent à des éléments *« d'une telle futilité ». « Je sais aussi que le capital est une notion vague, incertaine, insolite, difficile à préciser »,* déclare Herriot, qui n'a pas été prié, pour autant, d'enseigner aux Sciences politiques. Et les extravagances — aux yeux des hommes de 1986 — de se multiplier, de telle façon que la critique sérieuse est désarmée. Sommes-nous au théâtre d'Ibsen ou à celui de Georges Feydeau ?

Et la *réponse* sur le « mur d'argent », sur le « plébiscite des porteurs de bons » ? Elle ne nous est pas donnée de façon précise : intention politique *des puissants ou souci général de conserver son* avoir ? En fait, la spéculation a joué aussi bien contre Poincaré, en mars 1924, que contre Herriot, en 1924-1925. Certes, quand la gauche est au pouvoir, la situation est plus claire : *« C'est mon roi que je sers, ainsi que ma rancune. »* Une très utile rétrospective : la bande passe, malheureusement, un peu trop vite pour le spectateur déconcerté, intrigué et quelque peu ému.

★ *La Pensée universelle,* Paris 1985. 18 cm, 155 pages, 74,90 F.

● **PRÉCISION.** — Suite à l'article publié dans *le Monde* du 5 août, sous le titre *« Maroc : les limites d'une expérience »,* le holding marocain Omnium Nord Africain (ONA) nous signale qu'*« il n'est en aucune manière concerné dans quelque participation que ce soit dans les chaînes de distribution Félix Potin et Radar ».* Toutefois M. Daniel Amar, qui *fut* vice-président *délégué* de l'ONA jusqu'en mars 1986, est président de la société Damilow, société de droit suisse qui a racheté Primistères à la société Potin en 1984. Il occupe actuellement les fonctions de vice-président-directeur général de Primistères et de président-directeur général de Radar, après la réussite de l'offre publique d'achat de Primistères.

Economie

ÉTRANGER

Selon une étude française

Le nombre de chômeurs nippons n'est pas aussi faible qu'il y paraît

Jugée insolente, la situation de l'emploi au Japon a toujours été regardée avec suspicion. Comment ce pays pouvait-il annoncer des taux de chômage de 2,6 % par rapport à la population active quand d'autres nations devaient avouer des bilans trois, quatre ou même cinq fois plus élevés ? Sans parler de tricherie, nombre d'observateurs avaient pris l'habitude de mettre à part les statistiques nippones, pour ne plus y faire référence dans leurs raisonnements...

Sans répondre totalement à la question de tous, une récente étude comparative de M. Philippe Saucier, publiée dans la revue *Travail et emploi* du ministère des affaires sociales, apporte quelques correctifs qui viennent saper le triomphalisme ambiant. La « *forte mobilité* » de la main-d'œuvre japonaise, « *qui est sans doute une caractéristique socio-culturelle propre* », écrit-il, « *tend à éliminer presque entièrement le chômage involontaire mesuré par les statistiques* ».

« *Les comparaisons internationales de taux de chômage ne peuvent à l'évidence reposer que sur des définitions précises, susceptibles de mesure* », ajoute-t-il. « *Elles ne doivent pas cependant nous faire oublier que les concepts statistiques les plus précis, appliqués à des réalités sociales différentes, se traduisent par des illusions d'optique.* »

De fait, les statistiques fournies par les sources officielles japonaises correspondent, dans leur présentation comme dans leurs analyses, aux travaux équivalents que réalisent, en France, et l'INSEE et le ministère des affaires sociales. Les unes et les autres ne font qu'appliquer les méthodes définies par le Bureau international du travail (BIT) et sont cohérentes, à quelques détails près, avec les normes internationales.

Tout commence à changer quand on considère d'autres données. Ainsi, on remarque une différence sensible, au Japon, selon que le nombre de chômeurs est évalué par l'enquête mensuelle « *sur la force de travail* » ou par l'enquête sur « *la structure de l'emploi* ». Dans un cas, on compte 1,080 million de chômeurs en 1979, et 1,340 million en 1982 ; dans l'autre, respectivement, on en trouve 2,086 millions et 2,453 millions.

L'origine de la divergence, tout de même importante, provient d'abord de l'appréciation portée sur la situation des femmes. Selon les critères retenus, leur nombre varie en effet du simple au triple et l'on découvre, à cette occasion, des différences structurelles sur le marché du travail entre le Japon et la France.

En outre, « *la population qui a renoncé à rechercher un emploi stable passera très facilement d'un emploi précaire à un retrait de la population active et réciproquement* », constate l'auteur de l'étude. « *Le statut de chômeur n'est plus un point de passage obligé pour une population qui a dû renoncer à occuper des emplois salariés stables et bien rémunérés.* » On remarque, de plus, que « *les travailleurs indépendants et, d'une manière générale, les professions non salariées représentent une plus grande part de l'emploi total au Japon que dans la plupart des autres pays industrialisés (28 % au Japon contre 17 % en France)* », et que ces professions fournissent « *des opportunités d'emploi tout en transformant le chômage effectif en chômage caché* ».

Au-delà de la véracité des statistiques, même contradictoires, qui ne peuvent être mises en doute, il apparaît que le modèle japonais échappe aux analyses normatives. « *L'organisation du marché du travail* (...) *aboutit à des formes de chômage différentes de celles observées dans d'autres pays industrialisés, et certaines de ces formes de chômage peuvent éventuellement échapper à la mesure par un instrument aussi rudimentaire que le taux de chômage* », note M. Saucier.

Des travailleurs découragés

Pour tout compliquer, il est également vrai que les analystes japonais ont pour tendance de ramener le niveau de chômage aux seules nécessités des mutations technologiques ou aux effets de la mobilité dans l'emploi. Or il n'est pas prouvé, malgré ces allégations, que le chômage, au Japon, trouve son unique explication dans le laps de temps nécessaire à une main-d'œuvre pour s'ajuster à l'évolution du marché du travail. Bien au contraire, « *la forte mobilité entre l'activité et la non-activité* (...) *est le signe d'une propension marquée du marché du travail japonais à concentrer le sous-emploi sous la forme d'une population de travailleurs découragés plutôt que de chômeurs au sens de la définition officielle* ».

Tandis que les Japonais tendraient à ne retenir, parmi les chômeurs, que les personnes privées volontairement d'emploi, la réalité amènerait à imaginer « *l'existence d'une population importante (en grande partie féminine) dont les caractéristiques sont très proches de celles des chômeurs* », et qui, si elle souhaite travailler, « *est cependant classée parmi les inactifs* ». Le fonctionnement de ce marché du travail, apparemment satisfaisant au vu des résultats officiels, se traduirait par un certain dualisme. « *La population qui ne fait pas partie des employés stables (titulaires) des grandes entreprises ne peut plus après un certain âge obtenir d'emploi* », indique M. Saucier, ou, encore « *l'emploi à vie ne concerne pas la majeure partie de la population féminine qui, au bout de quelques années,* (...) *sera contrainte de se retirer de la population active pour une période plus ou moins longue* ».

Ainsi, on découvrirait que des Japonais — les plus âgés, les femmes — ne peuvent aspirer qu'à des emplois modestes, souvent précaires, et « *n'offrant pas* (...) *les mêmes avantages sociaux* » que ceux des employés titulaires des grandes entreprises. Ils serviraient d' « amortisseur » ou de réserve de main-d'œuvre, selon que la période est à la crise ou à la croissance. Les conditions socio-culturelles sont telles qu'en cas de retrait du marché du travail ils disparaissent aussi de la population active et, donc, de la statistique officielle du chômage.

ALAIN LEBAUBE.

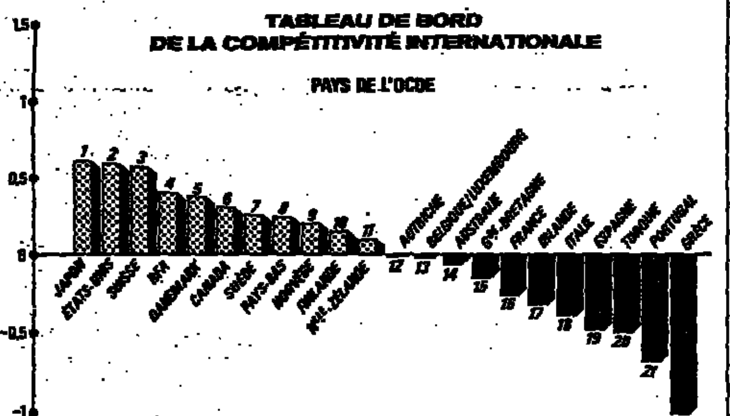
D'après l'EMF

Le Japon redevient le champion de la compétitivité

Sur l'échelle de la compétitivité internationale (1) établie chaque année par l'Economie-Monde-Forum (EMF), le Japon retrouve la première place — que lui avaient ravie l'an dernier les Etats-Unis — en dépit de la baisse de la confiance des milieux d'affaires. Les Américains détiennent une solide deuxième place malgré les perspectives jugées médiocres pour les investissements. Ils sont serrés de près par la Suisse, qui devance la solide RFA et rafle trois médailles d'or au titre du « *dynamisme financier* » et de la « *stabilité socio-politique* » mais aussi, ce qui est plus surprenant, au titre de l'« *efficacité industrielle* ».

L'Allemagne fédérale, qui conserve sa quatrième place, continue de faire figure de modèle de fermeté, suivie par le Danemark, où les entreprises font preuve d'un optimisme « *à tout crin* ».

Parmi les principaux retardataires européens figurent la Grande-Bretagne, qui a reperdu cette année les « *petits acquis* » de 1985 et se voit reléguée au quinzième rang devant la France, dont l'évolution favorable ne peut masquer, selon les auteurs du rapport, certains « *graves problèmes* » — son classement reste mauvais en matière d'« *intervention de l'Etat* », d'« *ouverture sur l'extérieur* », de « *consensus socio-politique* » et d'« *efficacité industrielle* » — et l'Italie, qui reste à son faible niveau de l'an dernier.



(1) Les comparaisons de l'EMF entre les pays se fondent sur trois cent quarante critères regroupés en dix facteurs principaux : *dynamisme de l'économie* ; efficacité industrielle ; dynamisme du marché ; dynamisme financier ; ressources humaines ; intervention de l'Etat ; ressources *naturelles* ; ouverture sur l'extérieur ; innovation et ouverture sur l'avenir ; consensus et stabilité socio-politique.

La conférence des « 77 » s'ouvre au Caire : la reprise du dialogue Sud-Sud

Le premier ministre égyptien, M. Ali Lofti, devait ouvrir, ce lundi 18 août, une conférence du « groupe des 77 » (1) consacrée à la coopération économique entre pays en développement. Durant six jours, les délégations de cent vingt-sept pays procéderont à l'évaluation de la situation, à la lumière de la session spéciale des Nations unies sur l'Afrique, qui s'est tenue du 27 au 31 mai. Elles prendront en compte surtout des problèmes aussi profonds que la dette du tiers-monde ou la chute des cours des matières premières qui ont privé les pays en développement selon les estimations du « groupe des 77 » de quelque 100 milliards de dollars.

Cette reprise du dialogue Sud-Sud, la première depuis la rencontre de Caracas en 1981, devrait, dans le meilleur des cas, aboutir à la rédaction d'une « *déclaration du Caire II* » sur les moyens de remédier aux difficultés actuelles et de relancer un programme de coopération entre pays en développement. Une coopération Sud-Sud qui ne devrait pas se substituer à celle qui existe toujours avec les pays industriels, mais la compléter.

La dénomination de « *déclaration du Caire II* » a été choisie en référence à la « déclaration du Caire » qui, en 1962, avait été mise au point par les représentants du tiers-monde et avait été à l'origine de la création de la CNUCED (Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement).

(1) Le « groupe des 77 » réunit, au sein des instances internationales, les pays en développement.

M. Reagan a fait adopter sa réforme de la fiscalité

(Suite de la première page.)

Le sénateur républicain Danforth, après avoir refusé de signer le rapport de la commission, estimant que le projet de réforme reprenait essentiellement la version de la Chambre, déclara avec amertume : « *Quand vous croisez une jolie fille — le projet du Sénat — avec un gorille, vous obtenez un gorille* »... Ces propos furent applaudis par la centaine de « lobbyists » massés dans les couloirs du Capitole et qui assiégeaient les parlementaires pour défendre les intérêts particuliers de leurs clients.

Moins d'« abris » fiscaux

Aussi bien, le sénateur républicain Packwood et le représentant Rostenkowski, coprésidents de la commission, ont eu du mérite à résister aux multiples pressions venant de tous les horizons pour se mettre d'accord sur un texte qui aura d'importantes conséquences pour l'économie et les particuliers. Ils eurent à surmonter de nombreux obstacles, dont le dernier faillit bien compromettre le « compromis », alors que l'accord était en vue. En effet, un rapport du bureau du budget du Congrès annonçant un affaiblissement de l'économie obligeait les coprésidents à envisager d'augmenter de 17 milliards de dollars les revenus pour les cinq prochaines années. L'augmentation d'un point du pourcentage du taux d'imposition maximum (top rate) proposée par les représentants fut finalement, et non sans mal, acceptée par les sénateurs.

Dans l'ensemble, la réforme aboutit à augmenter de 120 milliards de dollars l'impôt sur les sociétés pendant les cinq prochaines années, et à réduire du même montant les impôts des particuliers. De plus, les taux d'imposition maximums, actuellement de 50 % pour les particuliers et de 46 % pour les sociétés, vont être réduits à 28 % et à moins de 35 %, mais cette réduction importante est compensée par diverses mesures limitant ou supprimant les déductions dont bénéficiaient les particuliers et les sociétés.

Ainsi, les déductions concernant les intérêts sur les crédits à la consommation (automobile, cartes de crédit), les impôts locaux, les frais médicaux, les frais professionnels, seront réduits. Les « abris » fiscaux seront limités. Les entreprises ne pourront plus bénéficier de conditions fiscales privilégiées pour leurs investissements et les avantages fiscaux des grandes compagnies d'assurances seront réduits.

Par contre, les déductions concernant les paiements des intérêts des prêts hypothécaires seront maintenues, au grand soulagement des promoteurs et des agents immobiliers. Enfin, les abattements à la base seront augmentés. Ainsi, six millions d'Américains seront complètement exemptés d'impôt.

HENRI PIERRE.

DEMAIN NOTRE SUPPLÉMENT

Le Monde

SCIENCES

FAITS ET CHIFFRES

● **Textile : échec des négociations nippo-américaines.** — Les négociateurs américains et japonais se sont séparés, dans la nuit du samedi 16 au dimanche 17 août, sans que les Etats-Unis aient obtenu du Japon un accord similaire à ceux signés en juillet et en août avec Hongkong, la Corée du Sud et Taïwan, qui gèlent pratiquement les importations américaines de textiles en provenance de ces pays (moins de 1 % de progression). Les Américains sont préoccupés par les importations nippones à deux titres. D'abord parce que l'archipel est son cinquième fournisseur de produits textiles. Ensuite parce que les Etats-Unis soupçonnent le Japon de servir de plaque tournante aux exportations de textiles coréens. Aucune date n'a été fixée pour la reprise des négociations, le précédent accord nippo-américain ayant expiré à la fin de l'année dernière. « *En attendant,* précise un porte-parole américain au département du commerce, *les Etats-Unis prendront des actions unilatérales pour limiter les brusques poussées d'importations de certaines catégories de produits.* »

● **Le nucléaire a représenté 21 % de la production électrique de l'OCDE.** — La demande d'électricité dans les pays de l'OCDE s'est accrue de 3,1 % en 1985 par rapport à 1984, d'après les statistiques de l'Agence pour l'énergie nucléaire (AEN) rattachée à l'OCDE. Le nucléaire a représenté 21 % de la production électrique avec une puissance installée en croissance de 15 %. Le nombre des centrales installées a atteint deux cent quatre-vingt-trois avec la mise en service de vingt tranches nouvelles.

Fin 1985, un parc supplémentaire de quatre-vingt-cinq nouveaux réacteurs était en construction, selon l'AEN, qui estime que la part du nucléaire pourrait doubler d'ici à l'an 2000. Cette prévision a été faite avant l'accident de Tchernobyl et l'Agence estime qu'il n'est plus possible d'établir des projections avec assurance.

AGRICULTURE

Les conséquences de la sécheresse

M. Jacques Chirac promet une aide financière aux éleveurs

Le gouvernement continue de mettre en place par petites touches le dispositif d'aides aux éleveurs mis en difficulté par la sécheresse. Le premier ministre, M. Jacques Chirac, a précisé, le 17 août, dans son fief de Meymac (Corrèze), de quelle manière les agriculteurs recevraient « *la considération qu'ils méritent* ».

Tout d'abord, « *ce que vous appelez une aide à la trésorerie, une aide financière, ne pourra être évitée, compte tenu de l'ampleur des difficultés* », leur a-t-il déclaré, avant de révéler qu'il était « *personnellement intervenu auprès de la Communauté européenne et des autres chefs de gouvernement* » pour obtenir des mesures de soutien au marché de la viande, actuellement très déprimé. « *La France a demandé l'ouverture de l'intervention sur les quartiers arrières dès août et une opération de stockage privé communautaire sur les carcasses de vaches* ».

M. Chirac s'est prononcé pour une réforme du règlement communautaire sur le mouton, « *afin de mettre nos éleveurs dans des conditions de concurrence loyale avec les Etats-Unis* ». Il a enfin annoncé qu'il « *est prévu de remettre en vigueur en fin d'année la conférence annuelle supprimée depuis 1981* », et qui permettait au gouvernement et aux syndicats professionnels de faire le point sur l'évolution du revenu des agriculteurs et de vérifier la nécessité de l'octroi d'aides. A ce sujet, le premier ministre a affirmé : « *On parle souvent des aides aux agriculteurs, mais la profession agricole est celle qui, budgétairement parlant, est la moins aidée des grands secteurs de l'économie.* »

Pour sa part, M. François Guillaume, ministre de l'agriculture, a indiqué que le gouvernement envisageait de faire don aux éleveurs les plus sinistrés par la sécheresse des céréales mises à sa disposition par la CEE. En effet, les 400000 tonnes de céréales européennes destinées à nourrir le bétail cet hiver, en remplacement du fourrage, seront cédées par la CEE au prix minimum d'intervention.

M. Guillaume pense que l'Etat « *prendra en charge la différence entre le prix de ces céréales que nous restitue la Communauté et le don qui sera fait à un certains nombre d'éleveurs* ». Il n'a pas précisé selon quels critères ces dons seraient effectués, mais il a insisté sur la situation des exploitants de l'Aveyron et de l'Ardèche qui était, selon lui, « *irréversible* », car « *la sécheresse [y] sévit depuis plusieurs mois, et rien n'a poussé depuis le printemps. A cela s'ajoute une calamité : une invasion de criquets* ».

La FNSEA « relativement satisfaite »

Le président de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), M. Raymond Lacombe, s'est déclaré « *relativement satisfait* » des intentions du gouvernement et des déclarations ministérielles. « *Il y a un certain nombre d'intentions qui sont positives*, a-t-il déclaré, *en particulier l'idée de faire le point en fin d'année par une conférence annuelle sur l'ensemble des productions et sur le revenu des agriculteurs* » ; mais il a jugé insuffisante l'aide céréalière de la CEE, car « *amener des céréales extérieures au prix d'intervention coûte encore bien trop cher aux éleveurs* ».

MONNAIES

Le ministre ouest-allemand des finances confirme la laborieuse préparation d'une baisse des taux d'intérêt

Les déclarations officielles comme les rumeurs pesistantes sur les marchés des changes tendent à confirmer qu'une baisse des taux d'intérêt se prépare pour les semaines à venir. Le ministre des finances ouest-allemand, M. Gerhard Stoltenberg, s'il s'est soigneusement abstenu de fixer une quelconque échéance, n'a pas exclu, à son tour, une baisse du loyer de l'argent en RFA. Les Etats-Unis la réclament toujours fermement à Bonn, bien qu'avec plus de diplomatie ces derniers temps.

Dans un entretien accordé au journal *Welt am Sonntag*, M. Stoltenberg a reconnu que les Allemands comme les Américains ont « *un intérêt commun à voir les taux directeurs au niveau le plus bas possible* ». Prenant en compte les menaces à peine voilées des Etats-Unis, apparemment prêts à laisser filer le dollar si leurs partenaires ne viennent pas à la rescousse d'une activité languissante outre-Atlantique en organisant une baisse concertée des taux, le ministre ouest-allemand a reconnu qu'une « *dérive excessive* [du billet vert] *et des spéculations sur l'inflation pourraient mener à des hausses* » du loyer de l'argent allant à l'encontre des intérêts de chacun.

Un « *oui sans doute* » interprété par les partenaires de la RFA comme un choix entre deux maux, l'hypothèse d'une relance de l'économie allemande, alors que la demande intérieure progresse à un rythme annuel de 4,5 %, continuant, elle, à être totalement écartée.

En attendant de connaître l'issue des contacts discrets entre les trois pincipaux intéressés par une nouvelle vague de baisse du loyer de l'argent, les Etats-Unis, la RFA et le Japon, le sujet a pris outre-Rhin un tour plus polémique. Certains soulignent en effet que les inquiétudes anti-inflationnistes de la Bundesbank — et c'est le membre le plus orthodoxe du conseil d'administration de l'institut d'émission, c. Schlesinger, qui est ici visé — tournent à l'obsession. .

Economie

ENTREPRISES

Canadair devient Bombardier

C'est le canadien Bombardier, constructeur de métros et d'engins de transport sur neige, qui rachètera la société aéronautique Canadair, spécialisée dans les avions contre les incendies, les avions d'affaires et les appareils sans pilote. Le montant de la transaction serait compris entre 480 millions et 730 millions de francs. Le gouvernement canadien, propriétaire de Canadair, avait reçu plusieurs offres de reprise, notamment de la société ouest-allemande Dornier. Il semble avoir préféré une solution nationale que les syndicats réclamaient, plutôt qu'une nouvelle cession à des capitaux étrangers, comme celle de De Havilland à l'américain Boeing. Le gouvernement fédéral devrait se réserver, dans le capital de Canadair, une part minoritaire dont la taille reste à déterminer.

Informatique : DEC augmente ses ventes de 14 % et ses profits de 36 %

Au cours de son exercice fiscal 1986, clos le 28 juin dernier, la société américaine Digital Equipment Corp. (DEC) a réalisé un chiffre d'affaires de 7,59 milliards de dollars en croissance de 14 %. Avec 447 millions de dollars, ses profits ont gagné 36 %. DEC est un des rares constructeurs informatiques, qui tire son épingle du jeu d'un marché américain ralenti. En Europe, la croissance de DEC a été de 15 % et ses ventes ont atteint 2,3 milliards de dollars.

Chine

Le cercle des souscripteurs d'obligations s'élargit

Chaque jour ou presque apporte son lot de nouvelles sur le processus de modernisation économique engagé en République populaire de Chine. Ainsi, pour la première fois, un grand projet industriel, en l'occurrence la construction d'une importante usine chimique à Shanghai, sera financé par l'émission d'obligations lancées par une banque chinoise, rapporte l'agence Chine nouvelle.

Un organisme étatique, la Banque populaire pour la construction, va ainsi émettre des obligations pour une valeur nominale totale de 536 millions de yuans (environ 14 millions de dollars) afin de financer la construction de cette usine qui doit produire annuellement 300 000 tonnes d'éthylène. Spécialisée dans l'octroi de fonds pour des grands projets économiques nationaux, cette banque, qui partagera avec l'entreprise la responsabilité de la gestion, des profits mais aussi des risques d'exploitation, souscrira à elle seule 200 millions de yuans, le reste étant détenu par l'entreprise elle-même.

Interrogé sur cette opération-test, un responsable de la banque a expliqué que cette nouvelle pratique, qui a reçu l'aval du Conseil d'État, était *« une expérience de combinaison entre des capitaux industriels et financiers »*. Plusieurs entreprises chinoises sont autorisées, depuis quelques mois, à émettre des obligations, mais avec possibilité de souscription réservée aux seuls employés. La présente opération semble indiquer que les autorités chinoises ont l'intention d'élargir le cercle des souscripteurs éventuels de ce type d'obligations compte tenu d'une capacité d'épargne jugée importante et de l'appui que peuvent apporter des structures boursières progressivement mises en place dans le pays, à l'image des places financières occidentales.

Ainsi, la première bourse des valeurs à la mode chinoise a ouvert ses portes, le 5 août dernier, dans la ville industrielle de Shenyang, située dans le nord-est du pays (*le Monde* du 15 août). Une cité de 6,5 millions d'habitants qui peut aussi *« s'enorgueillir »* d'avoir accueilli sur son sol la première entreprise chinoise déclarée – récement – en faillite, ce qui constituait, là aussi, une première dans l'empire du Milieu.

Dans le même temps était mis en place un vaste marché obligataire sur lequel, par exemple, dix-sept entreprises de Shenyang (sur les quelque cinq mille que compte cette ville) ont pu s'approvisionner en capitaux grâce à l'émission d'obligations. Depuis la fin 1985, qui a marqué l'an I du début de la réforme financière en Chine populaire, plus de 40 milliards de yuans ont ainsi été émis grâce à un accord conclu avec une société financière chinoise et Daiwa Securities, l'une des plus importantes maisons de courtage japonaises.

Boom de l'assurance

Outre cette ouverture des entreprises chinoises et des particuliers aux techniques financières des pays industrialisés, l'autre fait marquant de cette évolution est le véritable booum du secteur de l'assurance qui englobe aussi bien les personnes physiques que morales. Au cours des six dernières années, les entreprises et les familles ont souscrit pour plus de 700 milliards de yuans (190 millions de dollars) d'assurances sous diverses formes, si l'on en croit à nouveau Chine nouvelle.

Selon certaines statistiques, plus de 70 % des entreprises publiques chinoises ont souscrit un contrat d'assurance et le pays compte deux mille trois cents agences ou bureaux d'assurance, qui dépendent tous de la Compagnie nationale des assurances. Celle-ci propose désormais plus de cent trente types de contrats différents couvrant aussi bien le transport familial individuel que le lancement de satellites, précise pour sa part Chine nouvelle. Depuis 1980, date à laquelle les Chinois ont été de nouveau autorisés à souscrire des assurances, la Compagnie nationale a dû, en contrepartie, verser à ses assurés 3,6 milliards de yuans. La compagnie, qui n'indique pas le nombre total de ses clients, ajoute toutefois que 70 % d'entre eux vivent dans les campagnes.

Ce tableau, encourageant, *a priori*, pour l'investisseur qui pourrait manifester l'intention de prendre pied sur l'un ou l'autre de ces marchés, doit cependant être nuancé par quelques ombres. Ainsi que le signale *The Economist* du 16 août à partir d'informations en provenance de ses bureaux de Shanghai et de Shenzen, les investissements étrangers effectués en Chine depuis le début de l'année ont chuté de 20 %, pour s'établir à 1,24 milliard de dollars. Dans le même temps, moins d'un tiers des deux mille six cents entreprises communes *(« joint-ventures »)* mises sur pied dans ce pays ont réellement commencé à fonctionner.

Ce relatif échec qui s'explique par nombre de pesanteurs, y compris sur le plan du personnel local, a conduit certaines firmes, comme le groupe alimentaire américain Beatrice, à plier bagages. Il est vrai qu'il s'agit le plus souvent de projets à caractère industriel et commercial et moins souvent financier. Ce n'est pas vraiment la fin de la lune de miel, mais les problèmes sont réels si l'on en croit l'hebdomadaire londonien.

SERGE MARTI.

Marchés financiers

JAPON

Les valeurs étrangères ont la cote

Les investisseurs japonais ont encore acheté massivement des obligations et des actions étrangères en juin, indique le ministère des finances à Tokyo.

Les Japonais ont acheté pour 115,2 milliards de dollars d'obligations et vendu l'équivalent de 109,8 milliards de dollars, soit le record mensuel pour les deux chiffres.

Les achats nets d'obligations de 5,43 milliards de dollars étaient inférieurs aux 8,36 milliards de dollars enregistrés en mai, mais les Japonais sont restés actifs sur le marché en prévision de tendances à la hausse avec la reprise du marché américain.

D'autre part, les Japonais ont acheté des actions étrangères pour 1,45 milliard de dollars et en ont vendu pour 1,04 milliard en juin, soit des sommes records.

Ils sont acheteurs net d'actions étrangères pour le septième mois consécutif, mais le solde est passé de 591 millions de dollars en mai à 408 millions de dollars en juin.

● **CHINE : l'épargne bancaire augmente.** – Elle atteignait 192,73 milliards de yuans (349 milliards de francs) à la fin du mois de juin, pour se retrouver à un niveau douze fois plus élevé qu'en 1976. Sur ce montant, 55,5 % proviennent des dépôts faits par les citadins. En 1985, chaque Chinois a épargné 160 yuans (238 F), soit une progression de 36,7 % d'une année sur l'autre.

BILAN HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

Principaux postes sujets à variation (en millions de francs)

ACTIF	Au 7 août
1) OR et CRÉANCES SUR L'ÉTRANGER	425 083
dont :	
Or	200 046
Disponibilités à vue à l'étranger	134 017
ECU	70 234
Avances au Fonds de stabilisation des changes	20 784
2) CRÉANCES SUR LE TRÉSOR	33 505
dont :	
Concours au Trésor public	25 280
3) CRÉANCES PROVENANT D'OPÉRATIONS DE REFINANCEMENT	109 895
dont :	
Effets escomptés	75 736
4) OR ET AUTRES ACTIFS DE RÉSERVE A RECEVOIR DU FECOM	67 435
5) DIVERS	9 750
Total	645 668

PASSIF	
1) BILLETS EN CIRCULATION	219 766
2) COMPTES CRÉDITEURS EXTÉRIEURS	13 006
3) COMPTE COURANT DU TRÉSOR PUBLIC	10 963
4) COMPTES CRÉDITEURS DES AGENTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS	89 927
dont :	
Comptes courants des établissements astreints à la constitution de réserves	36 146
5) ECU A LIVRER AU FECOM	66 720
6) RÉSERVE DE RÉÉVALUATION DES AVOIRS PUBLICS EN OR	230 216
7) CAPITAL ET FONDS DE RÉSERVE	3 130
8) DIVERS	11 940
Total	645 668

CHANGES

PARIS

Dollar : 6,70 F ⬇

Le repli du dollar a repris lundi 18 août sur toutes les places financières. Le billet vert a coté 6,70 F (contre 6,7265 F mercredi dernier) et 2,06 DM (contre 2,0670 le 15 août). L'activité était pourtant réduite à son strict minimum. Les évaluations pour le PNB (deuxième trimestre) sont mauvaises : + 1,3 % contre 3,8 % (premier trimestre).

FRANCFORT	15 août	18 août
Dollar (en DM)	2,0670	

TOKYO	15 août	18 août
Dollar (en yens)	154,30	154

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (18 août)	7 3/8 %
New-York (15 août)	6 1/4%

INDICES BOURSIERS

PARIS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	13 août	14 août
Valeurs françaises	146,6	146,9
Valeurs étrangères	107,1	106,6

Cie des agents de change (Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général	384	385,3

NEW-YORK

(Indice Dow Jones)

	14 août	15 août
Industrielles	1 844,91	1 855,59

LONDRES

(Indice « Financial Times »)

Industrielles	1 263,2	1 271
Mines d'or	230,3	229,6
Fonds d'Etat	89	89,29

TOKYO

	14 août	15 août
Nikkeï Dow Jones	18 264,7	18 376,41
Indice général	1 515,09	1 529,29

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 14 août
Nombre de contrats : n.c.

COURS	ÉCHÉANCES				
	–	Août 86	Sept. 86	Déc. 86	Mars 87
Dernier	–	111,05	112	113,20	113,30
Précédent	–	111,05	111,90	112,95	113

AUTOUR DE LA CORBEILLE

MATIF : TROIS NOUVEAUX ADHÉRENTS. – Trois établissements de crédit ont été admis comme adhérents à la Chambre de compensation des instruments financiers de Paris (CCIFP) et donc habilités à intervenir sur le Marché à terme d'instruments financiers (MATIF). Il s'agit de la Banque privée de gestion financière, de la Compagnie bancaire, et du Crédit mutuel agricole de l'Artois. A l'heure actuelle, le CCIFP a accepté le dossier de 88 adhérents (44 charges d'agents de change parisiennes, 39 établissements de crédit et 5 GIE regroupant soit des charges d'agents de change régionales (Lyon) ou des établissements financiers trop petits pour prétendre à un siège à eux seuls, soit une association entre des représentants de ces deux entités). Mais les autorités du marché sont aussi confrontées à la candidature d'intermédiaires étrangers (essentiellement américains, britanniques et japonais) et la CCIFP devra dire début septembre si elle entend ou non ouvrir les portes du MATIF à ces candidats.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	6,6930	6,6960	+ 47	+ 59	+ 95	+ 128	+ 290	+ 380
$ can.	4,8061	4,8100	– 52	– 37	– 128	– 100	– 468	– 389
Yen (100)	4,3467	4,3514	+ 81	+ 95	+ 155	+ 183	+ 505	+ 579
DM	3,2498	3,2429	+ 67	+ 81	+ 132	+ 152	+ 393	+ 454
Florin	2,8848	2,8871	+ 38	+ 44	+ 73	+ 88	+ 244	+ 291
F.B. (100)	15,6928	15,7072	– 37	+ 17	– 71	+ 42	– 202	+ 154
F.S.	4,0307	4,0350	+ 96	+ 116	+ 186	+ 214	+ 539	+ 619
L (1 000)	4,7184	4,7238	– 215	– 191	– 346	– 304	– 913	– 805
£	10,0161	10,0273	– 251	– 227	– 448	– 397	– 1220	– 1061

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	6 3/8	6 5/8	6 3/16	6 5/16	6 1/8	6 1/4	6 1/16	6 3/16
DM	4 3/8	4 5/8	4 7/16	4 9/16	4 7/16	4 9/16	4 7/16	4 9/16
Florin	6	6 1/4	5 1/2	5 5/8	5 7/16	5 9/16	5 1/4	5 3/8
F.B. (100)	7	7 1/2	7 1/8	7 7/16	7 1/8	7 7/16	7 3/16	7 1/2
F.S.	1	1 1/2	4 1/16	4 3/16	4 1/8	4 1/4	4 1/4	4 3/8
L (1 000)	11	13	11 3/8	12 1/8	11	11 1/2	10 3/4	11 1/8
£	9 3/4	10	9 7/8	9 15/16	9 3/4	9 7/8	9 5/8	9 3/4
F. franç.	7	7 1/2	7	7 1/4	7	7 1/4	7 1/8	7 3/8

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



SOCIÉTÉ NATIONALE ELF AQUITAINE
Société anonyme au capital de 1 001 266 300 F
Siège social : tour ELF, place de la Coupole
La Défense 6 - 92078 Paris la Défense

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la Société nationale ELF Aquitaine sont convoqués le :

jeudi 4 septembre 1986 à 11 heures
à l'HOTEL DES INGÉNIEURS DES ARTS-ET-MÉTIERS
salle La Rochefoucault-Liancourt
9 *bis*, avenue d'Iéna, 76016 PARIS

en assemblée générale extraordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1° Autorisation donnée au conseil d'administration d'augmenter, sur ses décisions, le capital social ;

2° Autorisation à donner au conseil d'administration pour procéder en une ou plusieurs fois :

a) à l'émission de valeurs mobilières donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution de titres qui, à cet effet, sont ou seront émis en représentation d'une quotité du capital de la société ;

b) à l'émission d'actions assorties de bons qui confèrent à leur titulaire le droit de souscrire des titres représentant une quote-part du capital de la société ;

c) à l'émission de bons qui conferent à leur titulaire le droit de souscrire des titres représentant une quote-part du capital de la société.

Les paragraphes a), b), c) de cette résolution seront votés séparément.

L'attribution des titres émis en représentation du capital de la société à la suite des opérations ci-dessus ne pouvant avoir pour effet, compte tenu des ajustements susceptibles d'être opérés, d'augmenter le capital d'un montant nominal supérieur à cinq cents millions de francs, cette somme s'imputant sur la fraction non utilisée de l'autorisation donnée par la première résolution de la présente assemblée générale extraordinaire.

3° Autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, pour un montant nominal maximal égal au quart du capital social, par émission de certificats d'investissement.

4° Modification à apporter aux statuts, sous la condition et au jour de la première augmentation de capital par émission de certificats d'investissement.

A – Tout actionnaire, quel que soit le nombre de titres de 10 F qu'il possède, nominatif ou au porteur, a le droit de prendre part à cette assemblée ou de s'y faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint.

Toutefois, pour être admis à assister à cette assemblée, ou à s'y faire représenter, les actionnaires auront au préalable à justifier de leur qualité :

● Si leurs actions sont nominatives, par l'inscription en compte desdites actions cinq jours au moins avant la date de cette assemblée ;

● Si leurs actions sont au porteur par le dépôt au guichet de la banque Paribas, 3, rue d'Antin, 75002 Paris, ou 80, avenue du général de Gaulle, 94009 Créteil l'Echat, cinq jours avant la date de l'assemblée d'un certificat de l'intermédiaire habilité, prévu par le décret n° 83-359 du 2 mai 1983, constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée.

Le service des assemblées de la banque Paribas tiendra des formules de pouvoir et des cartes d'admission à la disposition des actionnaires.

B – Le mandataire, désigné par un actionnaire en vue de le représenter à l'assemblée générale, doit être muni d'un pouvoir régulier déposé à la banque Paribas trois jours au moins avant la date de l'assemblée.

Chaque membre de l'assemblée générale extraordinaire a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions de 10 F, soit comme propriétaire, soit comme mandataire.

Tous les documents qui, d'après la loi, doivent être communiqués aux assemblées générales seront tenus à la disposition des actionnaires à la direction financière, service des actionnaires, tour ELF, place de la Coupole, quartier de la Défense 6, Courbevoie, ou envoyés aux actionnaires dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Le conseil d'administration a décidé de verser à chaque actionnaire qui assistera à l'assemblée générale un jeton de présence de 30 F, et ce, quel que soit le nombre d'actions qu'il représente tant pour lui-même que comme mandataire.

Le conseil d'administration.

Banque Demachy & Associés

A l'initiative de la Banque Demachy & Associés et avec le concours d'entreprises et d'investisseurs institutionnels, a été constituée le 24 juin 1986 :

RIVOLI PLUS

Sicav obligataire au capital de 200 millions de francs

Clientèle : particuliers, entreprises, investisseurs institutionnels.

Orientation : le portefeuille de RIVOLI PLUS sera composé principalement d'obligations françaises de première catégorie garanties par l'Etat ou assimilées, et accessoirement d'autres obligations françaises ou étrangères à caractéristiques particulières. La gestion du portefeuille sera orientée vers la recherche dynamique et active de plus-values à moyen et long terme en capital. Le gérant aura la possibilité d'effectuer des opérations sur le MATIF et d'utiliser toute la gamme des instruments monétaires. Il tirera le meilleur parti de la nouvelle réglementation impliquant la mobilisation en coupons courus des obligations détenus par les OPCVM.

Ouverture au public : dès le 19 août 1986 et en franchise de droit jusqu'au 5 septembre inclus.

BALO : 18 août 1986.

Souscriptions et rachats :

Banque Demachy & Associés
223, rue Saint-Honoré, 75001 Paris
Tél. 42-60-32-63 – Service Sicav : poste 5500

Membres fondateurs : Banque Demachy & Associés, Cogema, Compagnie financière de Suez, Compagnie générale des eaux, GPA-Vie Groupe des populaires d'assurances, Pechelbronn, Préservatrice foncière vie, Presses de la Cité, Rondeleux-Ondart SA, Worms & Cie.

revenus trimestriels
complément de revenus

Troisième acompte sur dividende de l'exercice 1986

Par action:	
net à payer	130 F
crédit d'impôt	8 F
brut	138 F

Mis en paiement le 18 août 1986 chez l'Écureuil, à la Poste et au Trésor Public

société d'investissement à capital variable gérée par la Caisse des dépôts

SEFIMEG

Le montant des loyers émis au titre des six premiers mois de l'exercice en cours a atteint 109 031 000 francs à comparer à 105 184 000 francs, en dehors des indemnités compensatrices de l'Etat.

Il s'y ajoute 12 032 000 francs de produits accessoires à comparer à 6 590 000 francs pour la période correspondante de l'année précédente.

Marchés financiers

BOURSE DE PARIS — 14 AOUT

Cours relevés à 17 h 35

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1570	4,5 % 1973	1598	1580	1576	– 1 43
4385	C.N.E. 3 %	4437	4450	4450	+ 0 29
1133	B.N.P. T.P.	1108	1101	1120	+ 1 26
1135	C.C.F. T.P.	1200	1208	1209	+ 0 75
....	Créd. Lyon. T.P.	1100	1099	1098	– 0 18
....	Electricité T.P.	2650	2650	2651	+ 0 03
1753	Renault T.P.	1980	1974	1976	– 0 25
2300	Rhône-Poul. T.P.	2342	2350	2350	+ 0 34
1208	St-Gobain T.P.	1299	1299	1299	....
1348	Thomson T.P.	1245	1250	1258	+ 1 04
435	Accor	478	480	481	+ 0 62
1610	Agence Havas	1781	1797	1797	+ 0 89
....	Ag. Havas C.I.	1585	1620	1620	+ 2 20
740	Air Liquide	785	775	775	– 1 27
2250	Alcatel	2040	2010	2020	– 0 98
1570	Als. Superm.	1600	1600	1600	....
380	A.L.S.P.I.	410	424	424 60	+ 3 53
380	Alsthom	320	314	314	– 1 87
1820	Arjom. Prioux	1878	1886	1887	+ 0 47
215	Aussedat-Rey	239	241	242	+ 1 25
1500	Aux. Entrepr.	1610	1610	1608	– 0 12
1240	Avions Dassault	1420	1402	1401	– 1 33
615	Bail-Equipem.	581	600	600	+ 3 27
1070	Bail-Investiss.	1148	1149	1148	....
1180	Cie Bancaire	1250	1250	1250	....
595	Bazar H.-V.	633	635	635	+ 0 31
435	Béghin-Say	460	460	464	+ 0 86
310	Berger (Mé)	325	325	325	....
595	Bic	614	608	608	– 0 97
1470	B.I.S.	1470	1470	1470	....
2280	Biscuit (Géné.)	2240	2270	2270	+ 1 33
1900	Bongrain S.A.	1930	1940	1950	+ 1 03
1220	Bouygues	1360	1393	1385	+ 1 83
3910	B.S.N.	4080	4090	4095	+ 0 36
1220	Carnaud	1175	1172	1172	– 0 25
3290	Carrefour	3371	3370	3370	– 0 02
1800	Casino	1827	1830	1830	+ 0 16
....	Casino A.D.P.	....	....	....	....
....	C.C.M.C.	935	935	935	....
1440	Cetelem	1580	1585	1584	+ 0 25
1670	C.F.A.O.	1700	1685	1685	– 0 88
495	C.F.D.E.	520	520	520	....
1080	C.G.I.P.	1164	1182	1182	+ 1 54
1220	Chargeurs S.A.	1435	1460	1450	+ 1 04
52	Chiers-Châtill.	56 90	57 10	57 10	+ 0 35
680	Ciments franç.	714	713	720	+ 0 84
535	Club Méditer.	583	600	609	+ 4 45
235	Codetel	236 80	236	236	– 0 33
390	Cofimeg	409 90	400	408	– 0 96
885	Coles	920	948	948	+ 3 04
265	Compt. Entrepr.	269 80	275	275	+ 1 92
615	Compt. Mod.	601	600	600	– 0 16
1620	Créd. Foncier	1611	1650	1665	+ 3 36
530	Crédit F. Imm.	506	506	501	– 0 98
1900	Crédit Nat.	1995	2010	2040	+ 2 25
285	Creusot	286 50	289	287 50	+ 0 37
2000	Damart S.A.	2110	2145	2145	+ 1 65
3440	Darty	3746	3760	3770	+ 0 66
275	Dév. R.d.C. (Li)	271	265	265	– 2 21
470	D.M.C.	512	519	520	+ 1 56
2190	Docks France	2470	2380	2380	– 3 64
1500	Dumez	1505	1498	1498	– 0 46
1180	Eaux (Gén.)	1199	1199	1199	....
2800	Ecco	3380	3398	3380	....
....	Electro-Financ.	1003	990	991	– 1 19
275	Elf-Aquitaine	298	298 90	298 80	+ 0 60
275	— (certific.)	282	282	282	....
2280	Epeda-B-Faure	2290	2285	2280	– 0 43
2850	Essilor	2950	2989	2989	+ 1 32
520	Esso S.A.F.	525	529	529	+ 0 76
2850	Eurafrance	3207	3271	3271	+ 1 99
1370	Eurocom ★	1410	1429	1394	– 1 13
2120	Euromarché	2400	2350	2350	– 2 08
1220	Europe n° 1	1063	1052	1062	– 0 09
1500	Facom	1492	1490	1480	– 0 13
910	Fichet-Bauche	943	941	941	– 0 21
305	Finextel	298 50	300 10	300	+ 0 50
270	Fives-Lille	326	334	333	+ 2 14
14	Fonderie (Gén.)	20	20	18 50	– 7 50
200	Fraissinet (Ma)	203	200	200	– 1 47
310	Francarep	345	349	348	+ 0 86
1150	Fromageries Bel	1095	1090	1090	– 0 45
1060	Gal. Lafayette	1052	1110	1100	+ 4 56
395	Gascogne	419	412	412	– 1 67
290	Géophysique	299	286	286	– 4 34
1100	Gerland	1107	1130	1130	+ 2 07
345	GTM-Entrepose	369 90	369 90	373	+ 0 83
645	Guyenne-Gasc.	740	725	730	– 1 35
2600	Hachette	2930	2880	2880	– 1 70
650	Hénin (La)	664	661	661	– 0 45
58	Imétal	61	58 90	59	– 3 27
815	Imm. Plaine-M.	848	850	858	+ 1 17
4200	Inst. Mérieux	4295	4230	4230	– 1 51
680	Interbail	709	709	709	....
1900	Intertechnique	1880	1900	1900	+ 1 06
910	J. Lefebvre	1005	1075	1075	+ 6 96
1660	Lab. Bellon	1804	1805	1804	....
1300	Lafarge-Coppée	1346	1353	1353	+ 0 52
1420	Lebon	1445	1445	1445	....
4100	Legrand	4175	4370	4380	+ 5 14
1100	Lesieur	1065	1086	1065	....
....	Locabail Immob.	895	890	890	– 0 55
865	Locafrance	676	690	690	+ 2 07
1060	Locindus	1120	1120	1120	....
1020	L. Vuitton S.A ★	1020	1025	1011	– 0 88
755	Luchaire	755	750	750	– 0 66
1380	Lyonn. Eaux	1415	1420	1420	+ 0 35
200	Mais. Phénix	205	204 50	204 50	– 0 24
550	Majorette (Ly)	540	545	544	+ 0 74
105	Manurhin	110	109 50	109 50	– 0 45
380	Mar. Wendel	415	417	417	+ 0 48
1330	Martell	1300	1300	1300	....
2320	Matra	2405	2405	2406	+ 0 04
3460	Merlin-Gerin	3130	3150	3150	+ 0 63
3100	Michelin	3388	3402	3420	+ 0 91
5170	Midi (Cie)	1711	1731	1715	+ 0 23
525	Midland Bk S.A.	529	522	523	– 1 13
480	Min. Sallig. (Ma)	540	534	534	– 1 11
37	M.M. Penarroya	42 90	43	42 90	+ 0 23
2200	Moët-Hennessy	2214	2240	2298	+ 3 79
880	Mot. Leroy-S ★	1050	1040	1048	– 0 19
65	Moulinex	77 90	79	79 10	+ 1 54
1080	Navig. Mixte	1235	1200	1201	– 2 75
183	Nord-Est	183 40	185	190	+ 3 59
485	Nordon (Ny)	435	440	440	+ 1 14
480	Nouvelles Gal.	473	482	495	+ 4 65
1060	Occident. (Gén.)	1039	1040	1040	+ 0 09
1460	Omn.F.Paris	1460	1430	1430	– 2 05
210	Olida-Caby	222	220	220	– 0 90
480	Opfi-Paribas	490	483	484	– 1 22
3720	Oréal (L')	3700	3632	3652	– 1 29
860	Paris-Réescomp.	905	909	909	+ 0 44
1110	Pechelbronn	1104	1105	1105	+ 0 09
1360	Pechiney	1410	1460	1460	+ 3 54
965	Pernod-Ricard	1018	1025	1035	+ 1 66
128	Pétroles B.P.	140	138	138	– 1 42
930	Peugeot S.A.	1060	1050	1050	– 0 94
53	Poclain	53	53 05	54	+ 1 88
1510	Poliet	1660	1700	1705	+ 2 71
850	P.M. Labinal	723	728	728	+ 0 69
1780	Presses Cité	2111	2133	2130	+ 0 90
1590	Prétabail Sic.	1660	1620	1620	– 2 40
450	Primagaz	463 90	460	460	– 0 84
545	Printemps	585	600	592	+ 1 19
1720	Promodès	1710	1770	1760	+ 2 92
285	Prouvost S.A.	270	271 90	270	....
886	Radiotechn.	928	932	934	+ 0 64
128	Raff. Dist. Total	150 50	151	151 20	+ 0 46
1800	Redoute (La) ★	1911	1922	1955	+ 2 30
1460	Roussel-Uclaf	1695	1685	1685	– 0 58
1170	Rousselot-C.N.I.	1325	1332	1332	+ 0 52
4290	R. Impériale (Ly)	4750	4700	4720	– 0 63
255	Sade	260	259	259	– 0 38
3060	Sagem	3030	3040	3045	+ 0 49
595	St-Louis B.	608	608	608	....
1840	Salomon	1800	1780	1780	– 1 11
1080	Salveper	1270	1205	1205	– 5 11
705	Sanofi	702	696	696	– 0 85
440	S.A.T.	453	453 90	453 90	+ 0 19
740	Saupiquet (Ns)	815	811	811	– 0 49
895	Schneider	721	719	719	– 0 27
117	S.C.O.A.	115	114	115 50	+ 0 43
35	S.C.R.E.G.	33	33	33	....
525	Seb ★	520	523	545	+ 4 80
430	Sefimeg	469	472	472	+ 0 63
1830	S.F.I.M.	1719	1720	1725	+ 0 34
76	S.G.E.	89 10	89	87 80	– 1 45
535	Sigmaux Ent. El.	589	585	585	– 0 67
925	Silic	980	980	980	....
615	Simco-U.P.H.	625	620	620	– 0 80
355	Simnor (Li)	340	342	342	+ 0 58
1300	Skis Rossignol	1285	1283	1283	– 0 15
940	Sliminco	916	935	935	+ 2 07
240	Sodero (Na)	239	241	241	+ 0 83
2030	Sodexho	2035	2050	2090	+ 2 70
410	Sogerap	410	405	405	– 1 21
1290	Sommer-Allib.	1300	1251	1251	– 3 78
805	Source Perrier	757	751	752	– 0 66
1360	Sovac	1440	1400	1400	– 2 77
....	Spie-Batignol.	780	799	799	+ 2 43
500	Strafor	530	540	542	+ 2 26
425	Synthelabo ★	392	392	397	+ 1 27
540	Talcs Luzenac	545	569	558	+ 2 38
3310	T.& Elect.	3160	3130	3125	– 1 10
1470	Thomson-C.S.F.	1598	1615	1615	+ 1 06
370	Total (CFP)	392 90	394	394 50	+ 0 40
86	— (certific.)	86	86 50	87 50	+ 1 74
3200	T.R.T.	2950	2980	2979	+ 0 98
820	U.F.B.	925	949	949	+ 2 59
....	U.I.C.	1566	1560	1559	– 0 44
....	U.I.F.	620	604	605	– 2 41
1040	U.I.S.	1045	1050	1045	....
730	U.C.B. ★	705	691	701	– 0 56
....	Unibail	930	935	935	+ 0 53
470	Valéo	492	483	482	– 2 03
72	Vallourec	77 90	78	78	+ 0 12
4820	V. Clicquot-P.	4960	4950	4950	– 0 20
910	Via Banque	891	893	893	+ 0 22
720	Elf-Gabon	756	750	751	– 0 52
82	Amax Inc.	90 10	90 20	89	– 1 22
420	Amer. Express	427	424	424	– 0 70
165	Amer. Teleph.	161	159 60	160 50	– 0 31
72	Anglo Amer. C.	72 80	72 80	73 40	+ 0 82
365	Amgold	405	392 30	392 30	– 3 13
775	BASF (Akt)	875	878	878	+ 0 34
865	Bayer	938	935	933	– 0 32
122	Buffelsfont.	141	139	139	– 1 41
275	Chase Manh.	281 60	287 50	287 50	+ 2 13
177	Cie Pétr. Imp.	198	194	194	– 1 02
42	De Beers	44 10	45	44 95	+ 1 92
2420	Deutsche Bank	2711	2720	2720	+ 0 33
38	Dome Mines	44 20	43 90	44	– 0 45
....	Dresdner Bank	1467	1465	1465	– 0 81
85	Driefontein Ctd	86	84 70	84 70	– 1 51
530	Du Pont-Nem.	540	542	542	+ 0 37
385	Eastman Kodak	387	385 40	385 40	– 0 41
26	East Rand	33 40	32 60	31 50	– 5 68
285	Electrolux	292	292 20	292 20	+ 0 06
225	Ericsson	214	214	214	....
410	Exxon Corp.	439 50	430 50	430 50	– 2 04
385	Ford Motors	402	414 90	414 90	+ 3 20
49	Freegold	57 50	57 50	54 50	– 5 21
73	Gencor	72 40	71 20	71 20	– 1 65
520	Gén. Electr.	516	520	520	+ 0 77
445	Gén. Belgique	485	485 40	486	+ 0 20
510	Gen. Motors	503	491	491	– 2 38
45	Goldfields	47 50	45 85	45 85	– 3 47
38	Gd Metropolitain	38 30	38	38 20	– 0 26
54	Harmony	61 05	61 40	61 40	+ 0 57
34	Hitachi	37	36 60	36 60	– 1 08
785	Hoechst Akt.	863	876	876	+ 1 50
102	Imp. Chemical	102 40	101 50	101 50	– 0 87
81	Inco. Limited	86	83	83	– 3 48
925	IBM	904	912	913	+ 0 99
370	ITT	360	357 50	357 50	– 0 69
200	Ito-Yokado	190	185 50	186	– 2 10
54	Matsushita	56 10	54 20	54 10	– 3 56
725	Merck	744	748	748	+ 0 53
785	Minnesota M.	746	744	744	– 0 26
210	Mobil Corp.	228	233 90	233 90	+ 2 58
....	Morgan J.P.	615	624	624	+ 1 46
31200	Nestlé	32350	32050	32050	– 0 92
135	Norsk Hydro	127 70	125 50	125 20	– 1 95
117	Olali	141 30	139	139	– 1 62
1330	Petrofina	1385	1385	1385	....
505	Philip Morris	495	493	497	+ 0 40
140	Philips	153 80	152 50	152 50	– 0 84
490	Quilmès	503	505	504	+ 0 19
420	Randfontein	500	498	498	– 0 40
540	Royal Dutch	563	569	569	+ 1 06
55	Rio Tinto Zinc	58 50	59 10	59	+ 0 85
68	St Helena Co	72	70 40	70 40	– 2 22
205	Schlumberger	202	204	204	+ 0 99
80	Shell transp.	83	83 10	83 10	+ 0 12
1930	Siemens A.G.	2202	2238	2238	+ 1 63
127	Sony	125	124 20	124 10	– 0 72
139	T.D.K.	136	130 50	131 50	– 3 30
19 50	Toshiba Corp.	26 60	26 90	26 95	+ 1 31
1380	Unilever	1482	1457	1457	– 1 68
300	Unit. Techn.	297	300	302	+ 1 68
370	Vaal Reefs	427 50	427	427	– 0 11
370	Volvo	388	388	389	+ 0 25
168	West Deep	202	201 70	201	– 0 49
345	Xerox Corp.	382	377	377	– 1 30
1 08	Zambia Corp.	1 19	1 18	1 19	....

Comptant (sélection)

Obligations

Actions

Étrangères

Hors-cote

Second marché (sélection)

SICAV (sélection) 14/8

Droits et bons

Attribution

Souscription

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 14/8	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 728	....	6 400	6 900
ECU	6 858	....	....	....
Allemagne (100 DM)	325 240	....	314 500	334 500
Belgique (100 F)	15 718	....	15	15 850
Pays-Bas (100 fl.)	288 670	....	27 800	29 600
Danemark (100 krd)	85 930	....	85 500	90
Norvège (100 k)	91 310	....	87 600	93
Grande-Bretagne (£ 1)	10	....	9 650	10 350
Grèce (100 drachmes)	4 990	....	4 100	5 800
Italie (1 000 lires)	4 724	....	4 500	5
Suisse (100 fr.)	403 850	....	391 500	411 500
Suède (100 krs)	97 030	....	93 500	98
Autriche (100 sch)	46 250	....	44 850	47 200
Espagne (100 pes.)	5 015	....	4 850	5 350
Portugal (100 esc.)	4 607	....	4 400	5 300
Canada ($ can 1)	4 848	....	4 650	5 100
Japon (100 yens)	4 384	....	4 200	4 400

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 14/8
Or fin (kilo en barre)	83500	82200
Or fin (en lingot)	84100	83300
Pièce française (20 fr)	550	544
Pièce française (10 fr)	408	395
Pièce suisse (20 fr)	545	539
Pièce latine (20 fr)	478	480
Souverain	620	614
Pièce de 20 dollars	2990	2990
Pièce de 10 dollars	1610	1610
Pièce de 5 dollars	1000	985
Pièce de 50 pesos	3190	3195
Pièce de 10 florins	601	601
Or Londres	386 10	385
Or Zurich	386 50	384 50
Or Hongkong	384 10	384 25
Argent Londres	5 43	5 43

c : coupon détaché
o : offert
• : droit détaché
d : demandé
♦ : prix précédent
★ : marché continu

Le Monde

PAKISTAN

L'armée participe au maintien de l'ordre

Karachi. – L'opposition a entamé, le lundi 18 août, une campagne de manifestations dans tout le pays contre les mesures de répression prises pas le gouvernement. Des opposants ont déclaré que les forces de l'ordre avaient tiré, dimanche 17 au soir, sur ses militants qui réclamaient la libération de dirigeants emprisonnés, dont Mlle Benazir Bhutto. C'est la première fois, en cinq jours, qu'elles ont ouvert le feu sur des manifestants, ont-il précisé. Le bilan des émeutes antigouvernementales depuis le 13 août huit morts, ont-ils ajouté.

Les incidents les plus violents se sont déroulés dans la province du Sind, fief de l'opposition, où des forces ont été appelées en renfort pour mettre un terme à l'agitation. Des émeutes ont éclaté dans quarante villes et villages du Sind et à Karachi, capitale de la province. De source proche de l'opposition, on affirme que plus de cent personnes ont été blessées dans des affrontements avec les forces de l'ordre. Selon des témoins, la police anti émeutes a dispersé plusieurs centaines de manifestants à Karachi en ouvrant le feu, après avoir tenté en vain de les déloger avec des balles en plastique et des gaz lacrymogènes.

Samedi, l'armée est intervenue à son tour pour assurer l'ordre dans deux villes proches de Karachi, notamment à Thatta, théâtre de violents incidents la veille. Les soldats étaient demeurés dans leurs casernes depuis la levée de la loi martiale, le 30 décembre dernier. Des éléments des forces paramilitaires auraient également été dépêchés dans des agglomérations rurales du district de Thatta.

Le MRD (Mouvement pour la restauration de la démocratie), qui regroupe dix partis de l'opposition, dont celui de Mlle Bhutto, a donné au gouvernement jusqu'au 20 septembre pour annoncer de nouvelles élections, une demande jusqu'ici refusée par le président Zia Ul Haq et son premier ministre, M. Junejo. Dans l'immédiat, le MRD, qui annonce mille arrestations, fait campagne pour la libération sans condition des détenus. Dès vendredi, la majorité de la presse l'a demandé au gouvernement, pour désamorcer la tension. La plupart des journaux ont accusé le gouvernement d'avoir « *paniqué* » et d'avoir réagi avec une vigueur non justifiée. – *(AFP, Reuter.)*

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE : l'investiture du nouveau président

M. Balaguer s'engage à lutter contre la corruption

Saint-Domingue *(AFP, AP, Reuter)*. – Le nouveau président de la République, M. Joaquim Balaguer (conservateur), a entamé, samedi 16 août, son cinquième mandat de président en s'engageant à lutter contre la misère et la corruption. « *Je suis prêt à gouverner exclusivement pour le pays. Je ne serai au service d'aucun intérêt économique ni idéologique* », a déclaré M. Balaguer lors de la cérémonie d'investiture à laquelle assistait le secrétaire d'Etat américain, M. George Shultz, et les présidents du Panama, du Nicaragua et du Salvador. Dans son discours devant les deux Chambres réunies, le nouveau chef d'Etat a promis de faire du combat contre la faim, la misère et la corruption les priorités de son gouvernement, sans cependant rien dévoiler de son programme politique ou économique.

M. Balaguer, qui succède au social-démocrate Salvador Jorge Blanco, du Parti révolutionnaire dominicain, a aussi lancé un appel à la réconciliation politique et a proposé une trêve de deux ans à l'opposition. Exposant son désir de faire respecter « *l'ordre et la liberté* », il a averti qu'il ne tolérerait pas l'« *anarchie* ». Il a ensuite procédé à la désignation de son gouvernement, formé de douze membres de son parti, le Parti réformiste social chrétien, et de quatre indépendants.

M. Donald Reid Cabral prend le portefeuille des affaires étrangères. Il avait présidé, de 1963 à 1965, le triumvirat auquel les militaires avaient confié le pouvoir après le coup d'Etat contre le président Juan Bosch, qui avait été élu en 1962. Un économiste indépendant, M. Roberto Saladin, a été nommé ministre des finances et M. Rafael Bello, jusqu'à présent secrétaire privé de M. Balaguer, ministre secrétaire de la présidence, une importante fonction qui équivaut par certains aspects à celle de chef de gouvernement.

Mme Françoise Verny quitte Gallimard pour Flammarion

Mme Françoise Verny quitte l'équipe de direction des éditions Gallimard, qu'elle avait rejointe à l'été 1982 – après dix-huit ans passés chez Grasset, – pour devenir, auprès de M. Charles-Henri Flammarion – PDG du groupe Flammarion, – directrice du développement éditorial et audiovisuel des éditions Flammarion, ainsi que directrice d'un département de littératures française et étrangère.

Ainsi donc ce n'était pas la rumeur de l'été 1986, un des ces feuilletons que le milieu littéraire parisien, en manque de sensations, sait si bien susciter : Mme Françoise Verny va chez Flammarion. Cette *figure-clé du milieu éditorial* » français, qu'analysaient Hamon et Rotman dans *les Intellocrates* (1), longtemps éminence grise avant de devenir star médiatique, quitte Gallimard – « *sans aucun grief* », précise-t-elle, – sur un triomphe. Le prix Goncourt de son « poulain », Yann Queffélec (2), s'est vendu à quelque 500 000 exemplaires dans la seule « Collection blanche » (suivent les clubs, les poches et les traductions).

Chez Gallimard, tout allait bien pour Mme Verny. On avait cessé de sourire de son « impossible mariage » avec cette maison toute de pas feutrés, des sagesses et de lenteurs. Mais, justement, tout, peut-être, était désormais trop « joué » d'avance pour cette boulimique de découvertes et de création.

Ancienne école de l'Ecole normale supérieure de Sèvres, agrégée de philosophie, Mme Verny a, certes, pour Gallimard, le respect et la reconnaissance qu'on porte aux institutions perpétuant l'héritage littéraire. Mais elle était venue, disait-elle à son arrivée, pour « *dynamiser les traditions* », car elle est curieuse de tout : de Malraux aux best-sellers de Lafon-Carrère, d'Hector Bianciotti à des livres qui l' « *amusent follement* », mais qu'elle sait impossibles à publier chez Gallimard. Elle aime aller à la recherche d'auteurs, dans tous les domaines.

Elle se passionne aussi pour l'audiovisuel. Elle a elle-même écrit de nombreuses adaptations pour la télévision. Chez Gallimard, elle devait, à travers l'alliance avec Gaumont, organiser un secteur multimédias. Mais les pesanteurs ont prévalu, et la société Edivisuel, créée à cet effet, a été dissoute en 1985.

« *Charles-Henri Flammarion est très désireux de développer l'audiovisuel dans sa maison* », explique Mme Verny. « *Nous souhaitons non seulement mieux tirer parti des romans du fonds Flammarion, mais aussi promouvoir des émissions de télévision à partir d'autres secteurs. Les éditeurs sont encore trop enfermés dans la fiction. Avec la télévision, des projets sont possibles dans le domaine des livres d'art, mais aussi des ouvrages médicaux, pratiques, ou destinés aux enfants.* » « *J'ai été séduite*, ajoute-t-elle, *par le réel désir de Charles-Henri Flammarion de transformer le méthodes éditoriales, d'avoir une ouverture vers de plus en plus de partenaires, dans l'édition et à l'extérieur.* » (Il a déjà commencé en soutenant de petites unités, comme POL ou Bernard Barrault, mais il souhaite amplifier ce mouvement.)

« *Je crois, comme lui, qu'il faut, à l'intérieur même de l'entreprise, établir des « passerelles » : par exemple de la médecine à la vulgarisation, des sciences humaines aux documents sur la société, des ouvrages d'histoire fondamentale aux biographies ; je suis favorable à une politique de « transversalité » : les services spécialisés sont indispensables, mais il faut assurer une coordination organique entre eux pour que les livres soient suivis par tous, d'amont en aval. C'est pourquoi un comité de coordination sera constitué sous la présidence de Charles-Henri Flammarion.* »

« *Bref*, conclut Mme Verny, *je me sens en accord avec la volonté de Charles-Henri Flammarion, d'essayer, dans une période difficile pour l'édition, d'être à la fois un éditeur – c'est-à-dire un artisan – et un industriel.* »

Flammarion, dont la production est très variée, et qui a eu, depuis le XIXe siècle, le désir de faire coexister tradition et nouveauté, permettra sans doute à Mme Verny de mieux concilier ses passions : celles de la sévrienne philosophe et celles de l'éditeur ayant le goût des « coups », des ventes qui s'envolent parce qu'on a su « flairer » l'auteur, le livre, le moment, et que toute la chaîne a suivi. « *Moi*, dit-elle, *j'aime les livres de qualité, dans la diversité des inspirations.* » Or chez Flammarion on publie tout à la fois Georges Dumézil, Françoise Dorin, Fernand Braudel, Gilles Lapouge, Henri Troyat.

« *L'arrivée de quelqu'un de la réputation de Françoise Verny*, estime M. Charles-Henri Flammarion, *prouve que l'alliance de l'ouverture et de la continuité, voulue par notre maison, est un signe de force et de dynamisme, susceptible d'attirer une personnalité comme la sienne. Je souhaitais avoir à mes côtés quelqu'un d'ouvert et de passionné par le monde actuel, comme l'est Françoise Verny, qui ne dédaigne aucune forme de littérature ni de production de livres.* »

Le travail ne va pas manquer, pour remettre en évidence les richesses de Flammarion et mieux faire connaître le dynamisme réel de domaines encore dans l'ombre. Il faudra, à l'évidence, étoffer rapidement l'équipe actuelle. Mais Mme Verny comme M. Flammarion gardent un absolu silence sur leurs projets en la matière.

Quand on sait quel personnage est Mme Verny, combien elle suscite de passions – la fascination ou la haine – après plus de vingt ans d'édition et de succès, on imagine sans peine que certains, une fois de plus, vont rêver de la voir échouer (ils parlaient haut à l'été 1982 et nettement plus bas à l'automne dernier...) D'autres, amicaux mais frileux vont se dire : « *Ne pouvait-elle donc rester dans la tranquillité de sa réussite?* » Assurément non. Ce n'est pas dans sa manière. Et comme le dit son assistante depuis dix ans, Mme Roselyne Dussard, qui a quitté Grasset avec « *la patronne* » et la suit aujourd'hui chez Flammarion : « *Le film est trop passionnant pour qu'on prenne le risque de manquer la suite.* »

JOSYANE SAVIGNEAU.

(1) Ramsay.
(2) *Les Noces barbares*, Gallimard, prix Goncourt, 1985.

A TOULON

Quatre personnes tuées par la bombe qu'elles transportaient

Des tracts racistes ont été retrouvés sur place

CANNES
de nore correspondant régional

Quatre personnes sont mortes au cours de l'explosion de leur voiture, peu après 1 heure du matin en plein centre-ville à Toulon (Var). Selon les premières constatations, ces quatre personnes roulant à bord d'une Alfa Romeo blanche immatriculée dans le Nord s'apprêtaient à commettre un attentat et transportaient un engin explosif de quatre ou cinq kilos qui aurait explosé prématurément.

Sur place, les policiers ont découvert une cinquantaine de tracts, endommagés à la fois par le feu et par les lances des pompiers. Très difficilement lisibles, ils seraient d'inspiration raciste. Intitulés « *SOS France* » on peut y lire sur fond de carte de France : « *Nous nos potes, c'est des Français. Touche pas à ma France.* »

Le président de l'association SOS-France dont les tracts ont été retrouvés sur place est M. Claude Noblia, ancien candidat officiel du Front national, puis candidat dissident aux élections européennes de 1984 et aux élections municipales partielles de février 1984 et juin 1985 à La Seyne-sur-Mer. L'association SOS-France créée peu avant les élections de mars 1986 groupe plusieurs anciens parachutistes.

Pour les enquêteurs l'ancien siège de l'association SOS-Racisme, situé à quelques dizaines de mètres de l'explosion, aurait pu être la cible de l'attentat manqué.

L'antenne de Toulon du SRPJ, chargée de l'enquête, tente de « faire parler » ces tracts et d'identifier les quatres personnes – il y aurait une femme parmi elles – qui se trouvaient à bord du véhicule. L'explosion a eu lieu dans un quartier où vivent de nombreux Maghrébins.

A la préfecture du Var, M. Vasserot, directeur de cabinet, nous a déclaré qu'il était en mesure d' « *infirmer totalement que les tracts portent la signature du Front national* ». Des attentats racistes ont été commis aux mois de mai et juin derniers, à Marseille, Toulon, Nice, Draguignan et Fréjus par des « commandos de France » qui voulaient protester contre l' « *invasion maghrébine* ». Le Front national, par la voix de Mme Yanne Piat avait réprouvé ces attentats.

GUY PORTE.

BOURSE DE PARIS

Matinée du 18 août

Nouvelle avance

L'avance des cours se poursuit lundi matin rue Vivienne. A l'issue de la séance préliminaire, l'indicateur instantané progressait de 0,45 %.

Hausse de Valeo (+ 3 %), Club Méditerranée (+ 1,8 %), Perrier (+ 1,7 %), Midi (+ 1 %). Recul de Synthélabo (– 2,2 %) et de L'Air liquide (– 2 %).

Valeurs françaises

	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	481	481	482
Agence Havas	1797	1820	1810
Air Liquide (L')	775	760	760
Alsthom	314	321	318
Bancaire (Cie)	1250	1260	1259
Bongrain	1950	1950	1950
Bouygues	1385	1395	1396
B.S.N.	4095	4105	4115
Carrefour	3370	3385	3370
Chargeurs S.A.	1450	1470	1468
Club Méditerranée	609	610	620
Dumez	1498	1498	1498
Eaux (Gén.)	1199	1199	1197
ELF-Aquitaine	299 80	301 90	302
Essilor	2989	3005	3005
Lafarge-Coppée	1353	1360	1350
Michelin	3420	3450	3450
Midi (Cie)	1715	1730	1740
Moët-Hennessy	2298	2298	2280
Navig. Mixtes	1201	1218	1220
Oréal (L')	3652	3649	3650
Pernod-Ricard	1035	1035	1040
Peugeot S.A.	1050	1070	1064
Sanofi	696	698	696
Source Perrier	752	765	766
Télémécanique	3125	3130	3130
Thomson-C.S.F.	1615	1615	1614
Total-C.F.P.	394 50	395	395
T.R.T.	2979	2979	2983
Valéo	482	482	498

A B C D E F G

NAMIBIE

Deux attaques de la SWAPO

Windboek. – L'Organisation du peuple du Sud-Ouest africain (SWAPO) a lancé, samedi 16 août, deux opérations qui ont fait l'objet de communiqués officiels du commandement des forces sud-africaines en Namibie. La première visait la ville d'Oshakati dans le nord du territoire. Selon les autorités, trois civils noirs ont été tués et dix autres blessés par des obus de mortier tirés par les maquisards indépendantistes, qui ont perdu quatre hommes lors de la riposte des forces sud-africaines. La seconde attaque, toujours au mortier, a eu lieu contre la localité de Ruacana, près de la frontière angolaise. Un soldat sud-africain métis a été tué, selon un porte-parole militaire. – *(AFP.)*

Fermeture du musée du Jeu de Paume

Le musée du Jeu de Paume, temple de l'impressionnisme, ferme lundi soir 18 août ses portes, ses collections devant être transférées au musée d'Orsay, dont l'inauguration est prévue au début du mois de décembre prochain.

Le célèbre musée doit renaître en 1988, après divers travaux d'aménagement, pour accueillir des expositions contemporaines. Les tableaux impressionnistes qui seront accrochés dans la galerie haute de l'ancienne gare d'Orsay à partir de décembre comporteront quelques centaines de toiles qui n'ont jamais encore été exposées en permanence. Malgré un accrochage serré, le musée du Jeu de Paume ne présentait, en effet, que quelque trois cents œuvres impressionnistes, alors qu'il en possède plus du double.

Construit pour servir d'orangerie, le musée était devenu « Jeu de Paume » sous le règne de Napoléon III. En 1947, René Huygne en avait fait le temple de l'impressionnisme.

Le numéro du « Monde » daté 17-18 août 1986 a été tiré à 435 333 exemplaires

EN BREF

● **Deux gardes-frontières de RDA ont franchi le mur de Berlin.** – Deux gardes-frontières est-allemands se sont refugiés à l'Ouest en franchissant dimanche soir 17 août, le mur de Berlin, quelques jours après le vingt-cinquième anniversaire de sa construction, a annoncé lundi la police de Berlin-Ouest. Les deux hommes, un caporal de vingt-quatre ans et un soldat de vingt et un ans, ont abandonné leur poste sur un mirador au sud de Berlin, et ont fui en profitant d'un endroit du mur caché du mirador suivant par un angle mort. L'un d'eux a fait la courte-échelle à l'autre, qui a ensuite hissé son camarade.

● **Tornade à la Charité-sur-Loire.** – Une tornade d'une rare violence, accompagnée de chutes de grêle, a dévasté la ville de la Charité-sur-Loire (Nièvre), dimanche 17 août, tuant une personne et faisant une douzaine de blessés par chutes d'arbres ou de toitures. Sur le terrain de camping, où séjournaient quelque deux cents estivants, quinze caravanes ont été détruites. Les campeurs ont dû ête tous évacués. La tornade a aussi coupé la voie ferrée Paris-Clermont-Ferrand et interrompu la circulation sur la route nationale no 7 pendant la soirée. La route entre Clamecy et Bourges a été coupée par la chute d'arbres et d'une ligne électrique de 63 000 volts.

● **Mort du comédien Pierre Garin.** – Le comédien Pierre Garin est mort en scène le 15 août à Ajaccio au cours d'une représentation de *l'Aiglon*, d'Edmond Rostand. Il était âgé de soixante et un ans.

Pierre Garin jouait Flambeau, le grognard, « l'obscur, le sans-grade » : au cours de la scène où il meurt sur le champ de bataille de Wagram, l'acteur a été pris d'un malaise cardiaque. Deux médecins qui se trouvaient dans le public lui ont donné les premiers soins et l'ont fait transporter à l'hôpital, où il a repris brièvement connaissance avant d'être victime d'un second malaise, qui lui a été fatal.

